



Rapport budgétaire CA 2021

Conseil municipal

du 20 juin 2022

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

I^{ère} partie - L'évolution des grands équilibres financiers **p.8**

A – La constitution du résultat de l'exercice 2021 p.8

B – L'analyse des indicateurs financiers p.17

C - Une action riche et diversifiée p.29

II^{ème} partie - Les recettes de fonctionnement du budget principal **p.36**

A - Les recettes de fonctionnement p.36

B - La présentation par chapitre p.37

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges p.37

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes
diverses p.38

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes p.42

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations p.48

5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante p.52

6. Chapitre 76 – Les produits financiers p.53

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels p.54

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions p.56

III^{ème} partie - Les dépenses de fonctionnement
du budget principal

p.57

A - Les dépenses de fonctionnement	p.57
B - Présentation par chapitre	p.58
1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général	p.58
2. Chapitre 012 - Les charges de personnel et frais assimilés	p.62
3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits	p.65
4. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	p.66
5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	p.68
6. Chapitre 66 - Les charges financières	p.68
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	p.69
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	p.70

IV^{ème} partie - Les recettes d'investissement
du budget principal

p.71

A - Les recettes d'investissement	p.71
B - Présentation par chapitre	p.72
1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	p.72
2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.73
3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	p.74
4. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.75

5. Chapitre 27 - Autres immobilisations financières p.75

Vème partie - Les dépenses d'investissement p.76

A - La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement p.76

B - La présentation par chapitre p.77

1 Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées p.77

2 Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers p.78

3 Chapitre 27 - Autres immobilisations financières p.78

4 Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d'équipement p.79

VIème partie - Les budgets annexes p.109

A - Le budget annexe du Restaurant municipal p.109

B -Le budget annexe ZAC SERNAM - Boulingrin p.111

1 - Le budget de fonctionnement p.111

2 - Le budget d'investissement p.112

Annexe 1 : Evaluation climat du budget p.113

Annexe 2 : Les rations légaux p.120

Annexe 3 : Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie p.123

1 - Des taux stabilisés à la baisse en 2021 p.124

2 - Contexte national : l'offre de financement 2021 p.126

3 - Ville de Reims : Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts	p.129
4 - Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2021	p.131
5 - Stratégie de gestion de dette	p.133
6 - Résultats de la stratégie appliquée en 2021	p.133
7 - La gestion de trésorerie	p.135
Annexe 4 - Définitions et méthodologie	p.138
Annexe 5 - CA 2022 - Mutualisation des services - Refacturation	p.140

L'exercice 2021 est le second du mandat en cours. Il a, de nouveau, été marqué par la crise sanitaire de la Covid 19. Ainsi, des dépenses de fonctionnement supplémentaires (2,2 M€) ont été supportées, toutefois, dans une moindre mesure qu'en 2020, et 200 K€ de recettes spécifiques ont été reçues, impactant l'épargne brute et les ratios financiers de la collectivité.

La comparaison des résultats de l'exercice 2021 avec ceux de 2020, également impactés par la crise sanitaire, n'est donc pas aisée et la présente note s'efforcera de rappeler les résultats des exercices 2018 à 2021, retraités des éléments évoqués, afin d'appréhender, le mieux possible, l'évolution de la situation financière de la Ville de Reims, au 31/12/2021.

Nonobstant les réserves précédemment évoquées, la présente note montrera que l'ensemble des objectifs fixés, pour ce mandat, en matière financière, a été respecté, en 2021 :

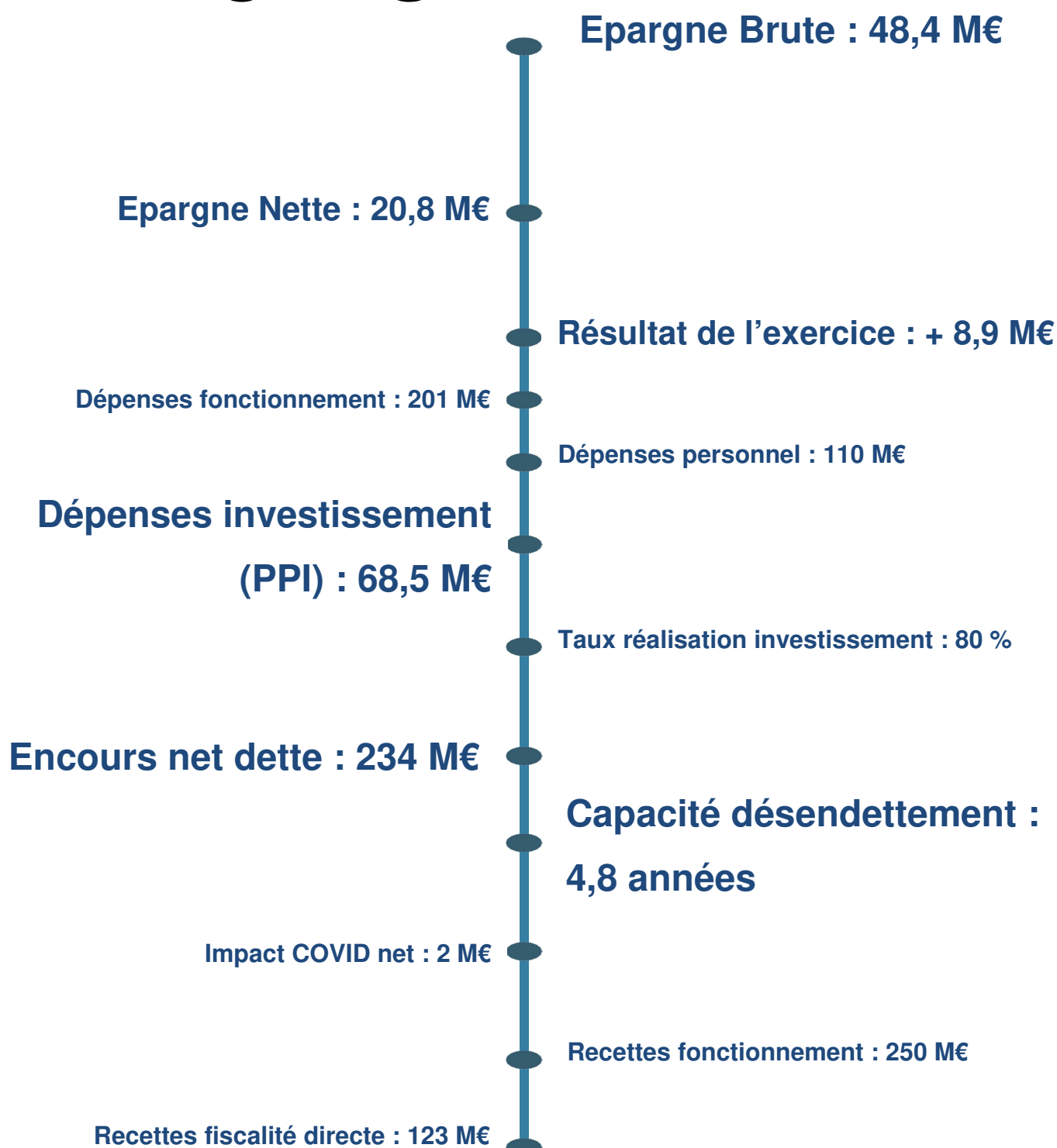
Ainsi :

- les dépenses de fonctionnement, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, ont été particulièrement maîtrisées ;
- l'épargne brute de la collectivité reste à un niveau élevé, malgré les impacts de la crise sanitaire ;
- les investissements, moteur de l'attractivité du territoire, de la qualité de vie des rémois et du maintien de l'emploi, sont, malgré la crise sanitaire, d'un très haut niveau ;
- la capacité de désendettement de la Ville de Reims reste très en-dessous des seuils de criticité et des limites (6 années) que s'est fixé l'exécutif.

L'action menée par l'Exécutif municipal en 2021, dans le prolongement de celle menée les années précédentes, laisse une situation financière très satisfaisante, qui aurait pu l'être encore davantage sans les impacts négatifs de la crise sanitaire.

Cette note présentera également, conformément aux engagements pris par l'Exécutif municipal, une évaluation climat des dépenses réalisées en 2021, pour bâtir le budget climat de 2023.

CHIFFRES CLÉS



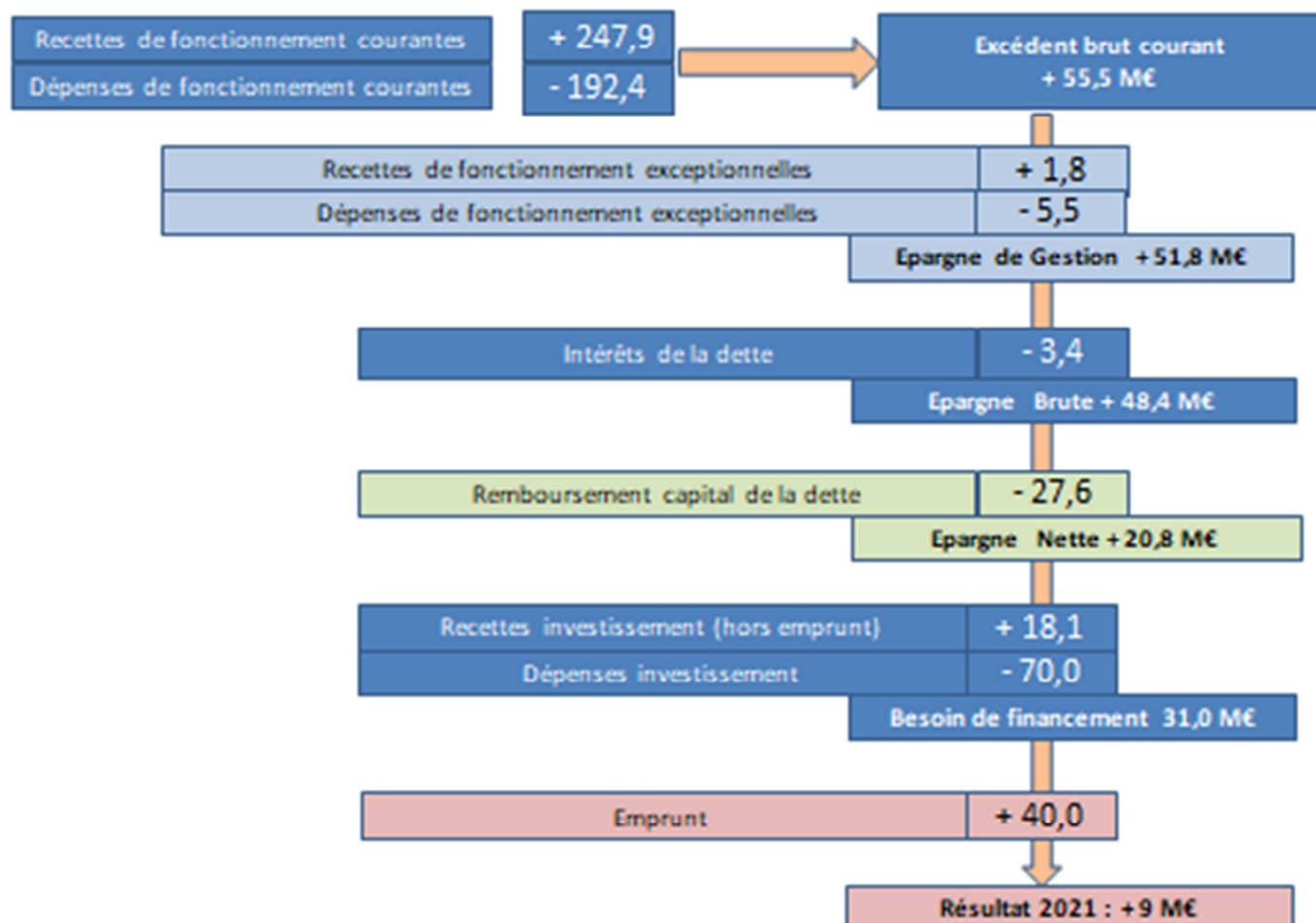
lère partie – L'évolution des grands équilibres financiers

A. La constitution du résultat de l'exercice 2021

La performance financière d'une collectivité peut s'analyser à tous les stades de la construction de ses résultats financiers.

Ainsi, à côté des indicateurs classiques, tels l'épargne brute ou la capacité de désendettement, une analyse peut être réalisée sur des ratios intermédiaires tels que l'excédent brut, l'épargne de gestion, l'épargne nette, le besoin de financement ou le résultat financier final.

La construction du résultat, au compte administratif de l'exercice 2021, est la suivante :



L'excédent brut courant : Différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement courant, hors recettes et charges exceptionnelles, avant paiement des intérêts de la dette, ce ratio montre les disponibilités courantes dont dispose la collectivité.

Il a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédent brut courant (M€)	56,57	57,02	52,79	55,48
% sur recettes réelles de fonctionnement	22,9%	22,8%	21,10%	22,2%

L'excédent brut courant reste inférieur, de 1M à 1,5M€, aux résultats obtenus avant la crise sanitaire de la Covid 19. Ces résultats sont le fruit d'une augmentation des dépenses de fonctionnement, quand les recettes courantes évoluent moins rapidement.

L'épargne de gestion : Elle correspond à l'excédent brut courant majoré des recettes exceptionnelles et diminué des dépenses exceptionnelles. Elle permet d'identifier les disponibilités courantes de la collectivité avant prise en charge du poids de la dette.

Ce ratio a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne de Gestion (M€)	52,55	55,55	52,36	51,8
% sur recettes réelles de fonctionnement	21,3%	22,2%	20,9%	20,7%

Le résultat, avant prise en charge des intérêts de la dette, montre donc une légère dégradation des capacités de la collectivité, une fois les évènements exceptionnels pris en compte. La comparaison avec les exercices antérieurs reste toutefois délicate à opérer compte tenu de reprises de provisions effectuées en 2019 et 2020.

L'épargne brute : Différence entre la totalité des recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, elle montre la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement. Elle est affectée en premier lieu au remboursement du capital de la dette puis au financement des nouveaux investissements.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne Brute (M€)	47,27	50,86	48,35	48,42
% sur recettes réelles de fonctionnement	19,2%	20,4%	19,3%	19,4%

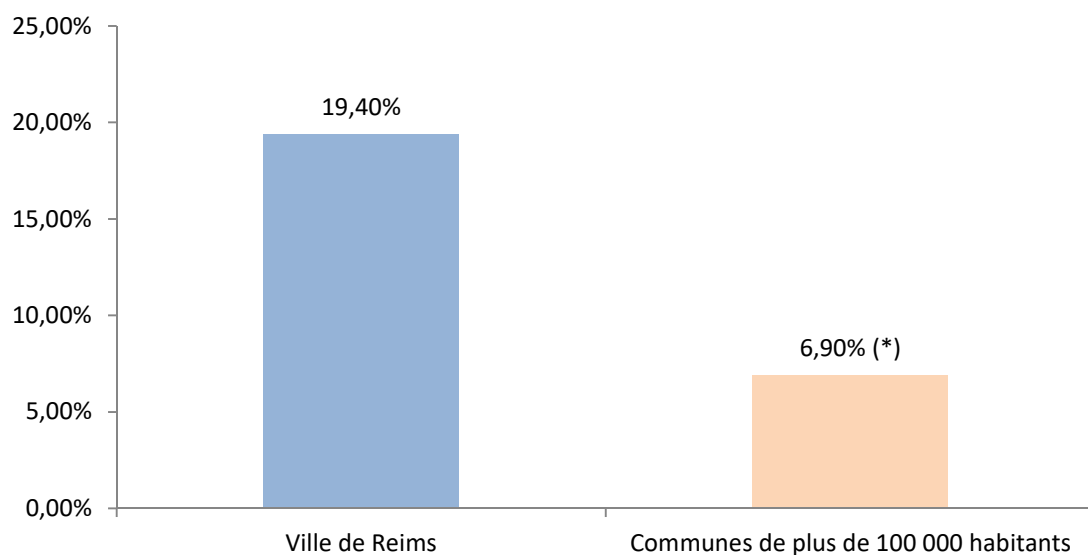
On constate donc, que malgré les impacts de la crise sanitaire, l'inflation et la stabilité des taux de fiscalité, l'épargne brute reste à un niveau assez stable sur les dernières années, preuve d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute dégagée en 2021, en valeur absolue, ou proportionnellement aux recettes totales de fonctionnement, est stable par rapport aux exercices antérieurs.

Indicateur classique, il est largement documenté, et, à la différence des autres, comparable avec des collectivités de même strate.

Ainsi, selon la Direction Générale des Finances Publiques, le taux d'épargne brute des communes de plus de 100 000 habitants est de 6,9%. Celui de la Ville de Reims est donc près de 3 fois plus élevé.

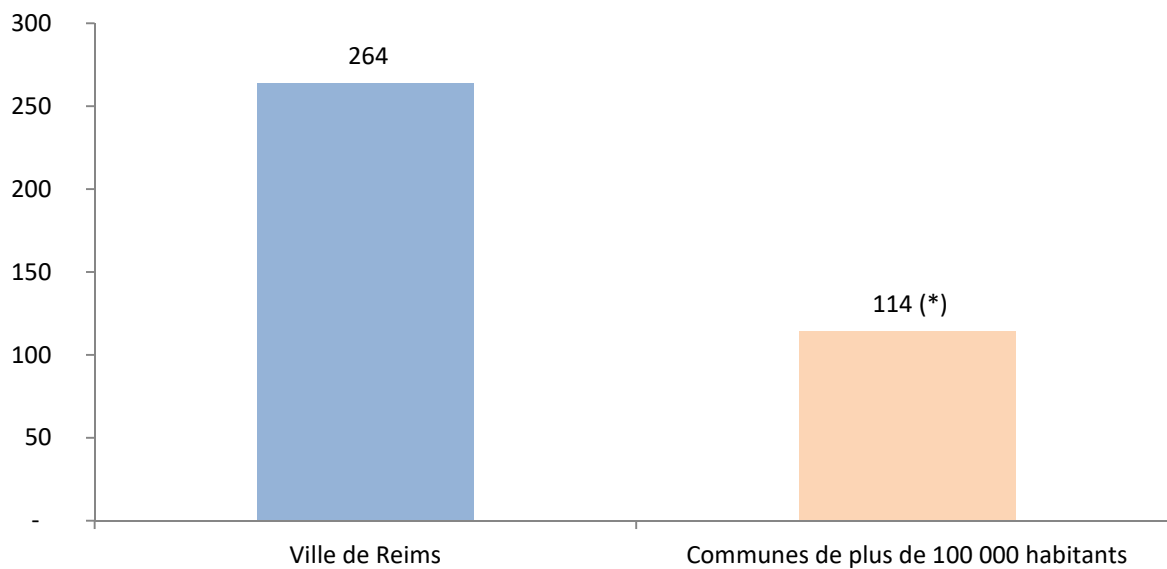
Taux épargne brute (%)



(*) source DGCL – Les finances des communes en 2020

Par ailleurs, pour les communes de plus de 100 000 habitants, la documentation indique une épargne brute de 114 € par habitant. A la Ville de Reims, celui-ci atteint 264 €.

Epargne brute par habitant (€)



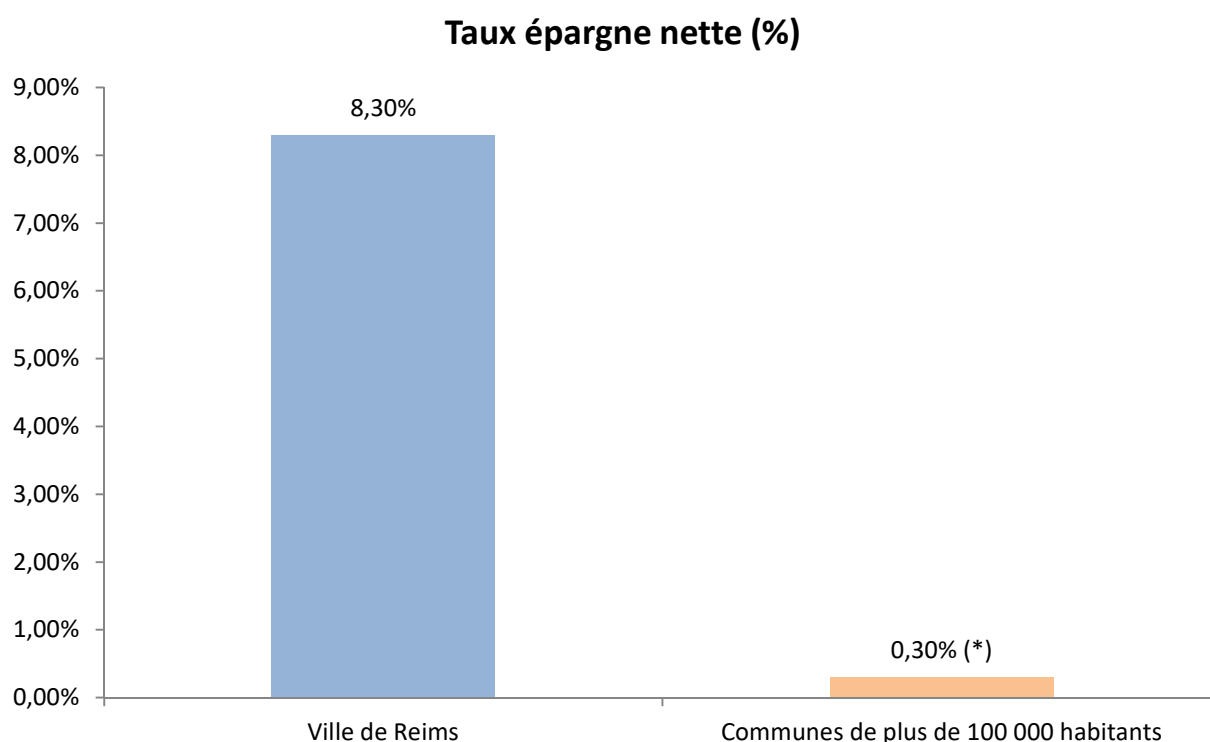
(*) source DGCL – Les finances des communes en 2020

L'épargne nette : Il s'agit du montant de l'épargne brute déduction faite du montant du remboursement en capital de la dette. Ce ratio mesure l'épargne mobilisable pour financer de nouvelles dépenses d'investissement. C'est ce que l'on appelle habituellement la capacité d'autofinancement.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne nette (M€)	16,60	19,99	18,85	20,84
% sur recettes réelles de fonctionnement	6,73	8%	7,5%	8,3%

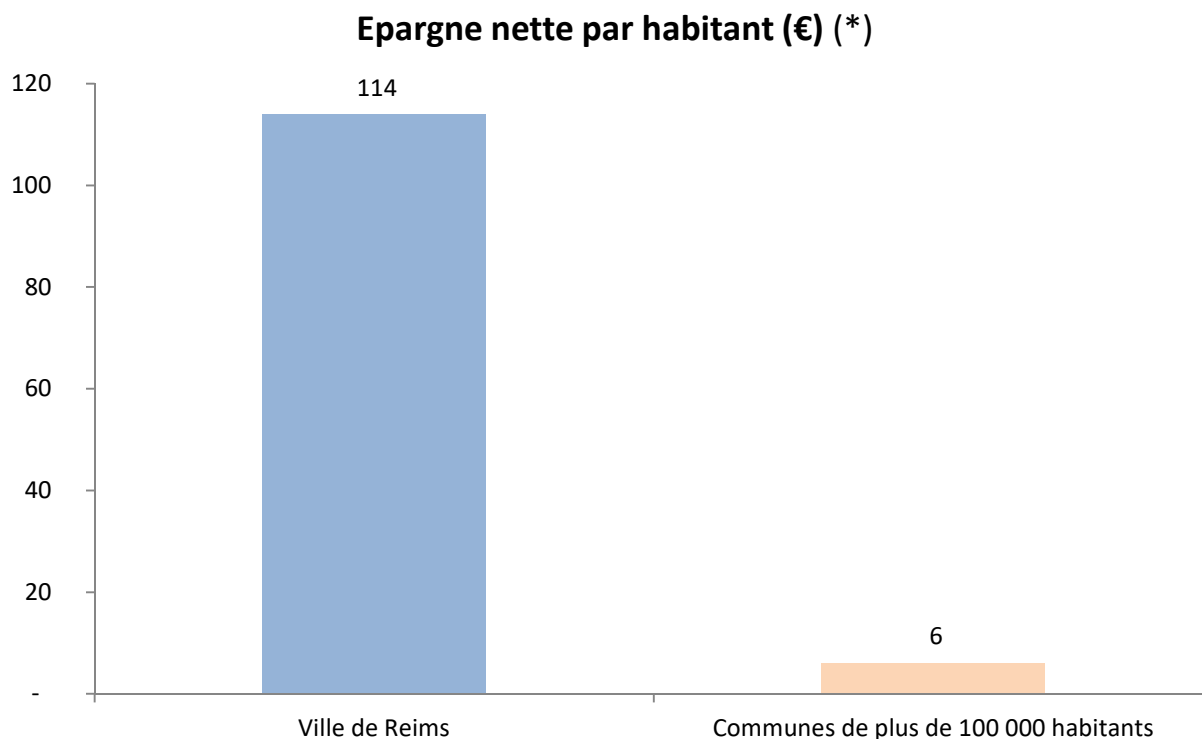
Les résultats obtenus en 2021 sont les meilleurs de ces dernières années. Ils sont le fruit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, du désendettement de la collectivité et donc de l'affaiblissement du montant des remboursements de la dette.



(*) source DGCL – Les finances des communes en 2020

La Ville de Reims a donc un taux d'épargne nette très supérieur à la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants, fruit des efforts engagés depuis plusieurs années pour optimiser l'épargne brute de la collectivité et de sa gestion active de la dette.

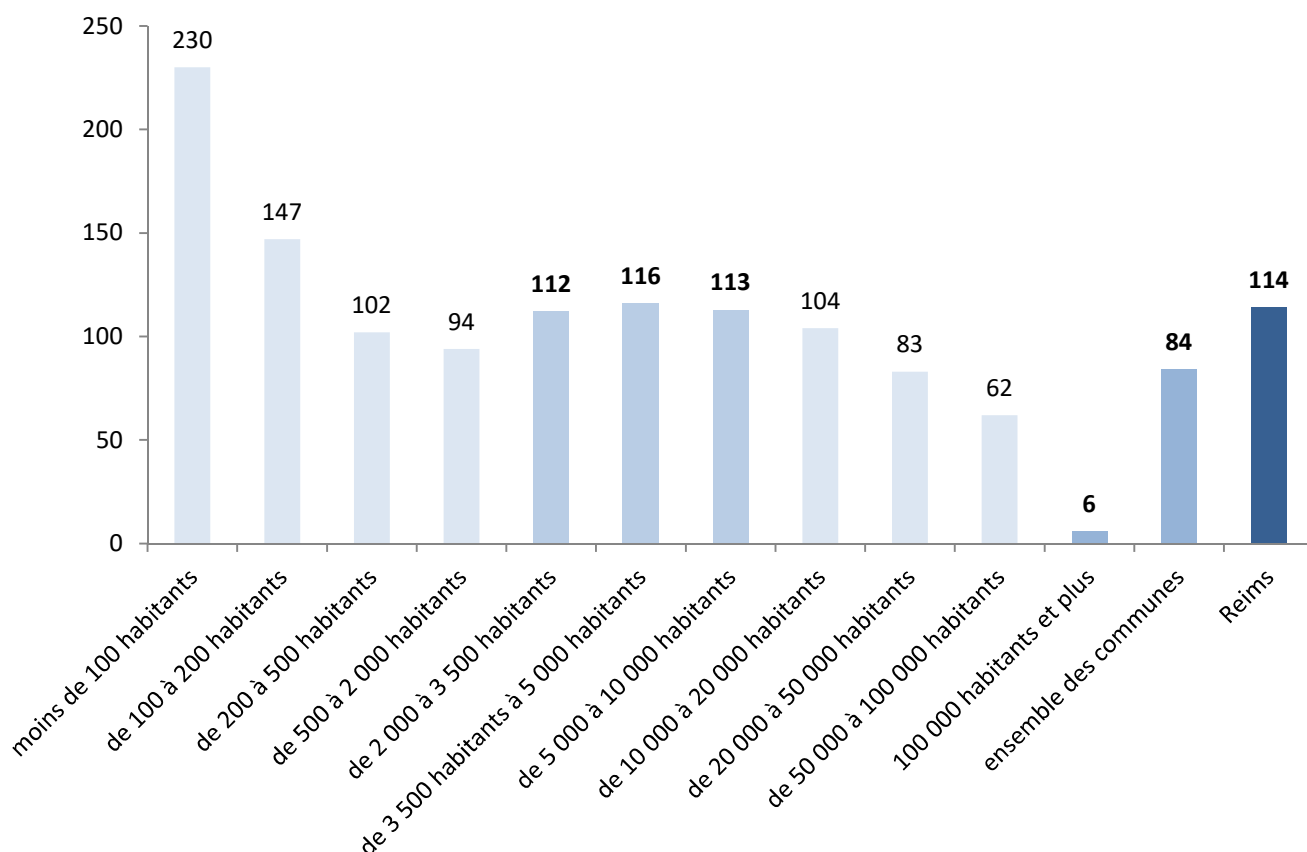
Par ailleurs, pour les communes de plus de 100 000 habitants, la documentation indique une épargne nette de 6 € par habitant. A la Ville de Reims, celui-ci atteint 114 €.



(*) source DGCL – Les finances des communes en 2020

Le montant de l'épargne nette par habitant fluctue sensiblement selon la taille des communes, celui-ci étant plus élevé dans les communes de plus petite taille, comme le montre le graphique ci-dessous

Épargne nette moyenne par habitant (€) (*)

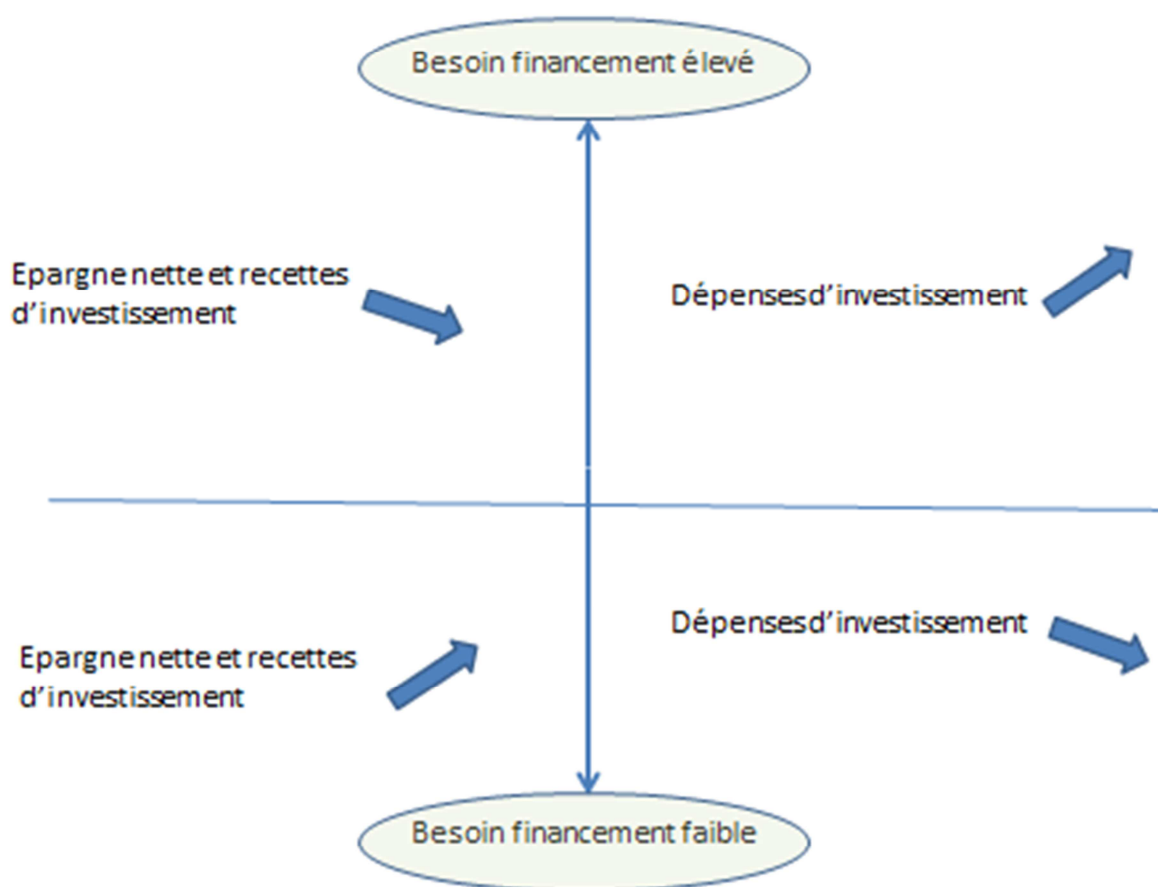


(*) source DGCL – Les finances des communes en 2020

Avec 114 € d'épargne nette par habitant, la Ville de Reims a une capacité d'investissement très supérieure à la moyenne de toutes les communes de France, et, malgré des charges de centralité bien plus élevées, des résultats proches des communes de 2 000 à 10 000 habitants (112 /116/113 €)

Le besoin de financement : il correspond au montant minimum que la collectivité doit emprunter une fois son épargne nette et ses recettes d'investissement mobilisées, pour financer les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) supportées au cours de l'exercice.

Bien entendu, un besoin de financement faible sera le résultat, soit d'une forte capacité d'autofinancement ou de financement externe, soit d'un faible niveau d'investissement, comme le montre graphique ci-dessous :



A la Ville de Reims, il a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Besoin de financement (M€)	20,1	15,7	17,25	31,04

Le fort besoin de financement constaté au compte administratif 2021 est principalement le fruit d'une dépense d'investissement (hors dette) très élevée, à savoir 68,45 M€. A titre de comparaison, elle s'élevait à 48,4M€ au compte administratif 2020. Cet écart correspond peu ou prou au montant exceptionnel dédié en 2021 à l'acquisition des parcelles Peugeot et Jacob Delafon (19,1M€ décaissés en 2021)

Le résultat : Aussi appelé variation du fonds de roulement, le résultat de l'exercice et la différence entre toutes les dépenses réelles et les recettes réelles de l'exercice. Cumulé avec les résultats des années antérieures, il doit rester positif. En cas de déficit, dans le pire des cas, celui-ci ne doit pas excéder 5% des recettes réelles de fonctionnement, seuil à partir duquel la Chambre régionale (et Territoriale) des Comptes est saisie. Un résultat positif, a priori lié au niveau de trésorerie de la collectivité, doit permettre d'assurer les premiers temps de l'exercice budgétaire suivant et permettre, en cas de difficulté, la gestion de chocs budgétaires imprévus.

Il s'élèvera, pour l'exercice 2021 à près de 8,9M€, ce qui permettra à la collectivité d'appréhender les difficultés de l'exercice 2022 de façon plus aisée.

B. L'analyse des indicateurs financiers

Les différents ratios financiers étudiés au I.A. sont macroéconomiques et il peut être intéressant, pour bien comprendre leur évolution, d'analyser des éléments financiers plus précis, souvent repris, par le passé, dans les présentations des comptes de la collectivité.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

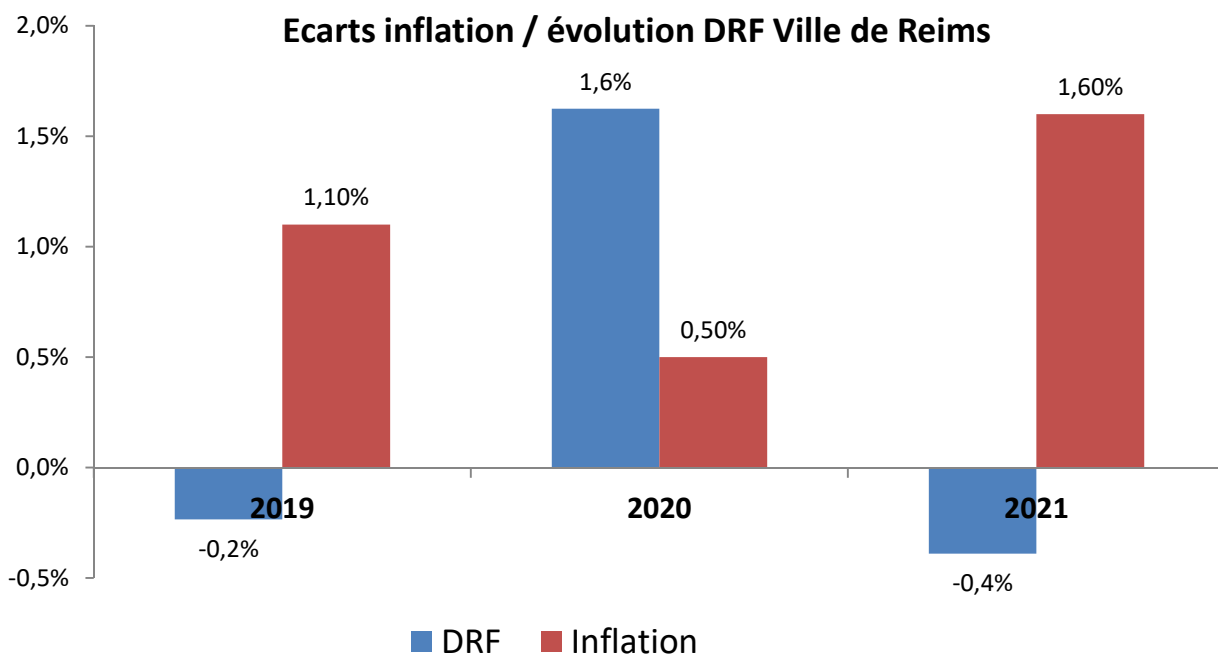
Elles ont évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (M€)	199,2	198,8	201,8	201,3

En légère baisse par rapport à l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement doivent s'analyser, sur un temps plus long et expurger les effets de la crise sanitaire de la Covid 19, sur 2020 et 2021.

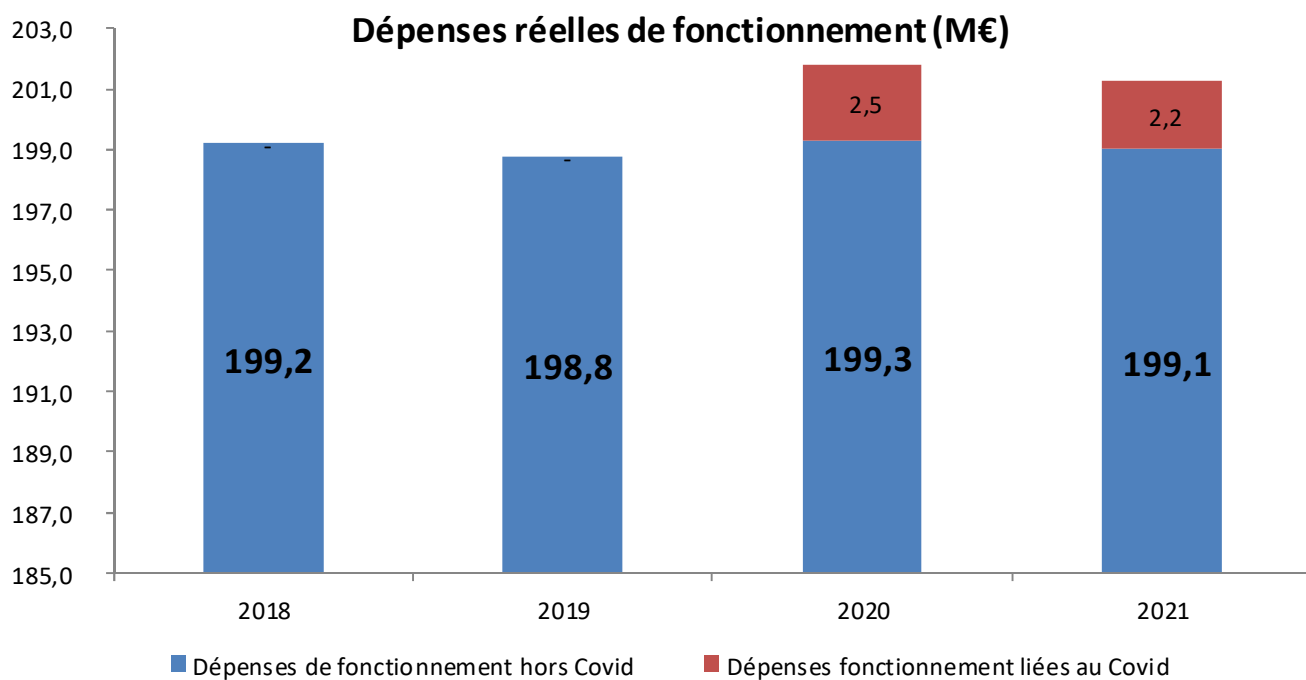
Ainsi, entre 2018 et 2021, l'évolution constatée, en 3 exercices est de 2,1M€, soit +1,05%, ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de 0,35%

Pour ces trois années, on constate à chaque fois que la progression des dépenses réelles de fonctionnement est inférieure à l'inflation constatée nationalement, ce qui démontre encore plus les résultats de la gestion rigoureuse.



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, plus forte en 2020 que l'inflation nationale, s'explique par la hausse des charges supportées par la collectivité pour faire face à la crise sanitaire.

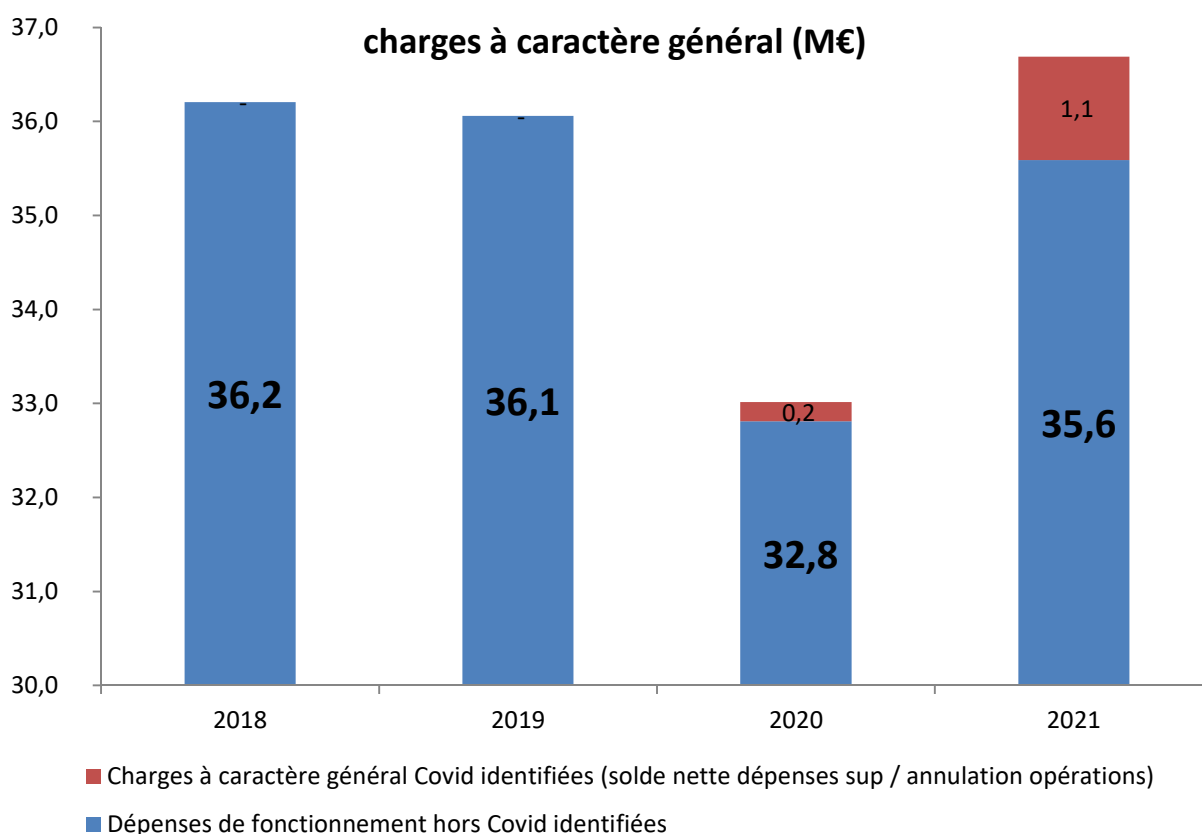
Retraitées des dépenses liées au Covid, les dépenses de fonctionnement des exercices concernés sont les suivants :



On constate ainsi, qu'entre 2018 et 2021, les dépenses de fonctionnement sont restées stables, malgré l'inflation supportée par la collectivité.

Si l'on étudie plus finement l'évolution des dépenses de fonctionnement, on constatera les résultats ci-dessous :

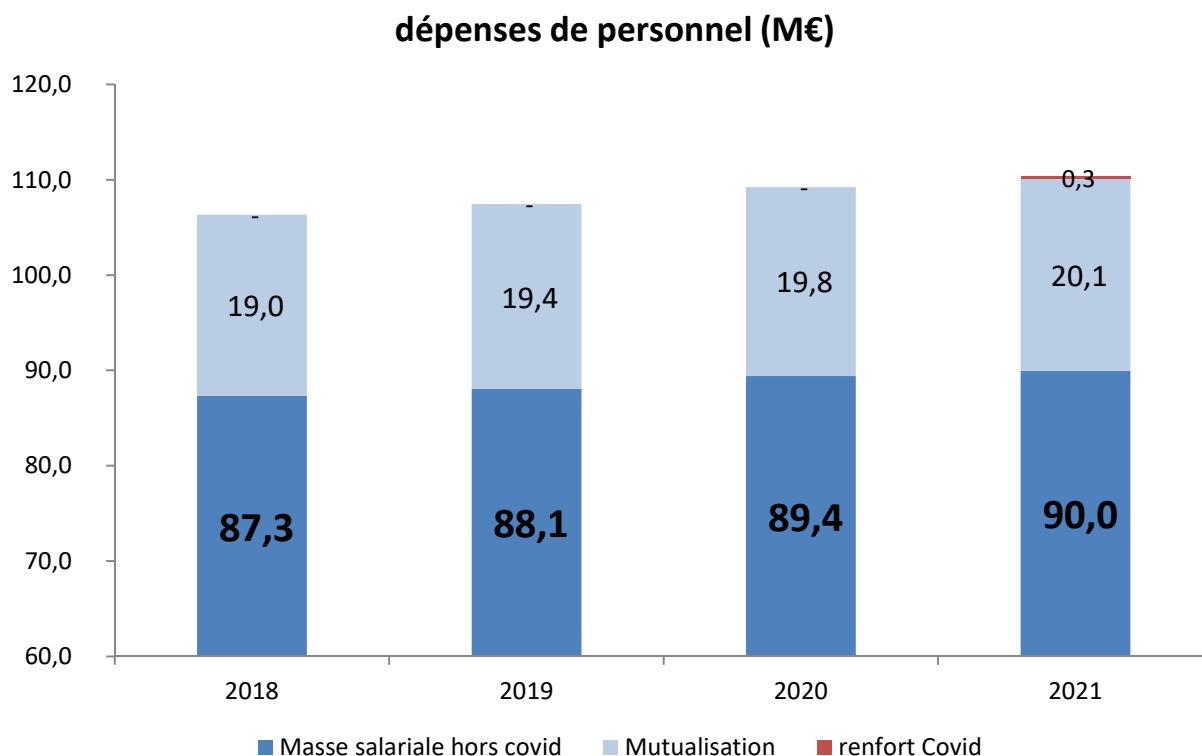
- **Les charges à caractère général :**



Les deux derniers exercices ont été impactés par des dépenses dédiées à la crise sanitaire, comme celles liées aux prestations complémentaires de nettoyage des locaux ou l'achat de fournitures de protection.

Déduction faite de l'impact de la crise sanitaire sur les charges à caractère général (solde net entre les dépenses supplémentaires et les dépenses non réalisées), on constate que les charges à caractère général ont été très rigoureusement maîtrisées ces dernières années, le montant total 2021 étant même inférieur aux dépenses constatées en 2018 et en 2019.

- **Les dépenses de personnel :**



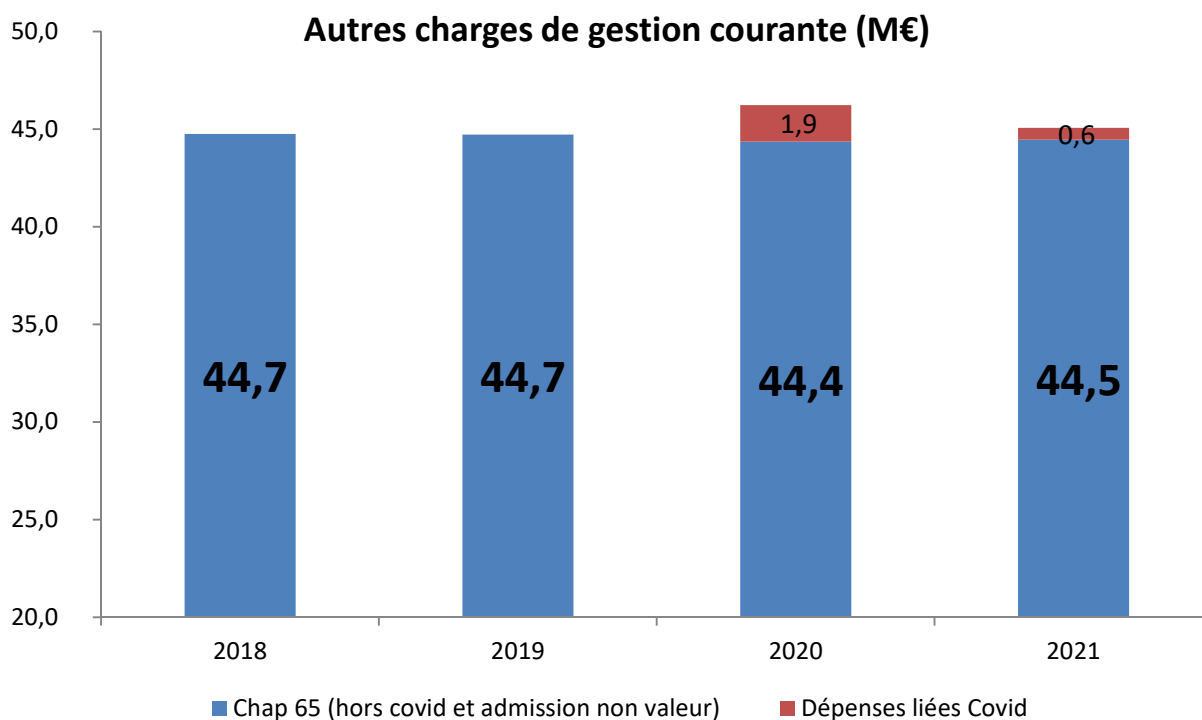
La masse salariale portée par la Ville de Reims, hors mutualisation et renforts dédiés à la crise sanitaire, évolue de 2,7 M€ en 3 années, soit + 3,1%.

Considérant que le Glissement Vieillesse Technicité est d'environ 1,75% par an, ce résultat démontre les efforts engagés par la collectivité pour maîtriser sa masse salariale, tout en développant ses projets politiques et notamment le recrutement de nouveaux policiers municipaux.

- **Les autres charges de gestion courante :**

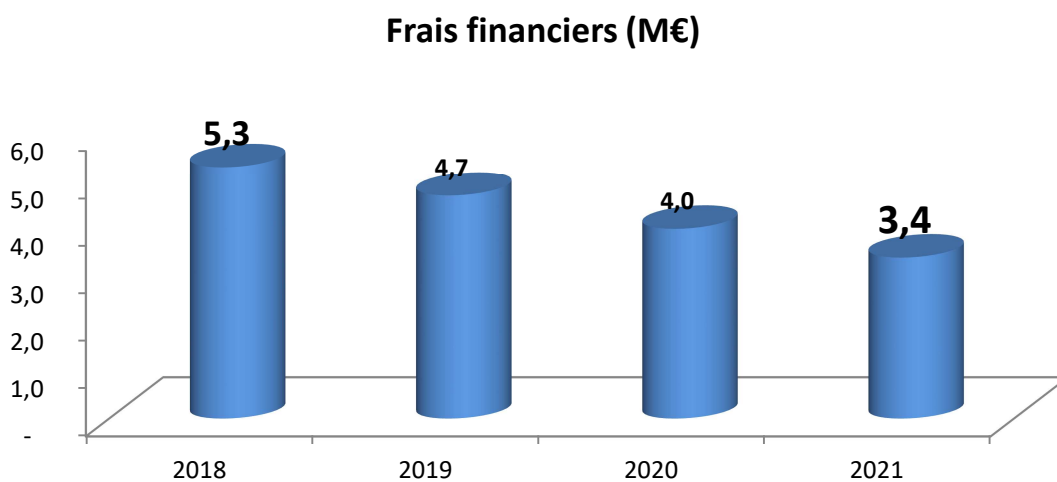
Comptabilisées au chapitre 65, elles concernent pour leur très grande majorité les subventions versées aux satellites de la collectivité et aux associations. Ces dépenses ont été impactées en 2020 et 2021, à la fois par des baisses de subvention liées à la non réalisation d'opération ou par des hausses affectées au soutien des satellites rencontrant des difficultés financières du fait de la baisse de leurs recettes tarifaires.

L'exercice 2020 a aussi été marqué par le paiement d'une admission en non valeur, compensée par une reprise de provision d'un même montant, l'ensemble étant neutre budgétairement, qu'il convient de retraiter pour pouvoir comparer les résultats à périmètre constant.



Déduction faite de l'impact de la crise sanitaire (solde net entre les dépenses supplémentaires et les dépenses non réalisées) et du paiement de l'admission en non valeur, on constate une grande stabilité dans le montant de cette catégorie de dépenses, conforme à la volonté de l'Exécutif municipal.

- **Les intérêts de la dette :**



Fruit d'un environnement propice à la réduction des taux, d'une politique de mise en concurrence constante des prêteurs de la ville mais surtout du travail de désendettement mené par l'équipe municipale depuis 2014, le coût annuel de la dette n'a cessé de baisser ces dernières années.

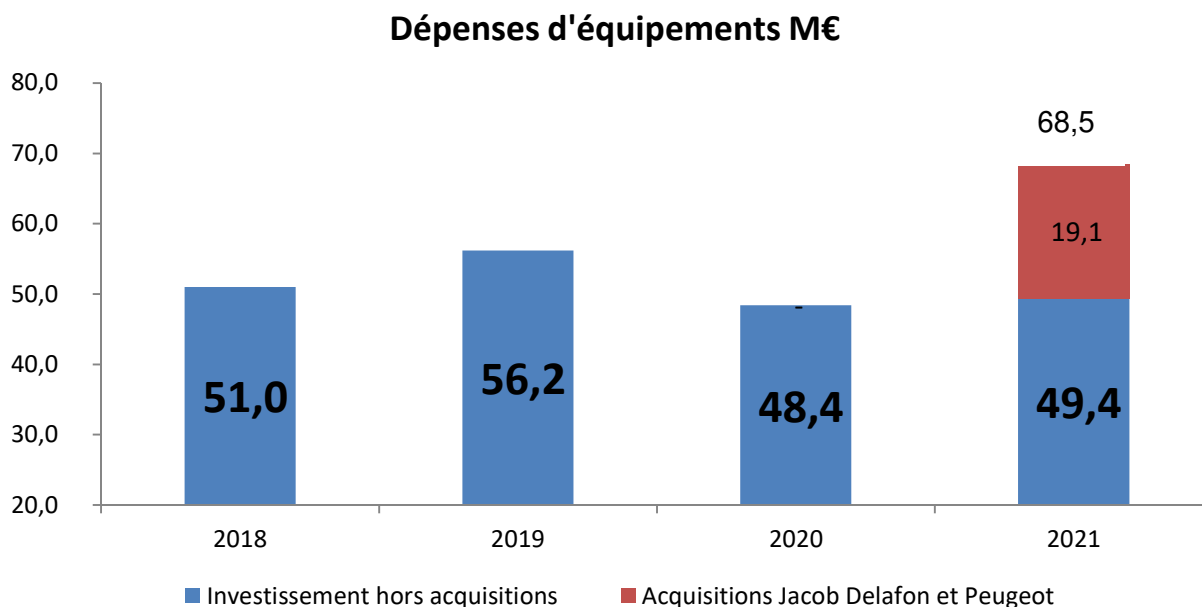
L'investissement

Les dépenses d'investissement (hors dette, hors travaux en régie et hors avance au budget annexe), qui correspondent donc aux dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23) ont évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses d'investissement (M€)	51	56,2	48,4	68,5

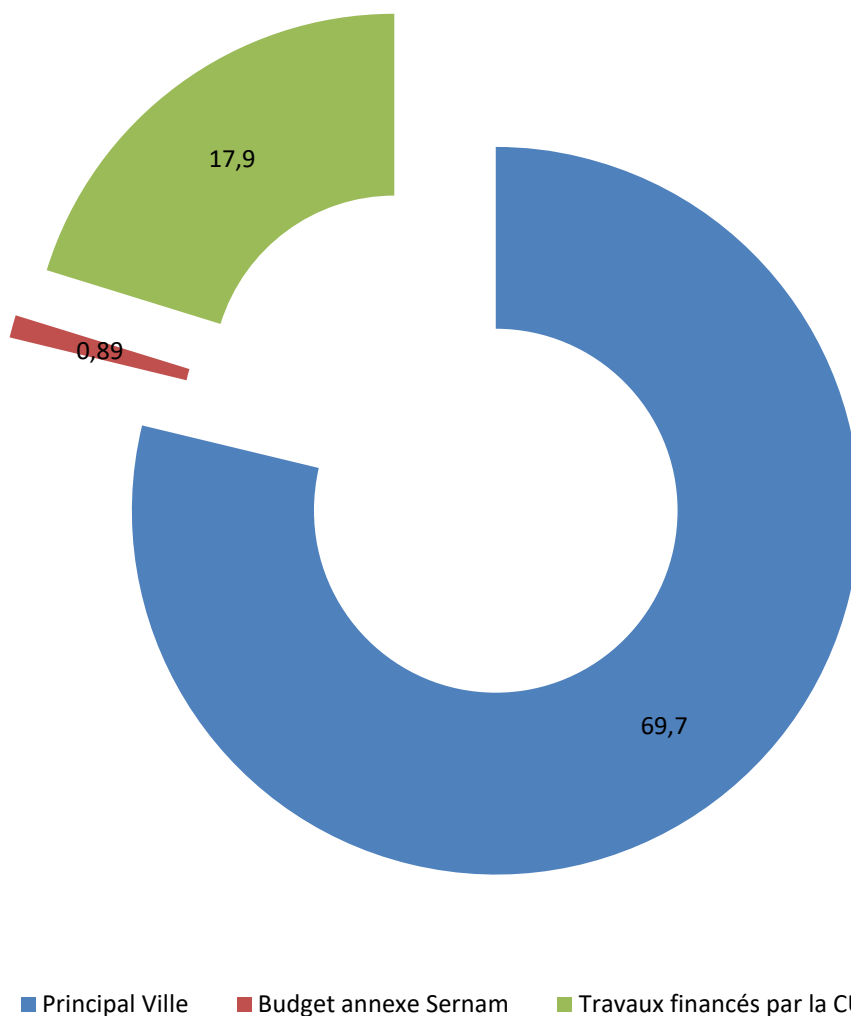
Le montant des dépenses constatées en 2021 est très supérieur à celui des exercices précédents. Toutefois il comprend une partie des coûts liés aux achats de terrain Jacob Delafon et Peugeot (19,1 M€), le solde de cette dépense (TVA) étant supporté en 2022. Aussi même si des dépenses d'acquisition de biens immobiliers sont constatées à chaque exercice budgétaire, il est nécessaire, compte tenu du montant des dépenses en question, de les retraiter.

Ainsi, à périmètre constant, le montant des investissements réalisé en 2021, hors ces acquisitions, reste à un niveau élevé, à 49,4M€.



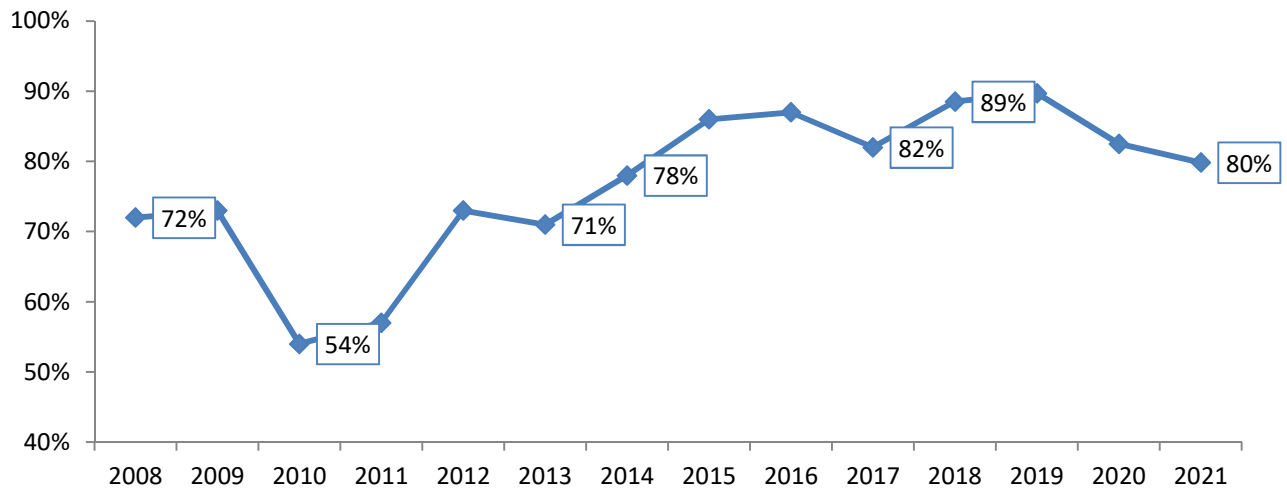
En ajoutant les travaux en régie (1,2M€), ceux réalisés par la Communauté urbaine du Grand Reims sur le territoire de la Ville de Reims (17,9M€) et les dépenses réalisées sur le budget annexe Sernam (885 K€), le montant total des investissements 2021 s'élève à **88,5 M€**.

Dépenses d'équipement sur la Ville de Reims (M€)

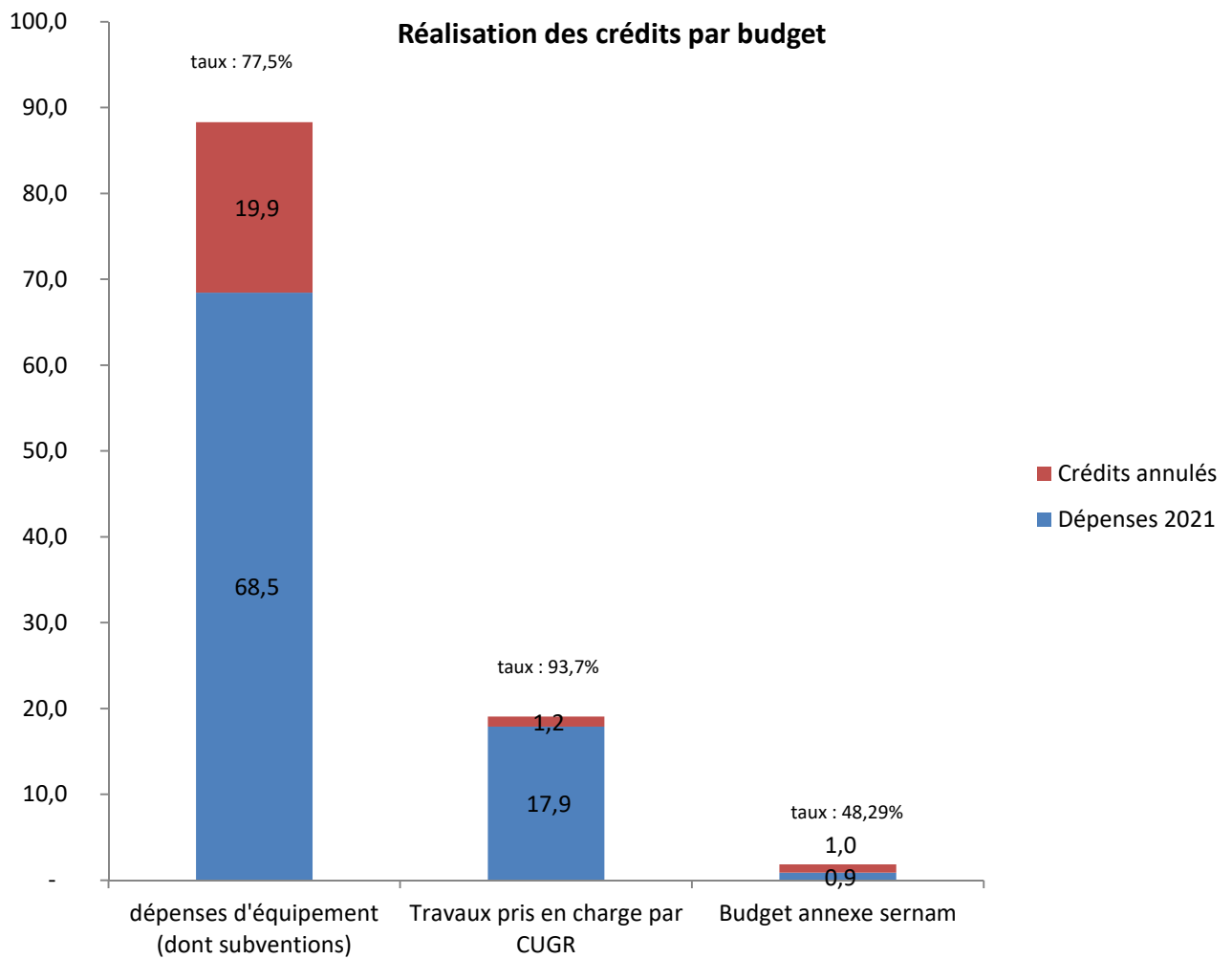


Le taux de réalisation des dépenses d'équipement, tous budgets confondus, atteint 80%, en léger retrait par rapport aux dernières années.

Taux réalisation global



Analysé budget par budget, les taux de réalisation sont les suivants :



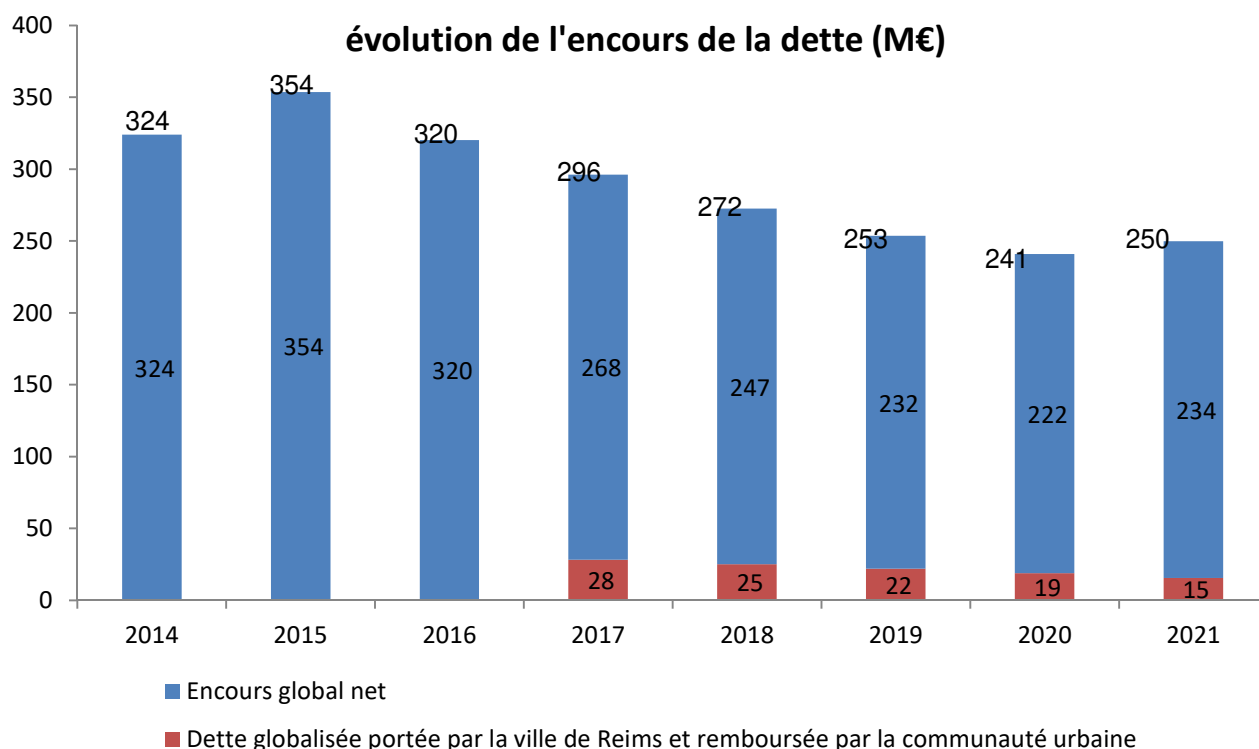
L'encours de la dette

Lié au volume d'investissement et à la capacité d'autofinancement de la collectivité, l'encours de la dette évolue principalement au regard du besoin de financement.

Depuis 2014, la collectivité s'est engagée dans une démarche de réduction de son encours de dette, qui s'est traduite, les années suivantes, par une baisse des charges financières, une baisse des remboursements en capital de la dette. Couplée à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et donc à une amélioration de l'épargne brute, c'est un haut niveau d'épargne nette, source de financement direct des nouveaux investissements, qui a toujours été recherché.

En 2021, une dépense d'investissement supplémentaire a été financée (terrains Jacob Delafon et Peugeot), pour 19,1 M€, qui a nécessité un emprunt complémentaire.

Cette hausse de l'encours, spécialement effectuée pour réaliser un investissement majeur, ne mettra pas en cause la trajectoire de désendettement voulue pour la collectivité, comme ce fut le cas en 2015, 2^{ème} année du mandat précédent, pour l'acquisition des terrains SERNAM.



L'évolution de l'endettement de la Ville de Reims à périmètre constant (après correction des effets de la création de la communauté urbaine), au cours de l'exercice 2021, a donc évolué de la façon suivante :

	Encours au 31/12/2020	Encours au 31/12/2021
Dette de la Ville de Reims hors part portée par la communauté urbaine	222 021 622 €	234 434 160 €
Dette globalisée portée par la Ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	18 755 873 €	15 438 059 €
Encours total au compte administratif de la Ville de Reims Budget Principal	240 777 495 €	249 872 219 €

L'encours de la dette de la ville de Reims, nette de celle portée par la Communauté urbaine du Grand Reims progresse donc de 12,4M€ en un an. Cette progression se limite à 9M€ en intégrant l'encours de dette dite « théorique ».

A noter que déduction faite du besoin de financement spécifique lié à l'acquisition des terrains Jacob Delafon et Peugeot (19,1M€ en 2021), l'encours de la dette aurait continué à baisser de près de 10M€.

La capacité de désendettement

Elle mesure le temps nécessaire à la ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Elle passe de 4,59 ans en 2020 à **4,84 années au 31 décembre 2021**.

Toutefois, la Ville de Reims bénéficie toujours d'un ratio de désendettement très en-dessous du seuil de criticité fixé par l'Etat, à savoir 12 années.

Compte tenu de la stabilité de l'épargne brute entre 2020 et 2021, c'est uniquement l'évolution de l'encours de la dette qui explique cette légère augmentation.

Comme déjà évoqué précédemment, ce résultat doit être analysé en prenant en compte l'impact des acquisitions Jacob Delafon et Peugeot sur l'évolution de l'encours de la dette et les effets de la crise sanitaire sur l'épargne brute de la collectivité.

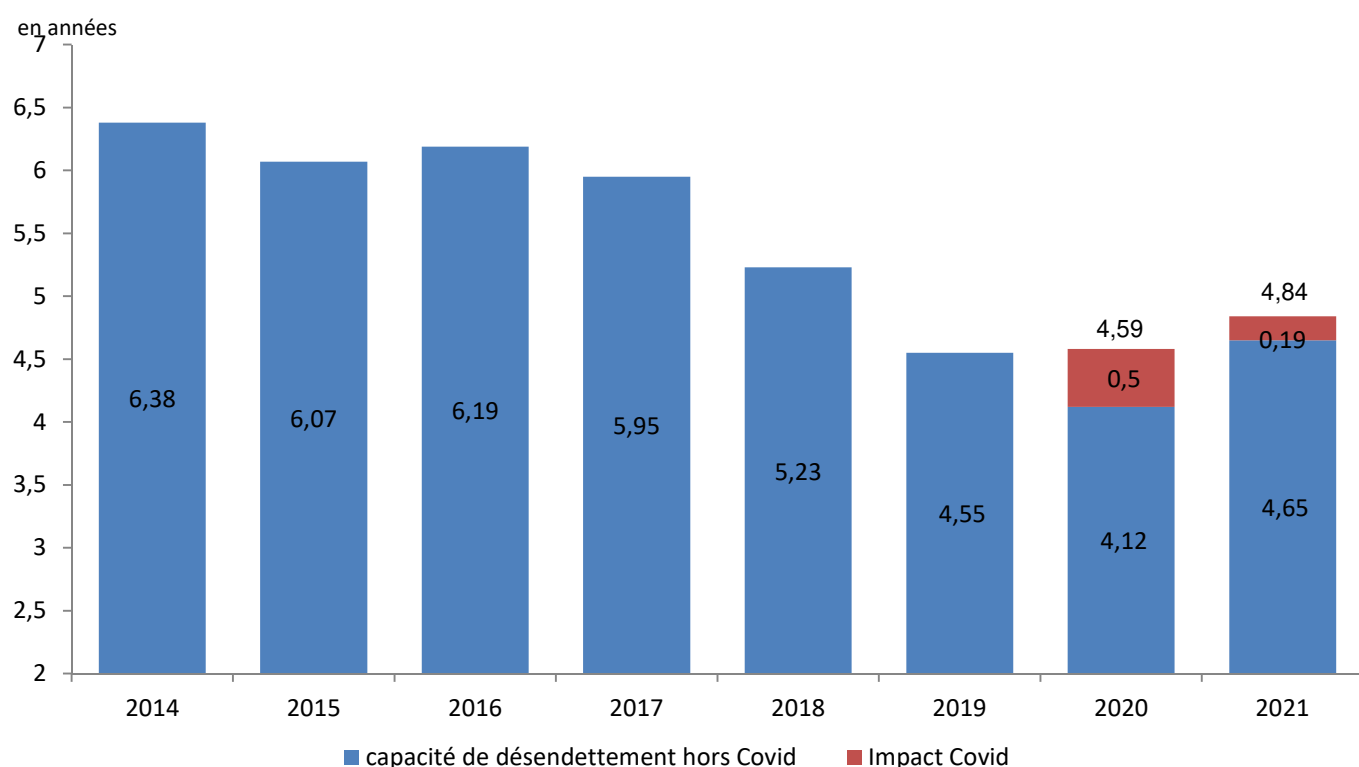
La crise sanitaire a eu des impacts financiers suivants, sur l'exercice 2021 :

Dépenses supplémentaires : + 2,2 M€

Recettes supplémentaires (de l'ARS) : + 0,2 M€

Impact net sur l'épargne brute : - 2M€.

Evolution de la capacité de désendettement :



Avec un encours diminué de 19,1M€ (acquisitions) et sans l'impact sur l'épargne brute de 2M€ de la crise sanitaire, la capacité de désendettement, à périmètre d'épargne et d'investissement constant, aurait été de 4,27 années.

Par ailleurs, avec un taux moyen de dette de 1,35% (1,73% pour la strate des villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la ville emprunte continuent à être très satisfaisantes. (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document). Pour rappel, ce taux était de 1,60% au 31/12/2020.

C. Une action riche et diversifiée

Les résultats financiers présentés aux points A et B, fruits d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, n'ont pas été obtenus en diminuant le nombre et la qualité des services. Au contraire, l'activité en 2021 a une nouvelle fois été riche et diversifiée.

Les quelques exemples ci-dessous, relatifs aux dépenses de fonctionnement, qui ne représentent qu'une petite partie de l'activité de la collectivité et de ses services, en sont la démonstration. Les dépenses d'investissement sont présentées en Vème partie.

En matière de **sécurité**, on notera ainsi, que les effectifs de la direction ont été renforcés de 7 agents, afin de répondre aux objectifs de création d'une unité dédiée à la sécurisation des parcs et jardins et à l'unité de tranquillité nocturne, désormais active 7jours/7.

En ce qui concerne la politique sportive, plusieurs manifestations d'ampleur ont été organisées, avec pour objectifs de :

- favoriser la pratique du sport en dehors des équipements sportifs dédiés ;
 - permettre aux rémois de se réappropriier les espaces « nature » de leurs quartiers ;
 - promouvoir la ville comme un « territoire de jeu et de pratique sportive ».
-
- ✓ **Le RUN IN REIMS** (10 octobre 2021) c'est un vrai festival de la course à pied qui se déroule dans des villes d'exception et qui propose plusieurs parcours (10 km, semi-marathon et marathon), plusieurs distances, pour que tout le monde ait la possibilité de se joindre à la fête. Participer au Run in Reims, marque une occasion de (re)découvrir la ville de Reims, son patrimoine, ses paysages le temps d'une journée ou d'un week-end.

 - ✓ **Le FISE** (24 au 26 septembre 2021) Internationale et multidisciplinaire, la tournée FISE World Series est organisée par « Hurricane Events » et rassemble les meilleurs athlètes de BMX Freestyle Park, BMX Flatland, Skateboard, Mountain Bike, Roller Freestyle, Parkour, etc. L'étape rémoise du FISE a conquis les 6.000 spectateurs présents lors des 3 jours.

- ✓ **REIMS URBAN NATURE** (2 au 13 Juin 2021) Cette opération aspire à devenir un rendez-vous annuel attendu du grand public.

La politique sportive se traduit également par un soutien important au monde associatif.

L'année 2021 a été marquée par l'écriture de la Charte du Sport, véritable document de référence qui marquera de façon pérenne les liens qui vont unir la collectivité et les associations sportives. Cette charte reprend à la fois les enjeux de la politique sportive municipale (évolution des équipements, organisation de grands évènements, soutien aux sportifs de haut niveau, valeurs du sport en tant qu'outil d'inclusion et respect de la laïcité) mais aussi les formes de contractualisation et d'accompagnement de la Ville de Reims aux associations.

A noter que cette charte a été co-construite avec les associations par le biais notamment des Pôles Sportifs Participatifs, véritables lieux de partage régulier entre la direction des sports et les associations sportives.

En matière **culturelle**, la crise sanitaire COVID-19 a continué d'impacter la programmation culturelle et l'exécution budgétaire. A l'instar de l'année 2020, l'activité culturelle s'est poursuivie dans une démarche continue d'adaptation sur l'ensemble du territoire rémois.

Ainsi, les crédits rendus disponibles en cas d'annulation ou de report d'évènements ont été redéployés pour permettre la mise en œuvre de nouveaux projets destinés à amener la culture au plus près du public (programmation estivale de formes souples et dans l'espace public : l'Été sera Show ! , programmation artistique sur les marchés).

Par ailleurs, des actions ont été menées afin d'encourager le public à fréquenter de nouveau les établissements culturels (gratuité des musées pendant la période estivale).

Enfin, la candidature de la Ville de Reims en tant que **Capitale européenne de la Culture** a été renforcée par différentes actions (par exemple, un partenariat avec le Jeu de Paume ayant permis une première exposition présentée au Cellier).

Parmi les dépenses de fonctionnement, une enveloppe de plus de 11,275 M€ a été consacrée à l'accompagnement des structures et des associations, afin de soutenir le secteur culturel, décomposée comme suit :

- 6,7 M€ affectés au subventionnement des structures et associations culturelles et /ou patrimoniales ;
- 3,296 M€ de subventions pour la SARL Scènes d'œuvres lyriques, titulaire de la délégation de service public de l'Opéra de Reims ;
- 1,2 M€ de subvention pour la REMCA (hors festival).

Les redevances et droits des services à caractère culturel s'élèvent à 83,9 K€ et sont en baisse de 14% par rapport à 2020. Cela s'explique par une période de fermeture puis de réouverture progressive au gré des protocoles des établissements culturels, tout en maintenant les décisions de gratuité pour l'accès à différents services ou établissements.

Le service **propreté** de la ville de Reims assure principalement les missions d'entretien des rues (balayage, lavage, vidage corbeille), d'évacuation des dépôts sauvages, d'enlèvement des graffitis et de viabilité hivernale. Il assure également des actions d'animation et de communication.

Ces missions sont assurées en régie (sur les 2/3 de la ville) et via des prestataires privés.

Comme beaucoup d'autres, le service propreté a été encore impacté en 2021 par les différentes périodes de restrictions liées à la pandémie.

A cela, se sont ajoutés des évènements météorologiques exceptionnels qui ont demandé une réactivité et un engagement important du service propreté (inondations et tempêtes).

Le nouveau marché de nettoyage du centre-ville a démarré au 1^{er} octobre 2021 après une période de plusieurs mois de préparation et en lien avec la collecte des déchets (groupement de commande) afin d'optimiser la gestion de la propreté sur ce secteur.

A noter également que la ville de Reims a signé au 31/12/2021 avec un tout nouveau éco-organisme (Alcome) une convention pour lutter contre les mégots de cigarettes.

En complément, le service propreté a lancé en 2021 une démarche de refacturation des prestations de nettoyage dans le cas de dépôts sauvages auprès des personnes identifiées. Ces opérations sont réalisées par deux agents assermentés du service propreté. Plus de 100 constats ont été réalisés en 2021.



Les dépenses de fonctionnement liées aux marchés de nettoyage ont été en progression entre 2020 (3,55 M€) et 2021 (3,68 M€) avec la reprise de l'activité liée à la fin des confinements (ex : marchés de bouches).

Construction de l'Arena et modernisation du Parc des Expositions

Les travaux de construction de la Grande Salle Evènementielle se sont poursuivis tout au long de l'année 2021, malgré le contexte sanitaire, avec principalement la mise en place des équipements techniques et scénographiques en fin d'année. La commission de sécurité de l'Arena s'est également déroulée fin 2021. Le Parc des Expositions, qui a fait l'objet d'une rénovation complète, a été inauguré le 7 octobre 2021. Dans le même temps, Reims Events a poursuivi l'exploitation de ces deux équipements malgré les contraintes en début d'année. Au centre des Congrès, 33 évènements ont été organisés, ayant accueilli 13 365 participants, comme par exemple le salon de l'immobilier ou le salon de l'étudiant. Au Parc des Expositions, ces sont 19 évènements qui ont eu lieu avec 95 350 visiteurs.

En ce qui concerne les **espaces verts**, quelques dépenses de fonctionnement illustrent le dynamisme de ce service :

- ✓ L'aménagement d'un jardin éphémère place Royale en avril dans des 150 ans des espaces verts : 17 000 euros ;
- ✓ La poursuite de l'entretien des espaces verts des organismes logeurs sur les quartiers Europe, Pommery, Verrerie, Cernay/Aviateur/place des Oiseaux, Maison Blanche et Châtillons sur l'année complète pour un coût global sur l'année de 180 400 euros ;
- ✓ Les subventions de fonctionnement versées aux associations de jardins familiaux : 13 500 euros.

Même si l'action des services municipaux en matière de **développement durable** se réalise, de manière transverse, dans toutes les opérations de la collectivité, on pourra noter les actions spécifiquement réalisées en la matière en 2021 :

- ✓ Le soutien aux associations :

La Ville a continué à soutenir l'activité des associations œuvrant pour l'environnement.

- 400 € à la Société Mycolique Rémoise ;
 - 1 600 € au Cercle Aquariophile et Terrariophile de Reims ainsi qu'une subvention en investissement de 3 000€ ;
 - 500 € aux associations Un monde en moi, Marchons utile et Les bons restes.
-
- ✓ L'appel à projets écologiques Ma Ville en Vert 2021 a octroyé une subvention à deux lauréats :
 - 800 € à l'association Marchons utiles
 - 4200 € à l'OCCE 51.

- ✓ Rapport Développement Durable

2 400 € ont été consacrés à l'élaboration du Rapport 2021 développement durable de la Ville de Reims.

Concernant le développement de la **vie étudiante**, la Ville a octroyé des subventions à des projets portés par des associations étudiantes et a accompagné le lancement d'une carte de réductions dédiée spécifiquement aux étudiants, Student Pass.

Malgré la crise sanitaire, les évènements Reims Campus dédiés aux étudiants ont été organisés (salons et forums, manifestations festives) ainsi que le site internet Reims Campus.

En ce qui concerne le **soutien au commerce**, la Ville a octroyé des subventions aux associations de commerçants en fonction des projets et animations soumis à la collectivité.

La ville accompagne également les festivités d'été, notamment le nouvel espace au sein du Port Colbert : Magasin Libre – Quartier estival porté par la Scic Le Bloc, et la Guinguette rémoise confiée en 2021 à BS Production.

Suite aux fortes pluies ayant impacté les commerçants rémois en juin, la Ville a mis en place une aide exceptionnelle à la prévention des risques d'inondation (6 entreprises bénéficiaires).

Un soutien à l'artisanat d'art est également organisé à travers des marchés dédiés au sein des halles du Boulingrin et l'organisation d'un concours « Les Noël de l'Art ».

Afin de faciliter la lecture comparative des comptes administratifs depuis de nombreuses années, les deux tableaux ci-dessus retracent l'évolution des équilibres financiers selon les mêmes retraitements que ceux utilisés au cours des années précédentes. Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles, notamment les cessions d'actifs.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2020	CA 2021	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement	250,5	251,0	0,5
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	198,1	197,9	-0,2
Épargne de gestion	52,4	53,1	0,6
Intérêts de la dette	4,0	3,4	-0,6
Épargne brute	48,4	49,7	1,3
Capital de la dette	32,7	30,9	-1,8
Épargne nette	15,7	18,8	3,1
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement hors dette	61,2	73,2	12,0
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	28,2	23,4	-4,8
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	17,3	31,0	13,8

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2020	CA 2021	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	249,5	249,1	-0,4
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	197,8	197,9	0,1
Épargne de gestion retraitée	51,7	51,3	-0,5
Intérêts de la dette	4,0	3,4	-0,6
Remboursement par la CU des intérêts de la dette théorique	-0,6	-0,5	0,1
Épargne brute retraitée	48,3	48,4	0,1
Capital de la dette	32,7	30,9	-1,8
Dette récupérable sur emprunt théorique transféré	-3,2	-3,3	-0,1
Épargne nette retraitée	18,9	20,8	2,0
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement retraitées	54,2	70,0	15,8
Recettes réelles d'investissement retraitées	18,1	18,1	0,1
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	17,3	31,0	13,8

11ème partie – Les recettes de fonctionnement du budget principal

A. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
013 – Atténuations de charges	865 257	855 840	-1,1%
70 – Produits des services	12 307 730	12 872 814	4,6%
<i>dont services mixtes</i>	3 353 311	3 399 855	1,4%
<i>dont autres produits</i>	8 954 419	9 472 959	5,8%
73 – Impôts et Taxes	164 927 185	166 232 323	0,8%
<i>dont contributions directes</i>	122 644 517	123 333 810	0,6%
<i>dont attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140	0,0%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	8 580 000	8 580 000	0,0%
<i>dont FPIC</i>	0	0	0,0%
<i>dont autres taxes indirectes</i>	10 775 528	11 391 373	5,7%
74 – Dotations et Participations	62 971 614	64 440 853	2,3%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	52 777 963	53 342 025	1,1%
<i>dont compensations taxes d'habitation et foncière</i>	5 013 779	6 175 648	23,2%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	5 179 872	4 923 180	-5,0%
75 – Autres Produits de gestion courante	3 389 723	3 483 841	2,8%
Total recettes de gestion courante	244 461 509	247 885 671	1,4%
76 – Produits financiers	840 468	599 381	-28,7%
77 – Produits exceptionnels	1 562 229	2 519 133	61,3%
<i>dont cessions foncières</i>	969 015	2 024 788	109,0%
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	593 214	494 345	-16,7%
78 – Reprises sur amortissements et provisions	3 669 497	0	-100,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	250 533 703	251 004 185	0,2%

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
013 – Atténuations de charges, dont :	865 257	855 840	-1,1%
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>187 956</i>	<i>176 019</i>	<i>-6,4%</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>677 301</i>	<i>679 821</i>	<i>0,4%</i>

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
70 – Produits des services, dont :	12 307 730	12 872 814	4,6%
<i>Concessions dans les cimetières</i>	487 879	576 842	18,2%
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	614 959	543 544	-11,6%
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	46 163	63 286	37,1%
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	343 482	204 021	-40,6%
<i>Redevances de stationnement</i>	3 286 533	4 032 438	22,7%
<i>Forfait post stationnement</i>	221 399	171 720	-22,4%
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	98 170	83 979	-14,5%
<i>Redevances à caractère sportif</i>	0	162 000	0,0%
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	321 506	451 860	40,5%
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	320 482	106 558	-66,8%
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	1 994 948	1 782 286	-10,7%
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	603 178	493 423	-18,2%
<i>Remboursement de frais par la CUGR – Services mixtes</i>	3 353 311	3 399 855	1,4%
<i>Remboursement de frais par la CUGR – Bâtiments</i>	154 314	139 010	-9,9%
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	296 857	425 529	43,3%

Les produits des services représentent plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement. Après une baisse importante en 2020, notamment en raison de la crise sanitaire, ces recettes repartent à la hausse en 2021, avec une augmentation de 4,6%. Les principales recettes, par poste, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières représentent 577 K€ et augmentent de 18,2% en 2021.

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique (qui comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes) diminuent de près de 12% entre 2020 et 2021.

L'augmentation des redevances d'occupation du domaine public de 37% (soit 17 K€) vient compenser la baisse constatée en 2020 pour revenir à un niveau d'avant crise sanitaire.

En revanche, le produit des autres droits de stationnement et de location diminue quant à lui de 41% (soit -139 K€) entre 2021 et 2020. Mais cette diminution est imputable à un changement d'affectation comptable. En effet, en 2021, les droits de place versés par les commerçants ambulants (marchés, foires, puces, ou halles) ont été enregistrés en impôts et taxes au chapitre 73.

Les redevances de stationnement qui avaient été fortement impactées par la crise sanitaire en 2020 augmentent cette année de 23% (soit +746 K€). Désormais comptabilisées comme des redevances du domaine public, elles se sont élevées à 4 M€ en 2021, ce qui reste un niveau inférieur aux années précédant la crise sanitaire.

Ces recettes recouvrent par ailleurs les revenus conservés par la Ville au titre des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement du forfait post stationnement, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims, destinataire de cette recette (172 K€ en 2021).

Les redevances et droits des services à caractère culturel poursuivent leur diminution et s'élèvent à 84 K€ en 2021. Cette baisse s'explique notamment par la décision de pérenniser la mesure visant à rendre gratuits les abonnements dans les bibliothèques et médiathèques de la ville. On constate également une baisse des recettes au planétarium directement impacté par les différents protocoles sanitaires de reprise.

Les redevances à caractère sportif comprennent le reversement par Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course hors stade Run In Reims.

La course n'ayant pas eu lieu en 2020, cette recette était donc nulle. En 2021, le montant perçu était de 162 K€.

Les redevances à caractère de loisirs augmentent également de plus de 130 K€. Elles s'élèvent à près de 452 K€ contre 322 K€ en 2020.

L'année 2021 est la deuxième année de mise en œuvre de la gratuité sur Reims Vital Eté, ce qui représente environ 110 K€ par an. Néanmoins, la réouverture progressive des centres de loisirs, qui avaient été contraints de fermer en 2020, a permis la reprise de cette recette de l'ordre de +130 K€.

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent les redevances liées aux activités du Conservatoire à Rayonnement Régional et depuis l'exercice 2018, celles liées à l'organisation des classes de découvertes. Elles baissent encore de près de 67% en 2021 en raison de la baisse de frais de scolarité du CRR décidée par le conseil municipal dans le cadre de la crise de la COVID-19.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles baisse de plus de 10%. Cette évolution s'explique par la diminution des mises à dispositions à la REMS.

La mise à disposition de personnel facturée aux tiers diminue également. Elle passe de 603 K€ à 493 K€ soit une baisse de près de 110 K€.

Cette évolution s'explique en grande partie par une baisse de la mise à disposition auprès de l'Ecole Supérieure d'Arts et de Design (-81 K€).

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la mutualisation de services augmente de près de 47 K€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet du Glissement Vieillesse Technicité.

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims – Bâtiments s'élève à 139 K€ ; il correspond aux remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de bâtiments propriétés de la Ville mais occupés par les services intercommunaux.

Les remboursements de frais par d'autres redevables augmentent de près de 129 K€.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

A la hausse :

- les remboursements de frais par le Centre de Recherche Agronomique qui passent de 20 K€ à 128 K€ ;
- les remboursements de frais par l'Association des Maisons de Quartier pour 38 K€ ;
- les remboursements de frais de nettoyage de dépôts sauvages pour 30 K€.

A la baisse :

- les remboursements de frais (eau, électricité et chauffage) à divers associations en baisse de 48 K€.

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
73 – Impôts et Taxes, dont :	164 927 185	166 232 323	0,8%
<i>Contributions directes</i>	<i>122 644 517</i>	<i>123 333 810</i>	<i>0,6%</i>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>22 927 140</i>	<i>22 927 140</i>	<i>0,0%</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>8 580 000</i>	<i>8 580 000</i>	<i>0,0%</i>
<i>FPIC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Droits de mutation</i>	<i>7 196 921</i>	<i>7 730 357</i>	<i>7,4%</i>
<i>Droits de place</i>	<i>0</i>	<i>303 777</i>	<i>0,0%</i>
<i>Prélèvement sur les produits des jeux</i>	<i>40 000</i>	<i>45 607</i>	<i>14,0%</i>
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>2 689 289</i>	<i>2 849 611</i>	<i>6,0%</i>
<i>Taxe sur les spectacles</i>	<i>1 976</i>	<i>1 271</i>	<i>-35,7%</i>
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	<i>711 329</i>	<i>420 303</i>	<i>-40,9%</i>

Le produit des impôts et taxes représente 66,2% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2020	CA 2021	Croissance 2020-2021	
			montant	%
CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	122 644 517	123 333 810	689 293	0,56%
<i>Taxe d'habitation et Taxe Habitation sur Logements Vacants</i>	47 504 820	3 755 170	-43 749 650	-92,10%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	74 490 777	108 960 362	34 469 585	46,27%
<i>Versement complémentaire de TFPB via le mécanisme du coefficient correcteur</i>	0	9 816 268	9 816 268	
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	278 023	281 582	3 559	1,28%
<i>Rôles supplémentaires</i>	370 897	520 428	149 531	40,32%
VERSEMENT PROVENANT DE LA CUGR	31 507 140	31 507 140	0	0,00%
<i>Attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140	0	0,00%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	8 580 000	8 580 000	0	0,00%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT (chap.74)	5 013 779	6 175 648	1 161 869	23,17%
<i>Taxe d'habitation</i>	3 946 561	0	-3 946 561	-100,00%
<i>Taxes foncières</i>	1 067 218	6 175 648	5 108 430	478,67%

Les contributions directes représentent 123,3 M€ en 2021, en hausse de + 0,56%.

Cette évolution doit être mise en lien avec celle des allocations compensatrices versées par l'Etat, dont le but est de compenser les baisses ou suppressions d'impositions locales décidées par le législateur, qui s'élèvent quant à elles à 6,2 M€, en progression de +23,17%.

En effet, deux réformes majeures votées en Loi de Finances 2020 et 2021 viennent modifier les équilibres entre ces deux catégories de recettes :

- ✓ La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales qui entraîne :
 - une perte du produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales : - 44 M€
 - la suppression de l'allocation compensatrice de Taxe d'Habitation : -3,9 M€
 - la hausse du produit de Taxe Foncière sur les propriétés bâties, via la perception en lieu et place du département de la Marne de la part de cette imposition qui lui revenait auparavant, afin de compenser la perte de produit de TH sur les résidences principales : + 39,4 M€

- un versement complémentaire de Taxe Foncière sur les propriétés bâties grâce au coefficient correcteur qui vient compléter le mécanisme de compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales : + 9,8 M€
- ✓ La réforme de calcul de la base d'imposition des locaux industriels dont la valeur locative a été divisée par deux (et par conséquent leur imposition en taxe foncière):
 - Baisse du produit de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : - 5,1 M€
 - Hausse de l'allocation compensatrice versée par l'Etat : + 5,1 M€

Les autres variations des contributions directes sont les suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+ 0,2%) : + 0,15 M€
- Hausse physique des bases d'imposition de TH (résidences secondaires et logements vacants) et des Taxes Foncières : + 0,35 M€
- Hausse du produit des rôles supplémentaires : + 0,1 M€

La hausse des contributions directes et des allocations compensatrices s'élèvent donc à +1,9 M€ soit près de + 1,5% par rapport à 2020.

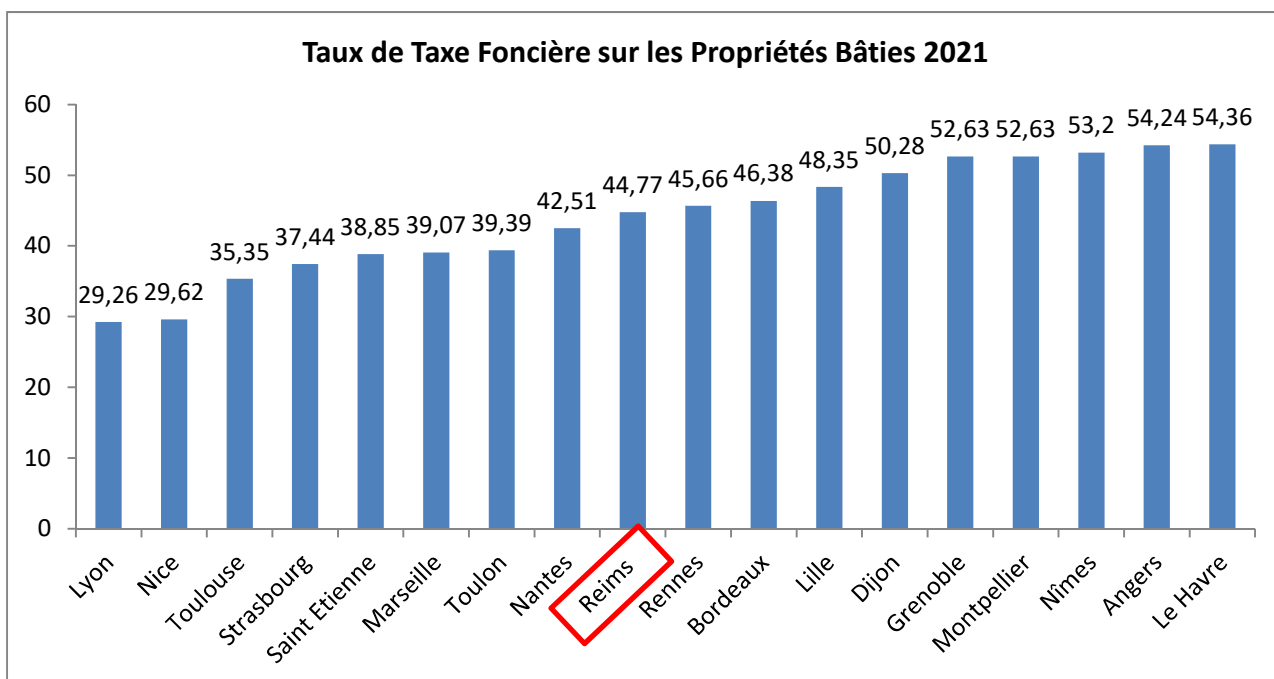
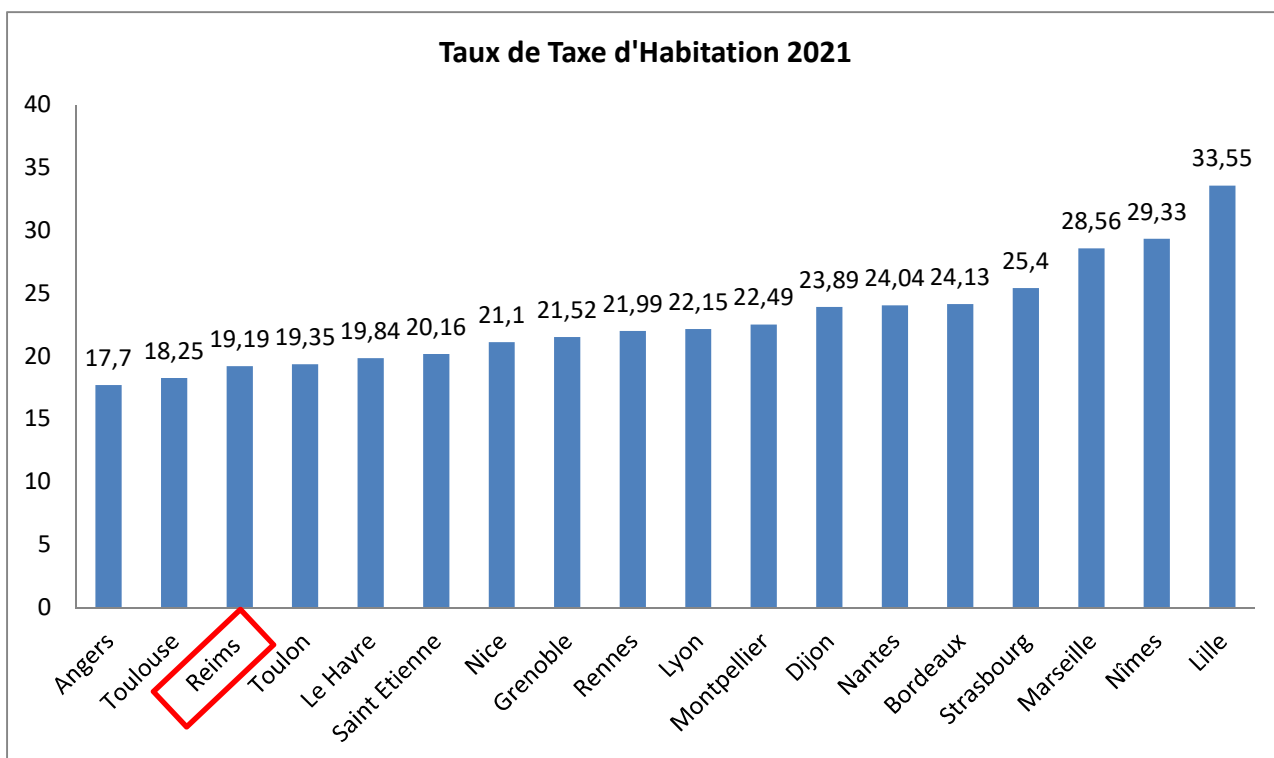
Evolution des taux de fiscalité :

Les taux de fiscalité entre 2020 et 2021 ont évolué de la manière suivante :

- Taux de Taxe d'Habitation : 19,19%, identique à 2020
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 24,10%, identique à 2020
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : afin de compenser la perte de recettes de Taxe d'Habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent à compter de 2021 l'ancienne part départementale de cette imposition. Ainsi, le taux 2021 de TFPB est égal à la somme des deux anciens taux de la commune et du département : $29,26\% + 15,51\% = 44,77\%$. Cette évolution se fait donc à taux global constant pour le contribuable.

Ainsi, en conformité avec l'engagement de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale, les taux d'imposition 2021 sont identiques à ceux votés en 2020.

Comparaison des taux ménages des principales villes de France (*) :



Source Cabinet SFL

Les dotations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims (31,5 M€) sont constituées de l'attribution de compensation (soit 22,93 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (8,58 M€).

Pour l'exercice 2021, en l'absence de transfert de compétence entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims, l'attribution de compensation versée à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims est strictement égale à celle de l'exercice 2020, soit 22 927 140 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de la communauté urbaine à ses communes membres.

En 2020, la DSC versée par cette dernière à la ville de Reims a été majorée de 1M€ à la suite de la fin de la perception du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). Le montant total de DSC allouée a atteint alors 8,58 M€ et n'a pas été modifié en 2021.

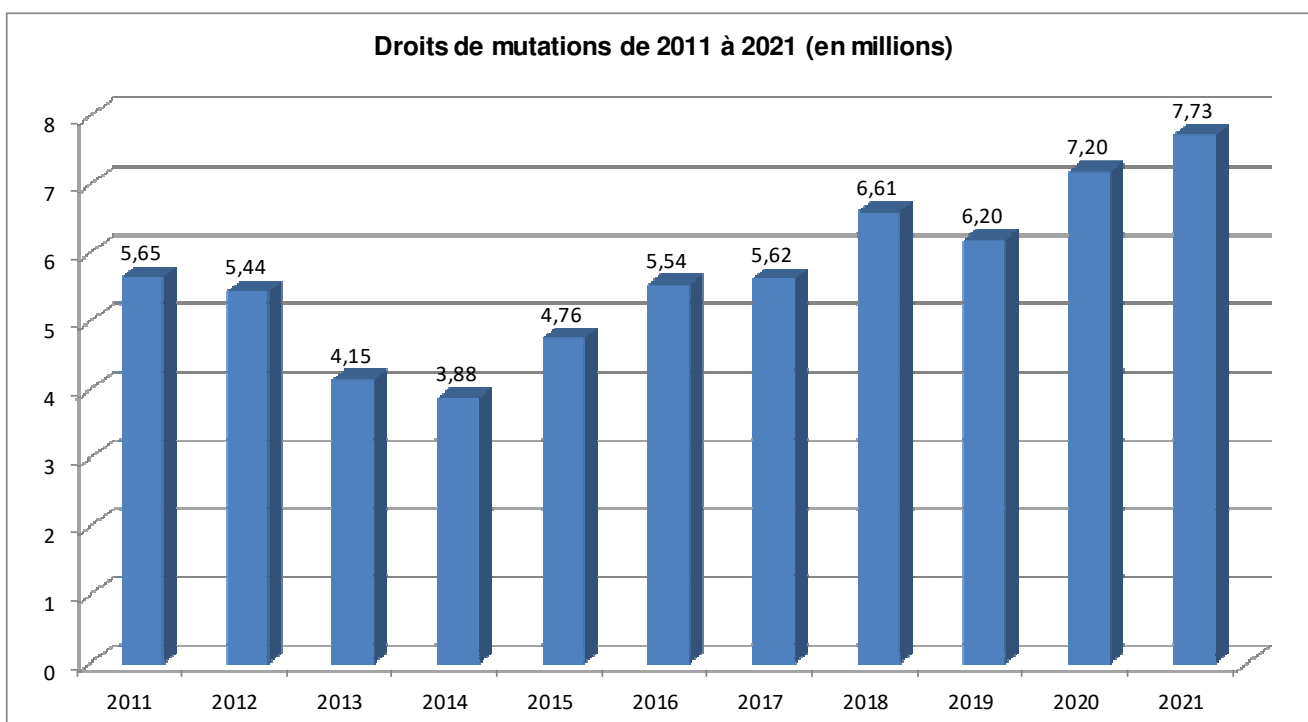
Par ailleurs, comme évoqué précédemment, en 2021, les droits de place versés par les commerçants ambulants (marchés, foires, puces, ou halles) ont été comptablement enregistrés en impôts et taxes. Ce qui engendre une augmentation mécanique de 304 K€ de ce chapitre.

Le produit de la taxe sur l'électricité représente 2,8 M€ en 2021. Elle est en hausse de 6% soit + 160 K€ par rapport à 2020.

Les recettes de taxe locale sur la publicité extérieure baissent de plus de 291 K€ (-41%) entre 2020 et 2021, passant de 711 K€ à 420 K€ du fait des décisions d'exonération prises pendant la crise sanitaire et du décalage dans la perception.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (7,7 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier. La baisse potentielle attendue de cette recette suite à la crise sanitaire ne s'est pas fait ressentir en 2021. En effet, celle-ci augmente encore de plus de 533 K€ par rapport à 2020 (soit +7.4%).

Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2011



Depuis la suppression de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives dans le cadre de la loi de finances pour 2015, les recettes relatives à cet impôt concernent les reversements par les douanes de droits sur les cercles et maisons de jeux (1,2 K€).

A compter de 2020, et pour faire suite à l'article 168 de la Loi de Finances pour 2019 qui est venu modifier l'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts, les modalités de reversement du prélèvement de l'Etat assis sur les paris hippiques sont modifiées. Désormais, la quote-part de ce prélèvement est affectée pour moitié à l'EPCI et pour moitié aux communes sièges d'un hippodrome. Ainsi, la Ville de Reims a perçu en 2021 (au titre des paris hippiques 2020) une recette d'un montant de 46 K€, soit + 14% par rapport à 2020 (au titre des paris hippiques 2019).

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
74 – Les dotations et participations, dont :	62 971 614	64 440 853	2,3%
<i>Dotation forfaitaire</i>	25 214 667	25 020 402	-0,8%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	26 908 535	27 709 656	3,0%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	654 761	611 967	-6,5%
<i>Compensations fiscales</i>	5 013 779	6 175 648	23,2%
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 235 396	2 427 513	8,6%
<i>FCTVA Fonctionnement</i>	156 822	159 832	1,9%
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	2 787 655	2 335 835	-16,2%

Le produit des dotations et participations représente près de 25,7% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire (25 M€) baisse de 194K€ entre 2020 et 2021 soit -0,8 %. Cette baisse, qui est en lien avec celle de l'enveloppe globale de dotation forfaitaire versée par l'Etat aux communes (- 1,6%), sert en partie à financer la hausse des dotations de péréquation. La contribution au redressement des finances publiques opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire n'a pas été reconduite en 2020, mais celle opérée en 2017 au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduite chaque année depuis 2018.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier moyen par habitant (pour 30%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),

- le revenu moyen par habitant (pour 25%).

La ville de Reims est classée au 175^{ème} rang des 695 communes éligibles, ce qui lui a conféré une DSU spontanée égale à celle de 2020 soit 26,91 M€ majorée de la progression de DSU s'élevant à 801 K€ soit une DSU globale de 27,71 M€.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dotation forfaitaire avant CRFP	33 385 659	28 369 408	25 938 626	25 857 501	25 537 778	25 214 667
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	-4 761 188	-2 430 782				
Part dynamique de la population			159 800	-88 024	-143 897	-2 436
Ecrêtement péréqué			-240 925	-231 699	-179 214	-191 829
Dotation forfaitaire notifiée (déduction faite du CRFP)	28 624 471	25 938 626	25 857 501	25 537 778	25 214 667	25 020 402
Dotation de Solidarité Urbaine	22 218 191	23 972 218	25 052 986	25 960 902	26 908 535	27 709 656
Evolution Dotation Forfaitaire et DSU	50 842 662	49 910 844	50 910 487	51 498 680	52 123 202	52 730 058

La dotation nationale de péréquation (0,612 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020-2021	
						En valeur	En %
Dotation nationale de péréquation	668 844	703 760	708 143	654 761	611 967	-42 794	-6,54%

Les allocations compensatrices d'allégements fiscaux (6,2 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allégement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation ;
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les allocations de compensation.

L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol. 2020-2021 en %
Allocations compensatrices versées par l'Etat	4 536 699	4 769 222	5 013 779	6 175 648	+ 23,17%
Taxe d'habitation	3 506 726	3 714 766	3 946 561	0	-100,00%
Taxes foncières	1 029 973	1 054 456	1 067 218	6 175 648	+ 478,67%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont en hausse de 23,17 % soit + 1,2 M€. Les raisons de ces variations sont expliquées supra.

La dotation générale de décentralisation est en hausse de 192 K€ à 2,43 M€.

Le fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement est relativement stable. Il augmente en 2021 de près de 2%. Cette recette est tributaire des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2020. Elle s'élève à 160 K€.

Les autres subventions et participations baissent de 452 K€ passant de 2,8 M€ en 2020 à 2,3 M€ en 2021. Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

Toutefois, on peut noter une diminution des subventions de l'Etat de 145 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

A la hausse :

- l'attribution d'une subvention de 70 K€ perçus en 2021 pour « Un été à Reims » ;
- la subvention de 58 K€ pour la participation à l'organisation des élections départementales et régionales en 2021.

A la baisse :

- la subvention de fonctionnement dans le cadre du projet ANRU (-67 K€) ;
- la baisse de la subvention pour mise en place du droit d'accueil dans les écoles en cas de grève (-60 K€) ;
- l'attribution d'une subvention de 45 K€ perçus en 2020 pour la prise en charge de la mise sous plis concernant les élections municipales.

Parallèlement, les subventions perçues de la Région baissent de 54 K€ notamment en raison du solde des subventions pour l'organisation de la Coupe du Monde de Football Féminin qui avait été perçu en 2020, ainsi que d'une baisse des subventions touchées dans le cadre du dispositif DEMOS.

Les subventions du Département baissent quant à elles de 28 K€ en raison essentiellement de la baisse de la subvention de fonctionnement au Conservatoire.

5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
75 – Les autres produits de gestion courante, dont :	3 389 723	3 483 841	2,8%
<i>Revenus des immeubles</i>	2 548 877	2 593 187	1,7%
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	840 124	889 603	5,9%
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	722	1 050	45,5%

Les revenus des immeubles s'élèvent à 2,5 M€. La relative stabilité par rapport à 2020 recouvre en fait plusieurs évolutions :

- L'augmentation des loyers perçus pour la mise à disposition du Stade Delaune (+118 K€) et le Centre Schweitzer (+22 K€),
- La baisse des loyers perçus pour le bâtiment de la rue Jossier (-37 K€), et la mise à disposition des autres stades et complexes de plein air (-28 K€).

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires augmentent de 49 K€.

Celles-ci comprennent les redevances concernant l'Opéra de Reims pour 600 K€ ; le Crématorium pour 200 K€ ; la fourrière automobile pour 18 K€ et l'immeuble Centre des Congrès pour 15 K€ dans le cadre de la DSP Activités Évènementielles, de Congrès et d'Exposition. En 2021, une nouvelle redevance de 43 K€ a été perçue avec la mise en service effective du Parc des Expositions.

6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
76 – Les produits financiers, dont :	840 468	599 381	-28,7%
<i>Produits des immobilisations financières</i>	198 120	61 632	-68,9%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés - Voirie</i>	612 984	511 885	-16,5%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés- Aire d'accueil des gens du voyage</i>	29 363	25 864	-11,9%

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit. Néanmoins, les revenus de ces placements n'étant aujourd'hui plus attractifs, ceux-ci ont tendance à diminuer depuis plusieurs années.

En 2021, la Ville de Reims a perçu 59 K€ de dividendes provenant de la SAEM Reims Evènements.

A partir de 2017, la Ville a perçu le remboursement par la communauté urbaine de la charge liée aux intérêts des emprunts globalisés qui n'avaient pas pu lui être transférés. En effet, la Ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage. La ville de Reims a ainsi conservé à sa charge le remboursement des annuités de ces emprunts et perçoit, de la Communauté urbaine du Grand Reims, le remboursement de la part lui incombant.

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
77 – Les produits exceptionnels, dont :	1 562 229	2 519 133	61,3%
Dédits et pénalités sur achats vente	46 187	48 518	5,0%
Libéralités reçues	0	0	0,0%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	256 306	85 009	-66,8%
Produits de cession des immobilisations	969 015	2 024 788	109,0%
Autres Produits exceptionnels divers	234 984	111 004	-52,8%

En 2021, les produits exceptionnels représentent 1% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Dédits et pénalités augmente de 5% (2 K€).

Les libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Depuis 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration d'ouvrages tels que la Porte Mars, la Fontaine Subé et l'Eglise St Maurice. Ainsi, les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion s'élèvent à 85 K€. Ils baissent de 171 K€ et comprennent notamment le recouvrement de pénalités sur contentieux.

Les produits des immobilisations retracent sur l'exercice 2021 les cessions d'immeubles, les cessions de participations, les ventes aux enchères sur le site Agorastore. Ils sont en hausse de plus de 1 M€ par rapport à 2020.

En 2020, les recettes des cessions d'immeubles s'élevaient à 210 K€ et les recettes de cessions de terrains à 708 K€.

En 2021, les recettes de cessions correspondent à :

- la vente de terrains à bâtir rue de l'Abreuvoir pour 549 K€ et rue du Commandant Marin La Meslée pour 504 K€ ;
- la vente d'un local d'activités au 3 rue des Auvergnats pour 340 K€ ;
- la vente d'un terrain d'activités rue du Commerce pour 91 K€ ;
- diverses ventes rue Pierre Fresnay pour 70 K€, rue Adolphe Laberte pour 78 K€ et rue Henri Jadart pour 205 K€.

Les cessions de biens dans le cadre des ventes aux enchères mises en place depuis 2014 sur le site Agorastore ont rapporté plus de 186 K€ en 2021 contre 50 K€ en 2020.

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 111 K€. Ils baissent de près de 124 K€. Ils comprennent par exemple les indemnités d'assurances sur sinistres.

Ces recettes étant exceptionnelles, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice sur l'autre.

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
78 – Les reprises sur amortissements et provisions	3 669 497	0	-100,0%
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>3 669 497</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>

En 2020, plusieurs reprises diverses ont pu être effectuées :

- des provisions pour litiges à hauteur de 532 K€ liés ;
- des provisions pour risques d'impayés à hauteur de 73 K€.

Une provision d'un montant de 3 064 412.95 € avait également été reprise. Celle-ci était issue du litige engagé auprès de la société Richard-Ducros lors des travaux de charpente métallique sur le Stade Delaune.

En 2021, il ne reste plus de provision constituée à reprendre.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement du budget principal

A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
011 – Charges à caractère général	33 015 327	36 687 385	11,1%
<i>dont services mixtes</i>	3 561 470	3 561 470	0,0%
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	29 453 857	33 125 915	12,5%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	109 207 929	110 370 231	1,1%
<i>dont services mixtes</i>	19 795 400	20 129 942	1,7%
<i>dont autres charges de personnel</i>	89 412 529	90 240 289	0,9%
014 – Atténuation de produits	159 968	166 983	4,4%
65 – Autres charges de gestion courante	49 222 392	45 058 946	-8,5%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	22 046 409	22 517 263	2,1%
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	20 878 604	19 351 870	-7,3%
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	6 297 379	3 189 813	-49,3%
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	60 875	117 241	92,6%
Total dépenses de gestion courante	191 666 492	192 400 786	0,4%
66 – Charges financières	4 215 445	3 521 065	-16,5%
<i>dont intérêts de la dette principale</i>	4 009 501	3 376 891	-15,8%
67 – Charges exceptionnelles	6 229 158	5 402 962	-13,3%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	5 462 619	5 282 264	-3,3%
<i>dont autres</i>	766 540	120 698	-84,3%
68 – Dotations aux provisions	0	0	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	202 111 096	201 324 814	-0,4%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 0,4%.

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
011 – Charges à caractère général, dont :	33 015 327	36 687 385	11,1%
<i>Fluides (Eau, électricité et gaz)</i>	<i>4 249 852</i>	<i>4 590 509</i>	<i>8,0%</i>
<i>Combustibles et carburants</i>	<i>460 512</i>	<i>548 317</i>	<i>19,1%</i>
<i>Autres fournitures</i>	<i>4 301 889</i>	<i>4 227 057</i>	<i>-1,7%</i>
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	<i>9 122 802</i>	<i>9 571 975</i>	<i>4,9%</i>
<i>Locations et charges liées (gardiennage et impôts fonciers)</i>	<i>2 488 939</i>	<i>2 637 762</i>	<i>6,0%</i>
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	<i>2 206 767</i>	<i>2 523 659</i>	<i>14,4%</i>
<i>Communication</i>	<i>1 015 952</i>	<i>1 351 004</i>	<i>33,0%</i>
<i>Fêtes et réceptions</i>	<i>143 756</i>	<i>242 240</i>	<i>68,5%</i>
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	<i>3 561 470</i>	<i>3 561 470</i>	<i>0,0%</i>
<i>Autres services extérieurs</i>	<i>2 941 257</i>	<i>4 414 648</i>	<i>50,1%</i>
<i>Autres dépenses et impôts</i>	<i>2 522 133</i>	<i>3 018 743</i>	<i>19,7%</i>

Les charges de fluides augmentent de 341 K€ (+8 %) pour revenir au niveau de 2019, avant la crise sanitaire.

En revanche, malgré une augmentation de 88 K€ (+19 %) par rapport à 2020, les charges de combustibles et carburants restent bien inférieures au niveau des années précédentes, ce qui confirme les efforts menés en faveur des économies d'énergie et les actions engagées sur la flotte des véhicules municipaux.

La baisse des autres fournitures est de 75 K€ (-1,7 %). Elles s'élèvent à 4,2 M€ en 2021.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance qui se montent à 9,6 M€ sont en hausse de près de 5%.

En matière informatique par exemple, les dépenses d'entretien et de réparation ont augmenté de 62 K€ et les dépenses de maintenance de 74 K€.

La maintenance des équipements de voirie a augmenté de 93 K€ en raison de l'augmentation du nombre et du coût des bornes escamotables.

Les locations et charges liées (gardiennage, impôts fonciers hors nettoyage) s'élèvent à 2,6M€. Ce poste budgétaire augmente de 6% (+149 K€).

Cette évolution recouvre plusieurs variations :

- les locations immobilières baissent de 206 K€, notamment en raison de l'acquisition en cours d'année 2020 du bâtiment de la Police municipale Rue Ernest Renan,
- les frais de gardiennage augmentent de 268 K€, en raison par exemple, de la hausse des tarifs des marchés de gardiennage de l'Hôtel de Ville, du Conservatoire ou des bibliothèques, et des besoins de sécurisation des manifestations comme le marché des Halles,
- l'augmentation des taxes foncières et autres impôts locaux de près de 95 K€.

Les frais de nettoyage des locaux augmentent quant à eux de 14% pour atteindre 2,5 M€ en 2021. En dehors des explications habituelles, liées à la révision des prix de 3% prévue au contrat ou aux éventuelles évolutions de périmètre, ce poste de dépenses a surtout été directement impacté par la COVID-19 avec la mise en place de nouveaux protocoles sanitaires. On estime à plus de 1,1 M€ les dépenses de nettoyage imputables à la crise sanitaire.

L'augmentation apparente des dépenses liées à la communication en 2021 est en réalité due à un niveau de dépenses très bas en 2020. Le détail de l'évolution des dépenses ci-dessous montre que ces charges ont en réalité fortement diminué depuis 2014 :

Frais de communication en K €	Montants	Evolution en valeur	Evolution en %
CA 2014	2 011,88	-188,62	-8,57%
CA 2015	1 858,23	-153,65	-7,64%
CA 2016	1 786,30	-71,93	-3,87%
CA 2017	1 780,21	-6,09	-0,34%
CA 2018	1 799,19	18,98	1,07%
CA 2019	2 021,55	222,36	12,36%
CA 2020	1 015,95	-1 005,60	-49,74%
CA 2021	1 351,00	335,05	32,98%

Le retour en 2021 de manifestations comme les opérations de Noël a engendré une hausse des dépenses par rapport à 2020.

Ce sont essentiellement les dépenses de « relations publiques » qui augmentent le plus, notamment en raison du moindre achat de prestations de services aux SASP Stade de Reims et Champagne Chalons Reims Basket en 2020 (+ 204 K€).

Par ailleurs, les dépenses relatives au développement des sites internet ont également progressé de 19 K€.

De la même manière, après une année 2020 très particulière, les dépenses de fêtes et cérémonies repartent à la hausse (+98 K€) pour atteindre 242 K€. Pour rappel, ces dépenses étaient de 325 K€ en 2018 et 330 K€ en 2019.

Les remboursements à la Communauté urbaine du Grand Reims sont stables entre 2020 et 2021 et s'élèvent à 3,6 M€. La présente note de synthèse présente en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2021.

Les autres services extérieurs s'élèvent à 4,4 M€. Ce poste de dépenses a été directement impacté par la révision du programme des manifestations en 2020. Ce qui explique l'augmentation de 50 % constatée en 2021, notamment avec l'organisation de nouveau en 2021 du Run In Reims (+500 K€).

Les autres dépenses et impôts sont en hausse (+497 K€) :

Cette évolution recouvre :

- une augmentation des frais d'annonces et d'insertions de 195 K€,
- les locations mobilières en hausse de 40 K€ également directement impactées par la reprise des manifestations,
- une augmentation des transports collectifs dans les écoles et classes de découvertes de 34 K€, et des transports de biens de 37 K€, notamment dans le cadre du déplacement d'œuvres dans les musées.

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
012 - Charges de personnel et assimilés, dont :	109 207 929	110 370 231	1,1%
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>19 795 400</i>	<i>20 129 942</i>	<i>1,7%</i>
<i>Rémunération du personnel</i>	<i>63 019 889</i>	<i>63 392 065</i>	<i>0,6%</i>
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	<i>22 186 676</i>	<i>22 323 415</i>	<i>0,6%</i>
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	<i>1 317 076</i>	<i>1 399 936</i>	<i>6,3%</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>2 888 888</i>	<i>3 124 873</i>	<i>8,2%</i>

La hausse des dépenses relatives à la seule masse salariale portée par la Ville de Reims, hors mutualisation, se limite à + **0,9%**.

Parmi les principales mesures qui influencent l'évolution des charges, on peut citer les mesures liées à l'évolution de l'organisation des services, à l'action sociale et les mesures nationales et locales :

Les mesures liées à l'action sociale :

- la revalorisation au 1er janvier 2021 de 8% de la participation de la collectivité à la complémentaire santé, (participation passant de 14 à 15 € par mois pour la prévoyance afin de prendre en compte l'augmentation des cotisations, et permet aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions) ;
- le renouvellement du marché des titres-restaurant en septembre 2021 pour une durée de 4 ans permet dorénavant aux agents de disposer d'une carte Pass Restaurant dématérialisée.

Les mesures nationales et locales :

A compter du 1^{er} janvier 2021, on note :

- l'augmentation du SMIC horaire de 1%, soit 10,25 € au lieu de 10,15 €, suivie d'une nouvelle revalorisation de 2,2 % le 1^{er} octobre 2021, soit 10,48 € au lieu de 10,25 €.
- la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C ainsi que les créations d'échelons terminaux pour les agents de catégorie A dans le cadre de la dernière année de mise en œuvre du protocole des Accords « Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » dits PPCR.

Dans le cadre de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), l'attribution du régime indemnitaire :

- aux agents contractuels de catégorie B et C recrutés sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (nouvel article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).
Il s'agit d'un nouveau motif de recrutement, introduit par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, pour les agents de catégorie B et C,
- aux contrats de projet, emplois non permanents ouverts dans toutes les catégories, qui ont pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Plusieurs dispositifs mis en place en 2021 ont également eu un impact sur la masse salariale :

- le forfait mobilité durable : à compter de 2021, un forfait mobilité durable, de 100 € au titre de l'année 2020 puis de 200 € par an, est versé aux agents qui effectuent leur trajet domicile-travail en vélo (mécanique ou à assistance électrique) ou en covoiturage,

- la rupture conventionnelle : c'est la procédure par laquelle l'autorité territoriale et l'agent public conviennent d'un commun accord de la cessation définitive des fonctions de ce dernier. Elle donne lieu au versement d'une indemnité.
- l'indemnité de fin de contrat : c'est une indemnité fixée à 10% de la rémunération brute globale perçue par les agents contractuels au titre de leur contrat et, le cas échéant, de leur(s) renouvellement(s) de contrat. Les contrats concernés sont ceux, conclus ou renouvelés à compter du 1er janvier 2021, qui ont une durée inférieure ou égale à 1 an (renouvellements compris).

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la Police municipale engagée en 2014, 7 postes de policiers municipaux (Unité de Nuit) et 4 postes d'agents au Centre de Supervision Urbaine ont été créés en 2021.

3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
014 - Atténuation de produits	159 968	166 983	4,4%
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>157 851</i>	<i>166 374</i>	<i>5,4%</i>
<i>Autres restitutions et reversements</i>	<i>2 117</i>	<i>609</i>	<i>-71,2%</i>

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Cette dépense s'élève à 166 K€ en 2021.

4. Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
65 – Autres charges de gestion courante, dont :	49 222 392	45 058 946	-8,5%
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	364 244	312 659	-14,2%
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	1 037 475	1 059 365	2,1%
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 719 410	1 633 718	-5,0%
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	5 021 000	4 250 000	-15,4%
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 057 000	7 056 054	0,0%
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	8 716 024	7 961 236	-8,7%
<i>Subventions de fonctionnement aux autres Etablissements et organismes publics</i>	84 580	84 580	0,0%
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	22 046 409	22 517 263	2,1%

Les autres charges de gestion courante représentent 22,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retracent la participation du budget principal au budget annexe du restaurant municipal qui s'élève en 2021 à 313 K€ soit 14% de moins qu'en 2020. Celle-ci permet d'assurer l'équilibre du budget annexe dans un contexte où la baisse des recettes a été importante en raison de la crise sanitaire alors qu'une partie des charges reste fixe.

Les indemnités, frais de mission et de formation des élus s'élèvent à près de 1,1 M€ et augmentent légèrement en 2021.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette dernière dépend de l'évolution des effectifs et s'élève à 1,6 M€.

La subvention de la Caisse des Ecoles s'est élevée à 4 250 K€. En 2020, l'augmentation de la subvention (portée à 5 021 K€) a permis d'assurer l'équilibre budgétaire de la structure.

La subvention de fonctionnement au CCAS est globalement stable à 7 M€.

La subvention au CCAS recouvre :

- la participation au fonctionnement du budget principal : 6 217 K€
- celle relative au budget annexe des crèches municipales Jean Jacques Rousseau et Maison Blanche : 550 K€ ;
- celle relative au budget annexe du dispositif de Réussite Scolaire : 290 K€

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial baissent de 755 K€. Elles retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, en légère baisse à hauteur de 1,2 M€,
- la subvention à la REMS, de 6,7 M€ en 2021.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont stables. Ces subventions comprennent celles relatives à la caisse de crédit municipal de Reims et au Fonds de soutien au cinéma qui restent constantes.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont de 22,5 M€ en 2021 (+2,1%).

A noter en 2021, le versement de 360 K€ pour la compensation des titres juniors pour les élèves résidant à moins de 4 km de leur établissement.

5. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	60 875	117 241	92,6%
<i>Frais de personnel</i>	<i>52 315</i>	<i>108 530</i>	<i>107,5%</i>
<i>Matériel</i>	<i>8 560</i>	<i>8 711</i>	<i>1,8%</i>

Après une forte baisse en 2020, année du renouvellement de mandat, les frais de fonctionnement aux groupes d'élus augmentent en 2021 et s'élèvent à 117 K€.

6. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
66 – Charges financières, dont :	4 215 445	3 521 065	-16,5%
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>4 009 501</i>	<i>3 376 891</i>	<i>-15,8%</i>
<i>Intérêts des comptes courants</i>	<i>37</i>	<i>2 536</i>	<i>6672,5%</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>205 907</i>	<i>141 638</i>	<i>-31,2%</i>

Les charges financières s'élèvent à un montant de 3,5 M€ en 2021 contre 4,2 M€ en 2020, soit une nouvelle baisse de 694 K€.

Cette baisse continue s'explique essentiellement par la baisse de l'encours de dette de la Ville de Reims, qui entraîne une baisse des intérêts.

Elles représentent seulement 1,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021	En %
67 – Charges exceptionnelles, dont :	6 229 158	5 402 962	-13,3%
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	65 292	551	-99,2%
<i>Secours, bourses et prix</i>	14 176	20 422	44,1%
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	49 178	30 844	-37,3%
<i>Titres annulés</i>	206 443	37 285	-81,9%
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	5 462 619	5 282 264	-3,3%
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	431 450	31 595	-92,7%

Les charges exceptionnelles représentent 2,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés concernent des indemnités de résiliation de marché et celles relatives aux candidats non retenus dans le cadre d'appel à la concurrence. Ils sont quasi nuls en 2021. En 2020, ils recouvraient essentiellement les intérêts issus du contentieux concernant l'installation de la patinoire Albert 1^{er}.

Les secours bourses et prix représentent 20 K€.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 31 K€ contre 49 K€ en 2020.

Les titres annulés sont variables. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations partielles de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (5,3 M€)

retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public :

- 3,3 M€ pour l'Opéra,
- 1,99 M€ pour la nouvelle DSP Activités évènementielles, de congrès et d'exposition.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, comprenaient en 2020 les subventions attribuées dans le cadre de la crise sanitaire à savoir 144K€ pour l'opération chèques cadeaux et 250 K€ pour les aides aux loyers.

8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2021.

IVème partie – Les recettes d’investissement du budget principal

A. Les recettes d’investissement

Recettes d’investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 – Subventions d’investissement	7 034 150	6 773 420
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	28 502 019	44 467 388
20 – Immobilisations incorporelles	0	0
21 – Immobilisations corporelles	590	0
23 – Immobilisations en cours	638 069	829 666
Total recettes d’équipement	36 174 828	52 070 474
10 – Dotations, fonds divers	8 845 870	7 598 445
165 – Dépôts et cautionnements	1 142	2 507
27 – Autres immobilisations financières	3 213 215	3 733 377
Total recettes financières	12 060 227	11 334 328
Opérations pour compte de tiers	0	0
Total recettes réelles d’investissement (hors excédent antérieur)	48 235 055	63 404 802

Les recettes d’investissement s’élèvent à 63,4 M€ en 2021, en hausse de 31% par rapport à 2020.

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 – Subventions d'investissement, dont :	7 034 150	6 773 420
<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>5 203 951</i>	<i>2 844 697</i>
<i>Régions</i>	<i>609 531</i>	<i>3 561 250</i>
<i>Départements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres</i>	<i>1 220 669</i>	<i>367 473</i>

Globalement, les recettes de subventions d'investissement baissent de 261 K€.

Le montant des subventions perçues en 2021, comprend notamment :

DSP Activités Evènementielles, de Congrès et d'Expositions :

- Région : 347 K€
- Département : 1 000 K€

Création de réserves externalisées du Musée des Beaux-Arts :

- Région : 1 832 K€

Maison de quartier Pays de France :

- Etat : 631 K€

Construction durable à destination des habitants :

- Etat : 594 K€

Reconstruction de l'école Tixier Mougne :

- Etat : 360 K€

2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :	28 503 161	44 469 895
<i>Emprunts en euros</i>	<i>20 000 000</i>	<i>40 000 000</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>8 502 019</i>	<i>4 467 388</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>1 142</i>	<i>2 507</i>

Au titre de l'année 2021, la Ville de Reims a contractualisé un emprunt de 40 M€.

Par ailleurs, 4,5 M€ ont fait l'objet d'un refinancement, que l'on retrouve à la fois en dépenses et en recettes.

3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
10 – Dotations et fonds divers, dont :	8 845 870	7 598 445
<i>FCTVA</i>	<i>8 708 442</i>	<i>7 408 598</i>
<i>Taxes d'aménagement</i>	<i>10 840</i>	<i>3 024</i>
<i>Taxe locale d'équipement</i>	<i>38 247</i>	<i>0</i>
<i>Dons et legs en capital</i>	<i>88 341</i>	<i>186 822</i>

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2021, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2020 pour un montant de 7,4 M€.

La baisse constatée s'explique par la diminution des dépenses d'équipement entre 2019 et 2020.

La taxe d'aménagement s'élève à 3 K€. Depuis 2017, celle-ci est perçue par la Communauté urbaine et a donc vocation à disparaître à la Ville de Reims. Les recettes perçues sont liées aux actes d'urbanisme accordés avant le 1^{er} janvier 2017.

La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à :

- la restauration des tapisseries du Musée Saint Remi pour 83 K€ ;
- la restauration partielle de la Porte de Mars pour 82 K€ ;
- la réalisation du spectacle d'images, sons et lumières sur la cathédrale Notre Dame et la basilique Saint Remi pour 7 K€.

4. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers concernent exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

3,3 M€ ont été perçus en 2021 qui correspondent au remboursement, par la Communauté urbaine du Grand Reims, des intérêts de la dette globale qui lui a été transférée en 2017.

Par ailleurs, la situation excédentaire du budget annexe ZAC Sernam en 2021, a permis le remboursement d'une partie de l'avance à hauteur de 336 K€.

Vème partie – Les dépenses d'investissement

A. La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
20 – Immobilisations incorporelles	1 511 428	1 555 157
204 – Subventions d'équipement versées	1 578 231	3 963 034
21 – Immobilisations corporelles	10 000 532	25 154 285
22 – Immobilisations reçues en affectation	29 941	139 982
23 – Immobilisations en cours	35 310 998	37 641 320
Total dépenses d'équipement	48 431 130	68 453 778
10 – Dotations, fonds divers	247 909	240 753
13 – Subventions d'équipement	92 538	53 160
16 – Emprunts et dettes assimilées	41 214 167	35 377 585
26 – Participations et créances rattachées	180	0
27 – Autres immobilisations financières	3 922 081	4 500
Total dépenses financières	45 476 876	35 675 998
Opérations pour compte de tiers	0	0
Total dépenses réelles d'investissement	93 908 006	104 129 776

Au CA 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 68,4 M€ (hors travaux en régie).

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :	41 214 167	35 377 585
<i>Emprunts en euros</i>	<i>32 708 344</i>	<i>30 905 276</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>8 502 019</i>	<i>4 467 388</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>3 804</i>	<i>4 921</i>

Le remboursement du capital des emprunts doit être retraité du montant remboursé par la communauté urbaine concernant les emprunts globalisés correspondant au transfert de la voirie et des aires d'accueil des gens du voyage.

La communauté urbaine a remboursé, en 2021, 3,32 M€ au titre de ces charges. Aussi la dépenses nette supportée par la Ville de Reims s'élève à

Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	30,91 M€
Montant versé par la communauté urbaine au titre des emprunts globalisés (au titre du transfert de la voirie et des aires des gens du voyage)	-3,32 K€
Remboursement net du capital de la dette par la ville de Reims en 2021	27,59 M€

Par ailleurs, la collectivité a refinancé une partie de sa dette à hauteur de 4,5 M€. Ce mouvement est neutre budgétairement puisqu'on le retrouve la même année en dépenses et en recettes.

2. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers ont été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence voirie.

3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

En 2020, le budget principal a versé une avance de 3,9 M€ au budget annexe ZAC Sernam. A l'inverse, en 2021, un remboursement de 336 K€ de l'avance perçue a été réalisé permettant une recette supplémentaire pour le budget principal de la Ville de Reims.

4. Chapitre 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (68,45 M€) consolidées des travaux en régie (1,20 M€) s'établissent en 2021 à 69,65M€. Elles comprennent les reprises sur avances forfaitaires (0,82 M€) et les échanges fonciers (0,079 M€)

Récapitulatif des dépenses d'investissement :

Nature de la dépense	Montant 2021
Dépenses d'équipement	67 552 656 €
Reprises sur avances forfaitaires	821 752 €
Echanges fonciers	79 370 €
Total chap. 20 à 23	68 453 778 €

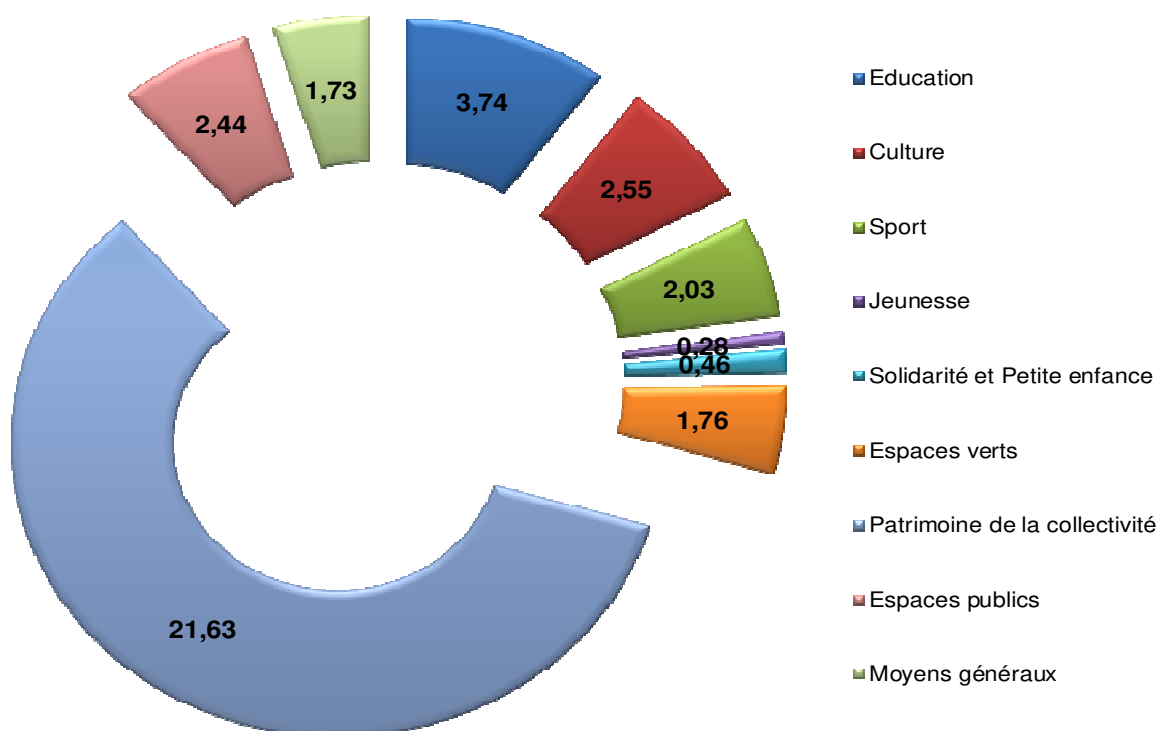
Travaux en régie	1 195 362 €
Total	69 649 140 €

Pour mémoire, ces montants ne tiennent plus compte des dépenses désormais prises en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre des compétences transférées et de celles comptabilisées au budget annexe Sernam Boulingrin.

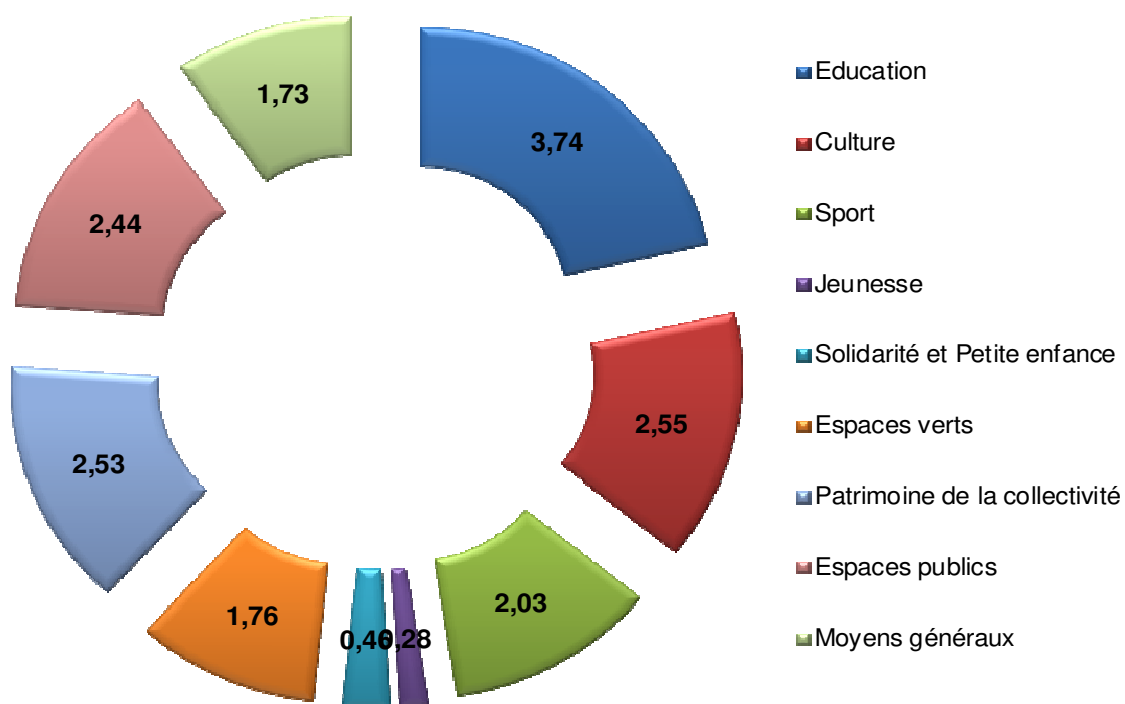
Les dépenses d'équipement, prises en compte dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, comprennent :

- Les investissements de type **COURANT** pour **36,62 M€**
- Les investissements de type **PROJET** pour **30,93 M€**

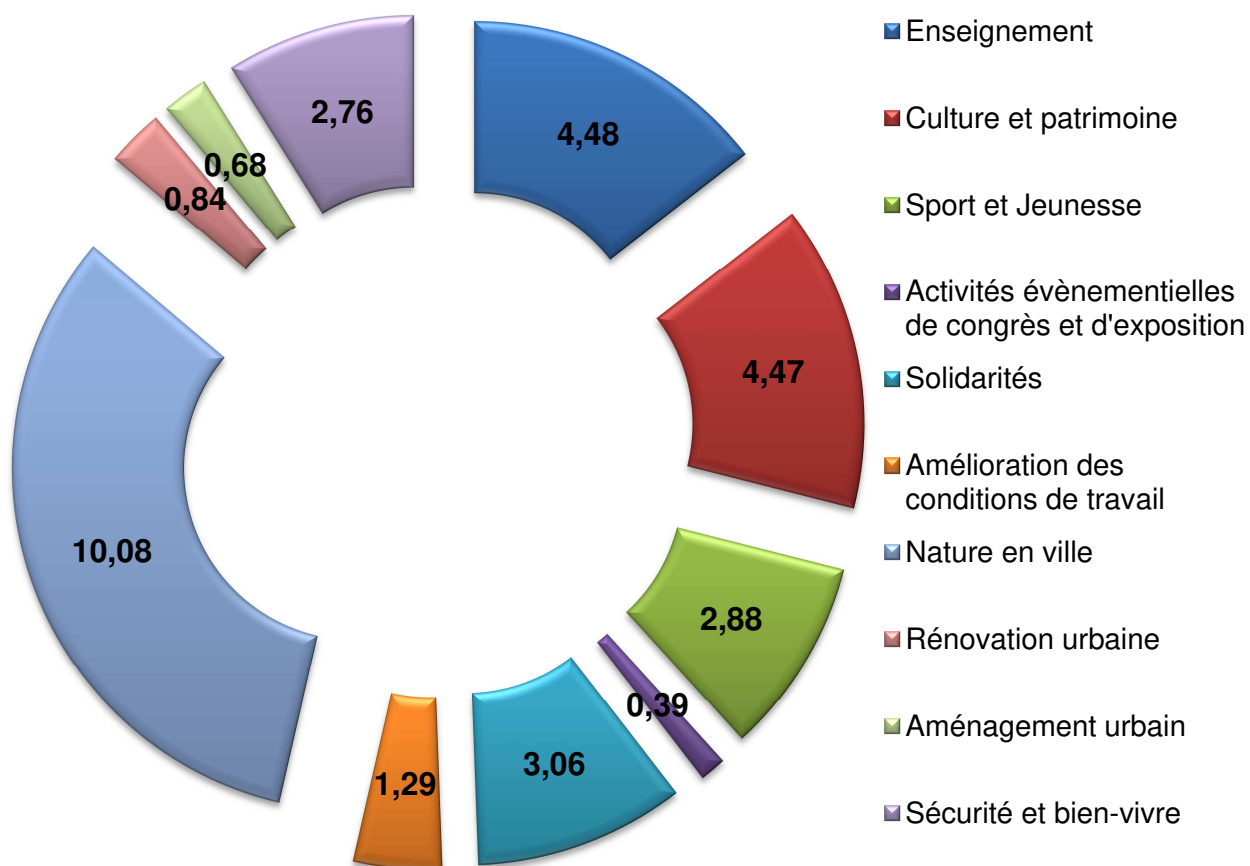
En 2021, les investissements COURANT se sont répartis de la manière suivante (M€) :



Répartition des investissements COURANT hors acquisition des terrains Jacob Delafon et Peugeot pour 19,1 M€.



En 2021, les investissements PROJET se sont répartis de la manière suivante (M€) :

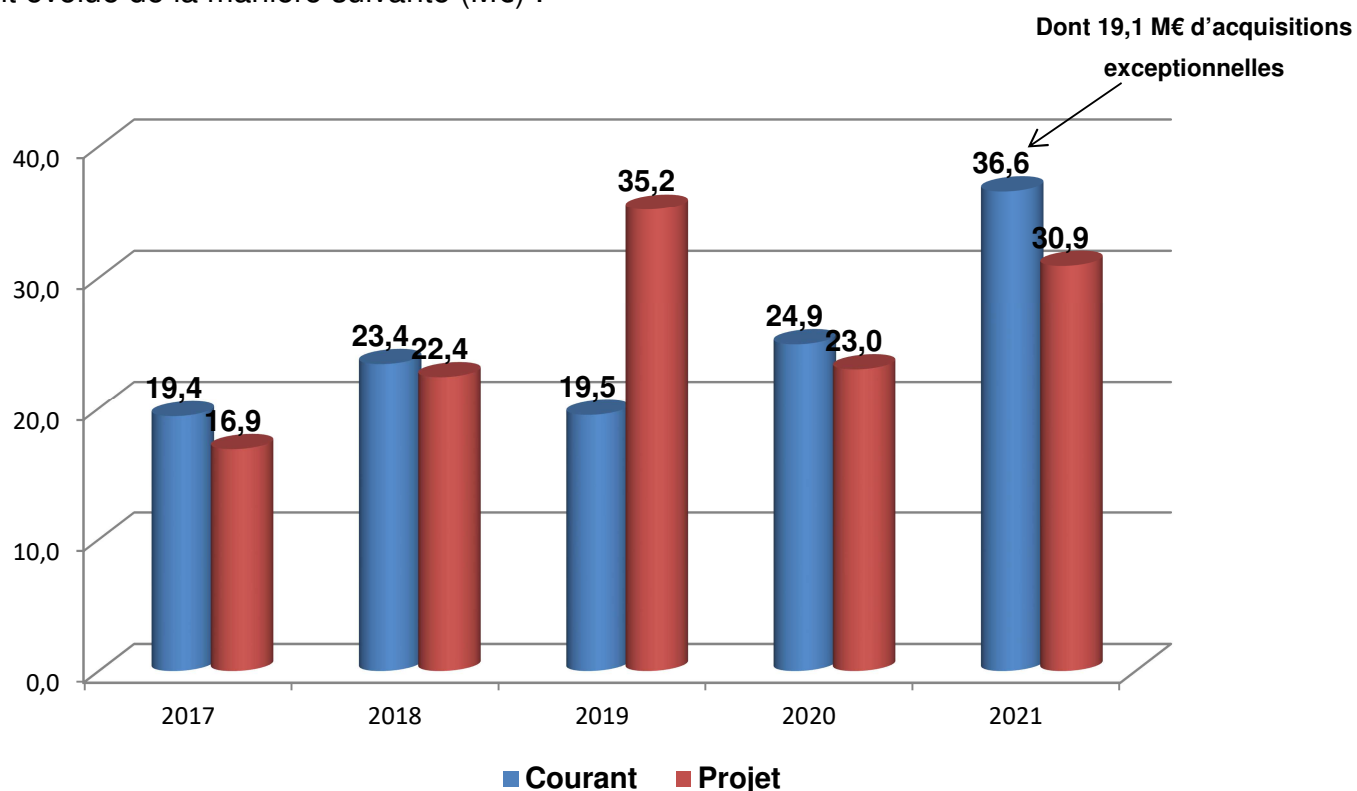


Pour ne citer que quelques opérations PROJET menées en 2021, on notera :

- Les Promenades pour 8,021 M€
- L'équipement numérique des écoles pour 1,117 M€
- Travaux école maternelle Mougne Tixier pour 2,692 M€
- La réalisation de terrains de sport synthétiques pour 0,386 M€
- Le contrat Activités Évènementielles de congrès et d'exposition pour 2,881 M€
- Label bibliothèque numérique de référence pour 0,462 M€
- Les études et travaux du nouveau Musée des Beaux-Arts pour 1,511 M€
- Réhabilitation et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville pour 1,125 M€
- Les berges du Canal pour 0,373 M€
- Rénovation urbaine quartier Orgeval : 0,513 M€
- La maison de quartier Trois Fontaines - Multi accueils pour 0,908 M€
- La maison de quartier pays de France pour 1,992 M€
- Reims Grand Centre pour 0,507 M€

- Le réaménagement du parc Saint Rémi pour 0,951 M€
- Les aménagements des parcs de quartier pour 0,498 M€
- L'accessibilité des immeubles pour 2,053 M€
- Le renforcement de la vidéo-protection pour 0,696 M€

A périmètre constant, depuis 2017, les dépenses d'équipement COURANT et PROJET ont évolué de la manière suivante (M€) :

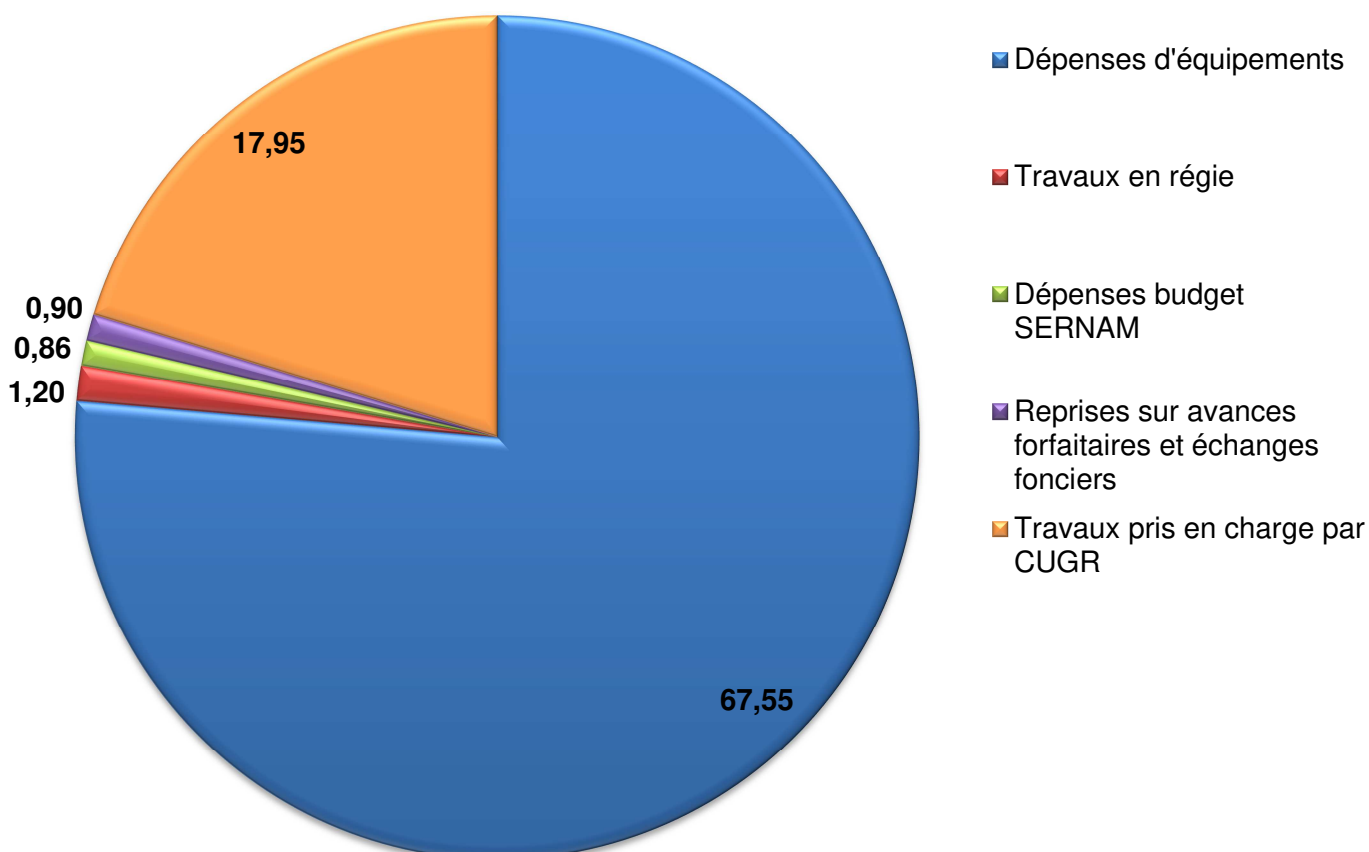


Les dépenses d'équipement de l'exercice 2021 se situent en progression par rapport aux exercices antérieurs, hormis l'année 2019 qui a connu une forte accentuation du volume investi, conformément aux cycles des dépenses communales traditionnellement élevées la dernière année des mandats électoraux, au cours desquels se finalisent, en général, les projets engagés les années précédentes. Le niveau record des dépenses d'équipement courant s'explique notamment par l'acquisition des terrains Jacob Delafon et Peugeot pour 19,1 M€.

Par ailleurs, la Communauté urbaine, au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2017, a réalisé 17,95 M€ de travaux sur le territoire de la Ville de Reims, qui se décomposent de la manière suivante :

Compétence	Crédits de paiement 2021 réalisés
Aires accueil Gens du voyage	81 K€
Sciences-Po	4 K€
Voirie	17 869 K€
Total	17 954 K€

Au global, en incluant également les travaux portés par le budget annexe Sernam, Boulingrin les dépenses d'investissement pour la Ville de Reims se sont élevées, en 2021, à **88,46 M€**, réparties comme suit (M€) :



En matière d'investissement en faveur des **espaces verts et du développement de la Nature en Ville**,

En 2021, ce sont près de **10,9M€** qui ont été investis pour végétaliser la Ville de Reims.

Les principales opérations réalisées sont les suivantes :

- ✓ **Le réaménagement des Promenades** (2^{ème} phase : Basses Promenades - Bir Hakeim - Patte d'Oie) : le montant des travaux s'est élevé à 8,02 M€ en 2021. La période de travaux a été marquée par de nombreux jours d'intempérie (52 jours soit 10 semaines en cumulé) entraînant un retard significatif dans l'avancement de l'opération.

Comme pour la 1^{ère} phase, les anciens parkings ont été remplacés par de nombreuses aires de jeux et de détente et un certain nombre d'arbres ont été renouvelés. Au terme de l'opération près de 9 000 m² de surface autrefois minérale ont disparu au profit de surfaces vertes perméables, et 11 000 m² de surface en plantes vivaces et arbustes ont été créés, ainsi que 70 arbres supplémentaires.

- ✓ **Le réaménagement du parc Saint Rémi** : les crédits mouvementés concernent la fin des travaux, pour 0,95M€ en 2021.

Dans la continuité des travaux du parvis, ce projet dont les travaux ont démarré en 2020 prévoyait la rénovation des cheminements, des éclairages et la mise en lumière de la Basilique ainsi que la reprise des espaces verts. La réouverture au public s'est faite en décembre.

- ✓ **Le réaménagement du square Gustave Laurent** pour 128 K€ avec l'achèvement des travaux de rénovation de ce square de proximité, commencés en 2020.
- ✓ **Le réaménagement du square René Dumont** pour 323 K€. En lien avec l'opération Jardelines et les reprises des espaces publics, ce square a fait l'objet d'une reprise complète avec l'ajout d'une aire multisports.

- ✓ **La rénovation du Parc Léo Lagrange** : achèvement de la rénovation complète de l'aire de jeux pour jeunes enfants démarrée en 2020 pour 170 K€ en 2021. Sur un concept original dans l'esprit d'un village pour enfant cette aire en bois de robinier d'origine européenne offre de nombreuses activités ludiques avec des particularités pour les enfants à mobilité réduite.
- ✓ **Jardin partagé St Thomas** pour 75 K€. A la demande d'un collectif d'habitants, ce square peu fréquenté a fait l'objet d'une reprise importante pour permettre la mise en place d'un jardin partagé. Ce projet a bénéficié d'un financement de 12 K€ dans le cadre du plan France Relance.
- ✓ Les plantations et renouvellement de végétaux sur différents sites pour 107 K€,
- ✓ Le remplacement du **meublier de l'esplanade Rosa Parks** pour 100 K€,
- ✓ La création d'un merlon planté rue des Bouchers pour 78 K€,
- ✓ L'aménagement d'**un terrain multisports quartier Walbaum** pour 153 K€,
- ✓ Le **renouvellement d'aires de jeux** (parc Arènes du Sud, crèche Maison Blanche, square des Cordeliers, square Jantzy, square Yann Palach, St John Perse) pour 168 K€,
- ✓ La **réfection d'allées** au parc Gilles Ferreira, mail Joliot-Curie, Mendes France, Jardin d'Horticulture, parc des Arènes du Sud pour 143 K€,
- ✓ La **réfection de la cour de l'école élémentaire Prieur de la Marne** avec dés-imperméabilisation et végétalisation du 1/3 de la surface pour 224 K€,
- ✓ La réfection de voiries et engazonnement d'allées pour poursuivre le verdissement dans les cimetières, opérations qui visent à faciliter l'entretien depuis l'arrêt des désherbants il y a 10 ans, pour 43 K€,

- ✓ L'aménagement d'un canton destiné au nouveau carré confessionnel musulman au cimetière de la Neuville pour 64 K€,
- ✓ Des subventions d'équipements versées aux **associations de jardins familiaux** pour 15K€.

En ce qui concerne **l'enseignement et les écoles de la Ville de Reims**, l'investissement a été massif en 2021, s'élevant à 8,18 M€, avec notamment :

- ✓ **Ecole Maternelle Mougne Tixier** : 2,69 M€

Suite à l'incendie et aux dispositions transitoires effectuées à l'issue, l'école maternelle Mougne Tixier a été reconstruite en totalité, après déconstruction du bâtiment existant. La nouvelle maternelle est composée d'un hall d'entrée, de 8 salles de classe, d'un bureau de direction, d'une BCD, d'une salle de repas, d'une salle de réunion des maîtres, d'une tisanerie, de 2 salles de motricité, de 2 salles de propreté et d'un aménagement des espaces extérieurs. Une démarche bioclimatique et environnementale est inscrite au cœur de la conception du bâtiment. En plus du système constructif en béton armé du bâtiment, une toiture végétalisée contribuera également à l'inertie du bâtiment.

L'année 2021 a finalisé la construction de l'école maternelle. La livraison du bâtiment a été faite en février 2022.

2,692 M€ ont été consacrés en 2021 à cette opération, dont le montant total des travaux avoisine 3,9M€.

- ✓ **L'extension du groupe scolaire Joliot Curie** : 0,634 M€

Le groupe scolaire Joliot-Curie se situe dans le quartier Croix-Rouge, secteur Pays de France, à l'angle des rues Joliot-Curie et Lavoisier. Il accueille environ 400 enfants, dont 160 en maternelle et 240 en élémentaire. Une partie de l'école maternelle a été installée depuis des années dans un préfabriqué pour accroître ses capacités d'accueil qui n'étaient plus en adéquation avec les besoins. A noter que les travaux de renouvellement urbain impacteront peu les effectifs de cette école dans les années à venir, puisque seuls 25 logements familiaux sont programmés en démolition.

Aujourd'hui, le bâtiment préfabriqué présente des défauts d'étanchéité à l'eau et la Ville de Reims prévoit son remplacement par un bâtiment pérenne visant à améliorer le confort des enfants et de l'équipe enseignante.

Dans cette perspective, il convient de déplacer les 2 classes de maternelle et le dortoir dans cette construction neuve en y ajoutant 2 classes supplémentaires, 1 salle de réunion / des maîtres, une tisanerie, 1 salle de motricité et les locaux nécessaires au fonctionnement de ce bâtiment.

Ce futur bâtiment sera localisé à l'emplacement de l'actuel préfabriqué et disposera d'une galerie couverte le reliant à l'école maternelle conservée.

Ces travaux prévoient en outre la location de bungalows le temps des travaux pour accueillir les élèves de la maternelle.

Dans le cadre de ces travaux, il est également prévu une extension de 2 classes de l'école élémentaire et une réorganisation des locaux périscolaires et de la salle commune.

Des interventions sur le préau et la cour sont envisagées.

La mise aux normes du site pour l'accessibilité aux handicapés est intégrée au programme de cette opération.

L'opération intègre également la rénovation énergétique des locaux existants (isolation par l'extérieur, isolation de la couverture, mise en place de panneaux photovoltaïques, ventilation des locaux). Ces travaux seront réalisés à partir de 2022 (suivant la date de notification des marchés) jusqu'à la fin de l'été 2023. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires principalement afin de limiter les nuisances vis-à-vis des élèves.

L'année 2021 a été consacrée aux travaux, débutés en juillet pour un montant de 634 K€.

✓ **Travaux courants dans les bâtiments scolaires : 3,739M €** qui ont permis de mener des opérations dans les domaines suivants :

- Remplacement de menuiseries extérieures permettant non seulement de rénover le patrimoine, mais aussi d'améliorer l'isolation thermique et acoustique des écoles,
- Remplacement de toitures et d'étanchéités de terrasses,
- Continuité du programme de mise en accessibilité des écoles,

- Travaux de rénovation des salles de classes comprenant des remplacements de luminaires, de revêtements de sols et de rénovation des peintures,
- Rénovation des cours d'écoles.

Les principaux travaux concernent la rénovation de la maternelle Barthou pour 246 K€, la rénovation de la maternelle Jardelle pour 191 K€, le désamiantage de sols à l'élémentaire Jean d'Aulan pour 171,5 K€, le désamiantage de sols et le réaménagement de sanitaires à la maternelle Mazarin pour 144 K€, la réfection du restaurant scolaire Carteret pour 63 K€ et la réfection du restaurant scolaire de la maternelle Hippodrome pour 75 K€.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, des opérations de génie climatique ont été conduites en 2021 avec l'installation de panneaux photovoltaïques pour les groupes scolaires Gallieni et Mazarin pour 133,5 K€, le désamiantage et le remplacement du réseau enterré dans l'ex-maternelle Daudet pour 111 K€, le remplacement des installations de chauffage dans l'ex groupe scolaire Richelieu pour 133 K€ et la phase 2 du GS Tournebonneau pour 78 K€.

✓ **Capteurs de CO2**

Une expérimentation sur la pertinence de ce dispositif sur 6 écoles a été menée fin de l'année 2021, à raison d'un détecteur pour 2 classes. Les retours des écoles sont relativement homogènes. Le détecteur de dioxyde de carbone se révèle être un bon outil qui offre un réel indicateur et qui permet une vraie prise de conscience des enjeux.

Le coût de l'opération s'est élevé à 7,8 K€. La généralisation de ce dispositif sera réalisée courant 1er trimestre 2022.

✓ **Plan numérique des écoles** : 1,117 M€

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Reims et l'Education Nationale portant sur la période 2020-2024 relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, la collectivité a continué le déploiement d'outils

informatiques, à hauteur de 1.006 K€ en 2021 au sein de l'autorisation de programme « équipement numérique des écoles », sur une enveloppe globale de 5,5 M€.

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- Un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif
- Un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle
- un kit robotique pour les classes de maternelle et d'élémentaire.

Le plan numérique des écoles concerne :

- ✓ 16 000 élèves,
- ✓ 49 écoles élémentaires,
- ✓ 55 écoles maternelles,
- ✓ 700 salles de classe.

Par ailleurs, pour la rentrée scolaire 2021, les écoles ont bénéficié d'un équipement numérique de travail (ENT) qui permet une transmission des informations plus rapides entre les familles et l'école. Le coût de l'ENT s'élève à 110,8 K€.

En ce qui concerne l'action en faveur du **Sport** et de la **Jeunesse**, on citera :

✓ **Réfection du gymnase Europe** : 602 K€

Le gymnase a connu une réfection complète en 2021 : réfection des vestiaires, mise en accessibilité de l'équipement sportif, création de salle de convivialité, vestiaire arbitre, réhabilitation totale des cheminements et des locaux de stockage



✓ **Réfection du gymnase Géo André** : 208 K€

Le gymnase Géo André est composé de 3 salles de sport : une salle multisports de plus de 800 m², une salle pour la pratique de la musculation et une salle pour les pratiques de la boxe et des arts martiaux.

Pour la salle multisports : Il a été procédé à la casse et à la reprise de la dalle béton sur environ 1/3 de la salle à cause des racines, la pose d'un plancher recouvert par un sol taraflex et habillage (plinthes etc.), puis traçage des terrains.



Pour la salle de musculation : Il a été procédé au retrait de l'ancien taraflex et la pose du nouveau sur la dalle existante.

Une mise en place de dalles de protection a également été réalisée afin d'éviter les poinçonnements.



✓ **Réfection du Stades des Églantines : 358 K€**

A l'été 2021, les services municipaux ont procédé à la réfection du terrain d'honneur de football des Églantines (Terrain N°8). Ce terrain est un terrain en pelouse synthétique créé en 2003. La moquette synthétique avait donc 18 ans alors que la durée de vie

moyenne est d'environ 10 ans. Il a été procédé au remplacement de la moquette synthétique, des buts de football, des bancs de touche et de la main courante.

✓ **Centre la Rosière** : 39 K€

Le centre La Rosière est une structure d'hébergement collectif de mineurs située à Villers-Allerand.

La Direction de l'Education y organise des classes de découverte pour les élèves de classes élémentaires de mars à juin et à l'automne.

La Direction de la Jeunesse y accueillait les enfants âgés de 9 à 13 ans ½ en centre de loisirs jusqu'en août 2014.

Cet établissement est constitué de 5 bâtiments séparés. L'objectif était de réhabiliter le bâtiment des Hirondelles et de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments du site.

Malgré la pandémie qui a eu pour conséquence de rallonger la durée des travaux de 2 mois, l'année 2021 a été consacrée à la fin des travaux.

✓ **Travaux réalisés dans les centres aérés** : 227 K€

Des opérations de travaux ont été menées dans les centres aérés à hauteur de 227 K€.

En ce qui concerne la **politique culturelle**, les investissements structurants se sont poursuivis pendant l'année 2021 pour un montant de 7,02 M€. On citera :

✓ **Réhabilitation Musée des Beaux-Arts** : 1,51 M€

Le Concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension / restructuration du musée a été lancé en 2018. L'agence d'architectes dirigée par Francisco Aires Mateus a été désignée durant l'été 2019 pour réaliser ce projet.

Le projet conserve les différents corps de bâtiment en les modifiant le moins possible, une extension ceinturant le jardin existant est adjointe, à l'image du cloître de l'abbaye avant le

XIXème siècle. Les études d'avant-projet ont débuté à l'automne 2019 avec les équipes du musée des Beaux-Arts.

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la poursuite des études de conception, en vue de la consultation des entreprises début 2022 pour un montant de 1.511 K€. L'avant-projet détaillé établi par l'équipe d'architecte a dû faire l'objet d'optimisation afin de répondre complètement au programme d'extension et de réhabilitation. Le permis de construire a été délivré le 22 novembre 2021 en même temps que le dossier projet réalisé par l'architecte.





✓ **Restauration et acquisition d'œuvres des musées municipaux: 0,39 M€**

Ce programme s'est poursuivi en 2021. 389,6 K€ ont été consacrés à cette opération (dont 54,6 K€ pour le Musée St Rémi).

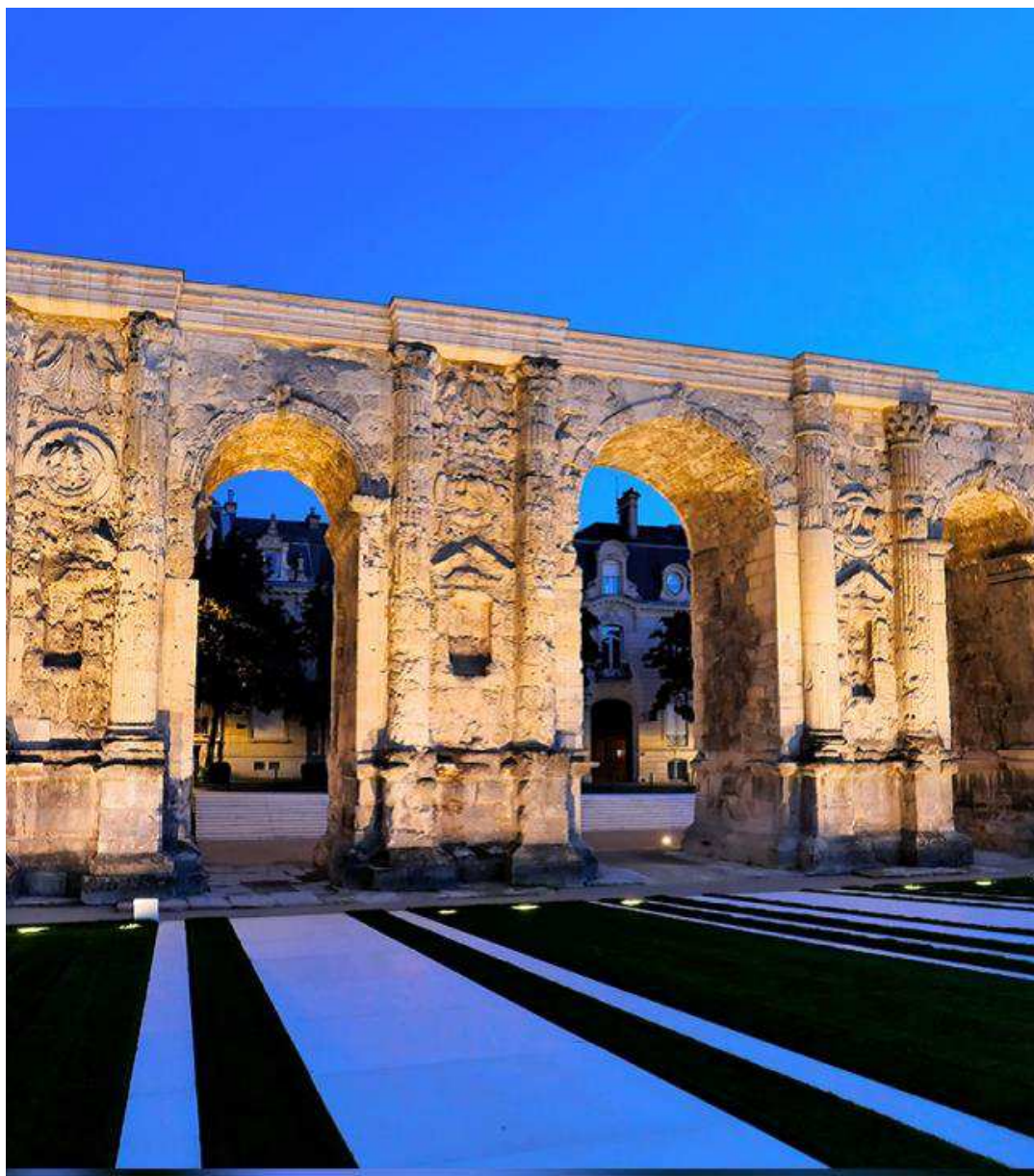
✓ **Label Bibliothèques Numériques de Référence : 463 K€**

La bibliothèque municipale est dans la deuxième année du déploiement du label Bibliothèque numérique de Référence, dans le cadre d'une autorisation de programme dédiée, sur la période 2020/2023.

En 2021, la bibliothèque municipale a travaillé à l'acquisition et à l'installation d'une caméra numérique à la Bibliothèque Carnegie pour 2022.

✓ **Porte Mars** : 105 K€

Après la fin de la 1ère phase des travaux de sauvegarde de la Porte Mars, avec notamment la rénovation de la couverture et la réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015-2016), une campagne d'études complémentaires afin de sauvegarder les parements et les décors a été poursuivie en 2018. Le comité scientifique et technique devra statuer sur la définition des interventions à réaliser sur le monument.



L'année 2021 a vu la finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice avant validation par le comité scientifique et technique. Le montant réalisé pour l'année 2021 est de 105 K€ (dont 72 K€ de fouilles archéologiques).

✓ **Conservatoire à rayonnement régional / Instruments : 91,3 K€**

Une enveloppe de 91,3 k€ a permis la rénovation et l'entretien du parc d'instruments du Conservatoire à Rayonnement Régional ainsi que quelques acquisitions.

✓ **Réhabilitation du Conservatoire à rayonnement régional : 454 K€**

Le projet de réhabilitation s'inscrit dans une démarche de mise aux normes de sécurité (SSI et désenfumage) et de l'optimisation du fonctionnement général du Conservatoire afin de répondre aux deux aspects fondamentaux de sa destination, l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, et la diffusion de spectacles et concerts.

L'année 2021 a été consacrée à la finalisation des travaux au R-1 et au désenfumage permettant d'obtenir un avis favorable au fonctionnement de l'établissement, ainsi qu'à la programmation et aux études de restauration complète du CRR. Le montant réalisé sur 2021 s'élève à 454 K€.

✓ **Bibliothèques municipales :**

En 2021, les investissements se sont poursuivis pour préserver un service public de qualité avec le réaménagement et l'installation d'espaces de travail pour les étudiants à la Médiathèque Falala répondant ainsi au programme du mandat municipal. La dernière phase de la mise à niveau de la régie de l'auditorium de la médiathèque Jean Falala a été également réalisée, pour un budget réparti sur trois ans.

L'enrichissement des collections patrimoniales s'est poursuivi avec un accompagnement de l'Etat et de la Région toujours aussi fort.

✓ **Façade de la Maison des Musiciens** : 75 K€

En 2021, l'association Renaissance de la Maison des Musiciens a été soutenue à hauteur de 75 K€ pour les travaux de restauration de la façade de la Maison des Musiciens.

✓ **Restauration de l'orgue de la Cathédrale Notre Dame de Reims** : 60 K€

Une subvention à hauteur de 60 K€ a été versée à l'association des Amis de la Cathédrale de Reims dans le cadre des travaux de restauration de l'orgue de la cathédrale.

✓ **Entretien des bâtiments culturels** pour un montant de 1,529 M€

De nombreux travaux d'entretien ont été réalisés en 2021, dont par exemple :

- La réfection des salles d'exposition sur l'histoire de l'abbaye au Musée Saint-Rémi pour 187 K€ ;
- Le remplacement du système de sécurité incendie du Manège pour 64 K€ ;
- La rénovation de la statue du Comte d'Erlon pour 86 K€ ;
- La réfection partielle de la couverture de la basilique Saint-Rémi pour 52 K€ ;
- Le raccordement du musée Saint Remi au réseau de chaleur urbain pour 347 K€.

En ce qui concerne les Solidarités, on citera :

✓ **Maison de Quartier Croix Rouge / Pays de France** : 1,99 M€

Ce projet a été inscrit dans l'avenant de clôture à la convention de renouvellement urbain, adopté en 2015.

Cet équipement public est situé à l'angle de l'allée des Landais et de l'avenue Bonaparte, à proximité immédiate de la crèche des Hautes Feuilles et du parc des Landais.

L'interaction entre la nouvelle maison de quartier, la crèche et le parc sera recherchée.

La localisation devra permettre de créer un lien avec les autres équipements (piscine Château d'eau et crèche) reliés par la rue des Landais.

Une conception bioclimatique (volumétrie, plan masse, orientation des surfaces vitrées, composants bioclimatiques, espaces tampons) en fonction du contexte et de l'activité des locaux est prévue, ainsi que le raccordement au réseau de chauffage urbain.

La pandémie a entraîné l'arrêt du chantier en 2020, puis la mise en place des travaux en mode dégradé. Initialement prévue en février 2021, la Maison de Quartier Croix Rouge La Passerelle a été finalement inaugurée en septembre 2021.



✓ **Multi-Accueil Trois Fontaines** : 0,908 M€

Le Multi-Accueil actuel reçoit 18 enfants sur 4 jours complets avec repas et peut recevoir un enfant en accueil d'urgence.

Du fait de la taille réduite de la structure et des conditions de fonctionnement en découlant, l'agrément est remis régulièrement en cause par la PMI.

C'est pourquoi le projet de reconstruction a pour vocation la construction d'un nouveau multi-accueil adapté aux conditions d'usage actuel pour une capacité de 20 enfants et 2 accueils d'urgence.

L'année 2021 a été consacrée aux travaux pour un montant de 908 K€, avec une livraison des locaux en février 2022.

L'enveloppe de premier équipement de 150 K€, prévue dès 2021, ne sera engagée qu'en 2022, tandis que la Caf a contribué sur le budget de cette opération à hauteur de 107 K€.

✓ **Travaux d'entretien des bâtiments municipaux**

- Des opérations de travaux ont été menées dans les maisons de quartier pour 0,360 M€,
- Des opérations de travaux ont été menées dans les crèches pour 49 K€,
- En termes de rénovation énergétique, des travaux concernant la première phase de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de Quartier La Nacelle pour 116 K€.

En ce qui concerne les **aménagements** et les **espaces publics**

✓ **Secteur René Clair** : 1,301 M€

Le secteur de la place René Clair, au cœur du quartier Murigny est en requalification par étapes successives depuis juin 2019. Les contours de l'opération portant sur un vaste secteur incluant la place René Clair, les places et parkings voisins, un terrain multisports, les rues environnantes, le parc Ferreira, les abords de l'église Saint-François et le groupe

scolaire Mazarin ont été précisés à l'occasion d'une concertation conduite avec les habitants, le conseil de quartier et les commerçants riverains.

Les travaux ont débuté en juin 2019 et devraient se terminer en août 2023.

Les travaux 2021 ont consisté en la fin des travaux sur le parking Chénier, la création de la rampe plantée améliorant la liaison entre la rue Chénier et la place René Clair, notamment les accès à l'école Mazarin.

✓ **Reims Grand Centre** : 0,507 M€

Pour l'ouverture de l'Aréna, les travaux d'aménagement du parking « VIP » situé sur une partie de l'ancien Boulevard Jules César ont été réalisés en 2021 pour 321 K€.

✓ **Travaux de voirie réalisés par la Communauté urbaine du Grand Reims** :
17,87 M€

On citera notamment les opérations ci-dessous :

- Sernam Boulingrin (Reims Grand Centre) pour 0,383 M€ ;
- Aménagement quartier du Chemin Vert pour 1,05 M€ ;
- Abords de la Basilique Saint-Rémi pour 13,4 K€ ;
- Quartier Croix-Rouge (dans le cadre du PNRU 2) pour 0,32M€ ;
- Quartier Europe (dans le cadre du PNRU 2) pour 32,3 K€ ;
- Quartier Orgeval (dans le cadre du PNRU 2) pour 10,6 K€.

✓ **Equipements de propreté**

Des dépenses d'investissement s'élevant à 0,59 M€ en 2021 correspondent d'une part à la poursuite de nos programmes de renouvellement d'engins de nettoyage avec notamment :

- une balayeuse / aspiratrice compacte de 5m³
- une balayeuse/aspiratrice sur châssis,
- une micro-balayeuse (avec équipement de viabilité hivernale),
- des chariots de propreté.

Et d'autre part à des dépenses supplémentaires pour des travaux au niveau des débourbeurs / déshuileurs du garage propreté pour 50 K€.

En ce qui concerne la Politique de la Ville

Suite au 1er Programme de Renouvellement Urbain 2004-2014 qui a accompagné le renouvellement de 4 quartiers en ZUS, Reims est à nouveau partie prenante au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 pour les quartiers prioritaires (QPV) Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons. Les 2 premiers quartiers relèvent des quartiers « d'intérêt national » et les 2 autres sont « d'intérêt régional ». La convention de renouvellement urbain a été signée le 19 décembre 2019.

Les investissements de la Ville de Reims représenteront 40,93M€ TTC pour un montant subventionné de 9,57M€ par l'ANRU. Outre l'accompagnement financier de l'ANRU, bailleurs et collectivités sont accompagnés à hauteur de 8 M€ par la Région Grand Est dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2021.

Les études et travaux de renouvellement urbain des quartiers se sont poursuivis en 2021, avec quelques difficultés liées à l'évolution du contexte sanitaire. Néanmoins, la reprise des chantiers a été rapide :

✓ **Croix Rouge**

- Livraison de la Maison de quartier « La Passerelle » par la Ville de Reims.
- Livraison des espaces publics accompagnant la livraison du siège de l'Université, ainsi que deux mails piétons et le parking Arago où des matériaux permettant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle sont testés.
- Lancement des travaux de restructuration de l'école maternelle du groupe scolaire Joliot-Curie.
- Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les démolitions et réhabilitations des secteurs Croix-du-Sud, Pays de France et Université avec les bailleurs.
- Poursuite des plans de relogement secteur Taittinger (256 logements) et Pays de France (526 logements), dont finalisation de 2 plans.
- Démolition des immeubles 10 Cézanne, 18 et 4 place Braque par Plurial Novilia (124 logements) et comblement du passage souterrain de l'avenue Bonaparte par le Grand Reims.

- Travaux de réhabilitation de 274 logements entrepris par Plurial Novilia, secteur Croix du Sud.

✓ **Orgeval**

- Lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) Coubertin pour les 4 copropriétés de la place Pierre de Fermat et poursuite de l'acquisition des logements au n°11 rue Pierre Laplace par la Ville de Reims.
- Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les réhabilitations, résidentialisations et espaces publics des secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré avec les bailleurs.
- Démolition des immeubles 32 à 48 rue Poincaré (70 logements) et poursuite du plan de relogement 20 à 30 rue Poincaré par Reims Habitat.
- Livraison des réhabilitations de 228 logements îlot Neufchâtel, et démarrage des réhabilitations de 157 logements îlot Charpentier et 112 logements îlot Neufchâtel, par Plurial Novilia.

✓ **Europe**

- Poursuite des études préalables aux interventions des bailleurs et sur les espaces publics, en intégrant la nouvelle donne du Plan Pluie et de Reims Nature, obligeant à reprendre des projets d'aménagement et de réhabilitation, notamment sur le secteur des Aviateurs.
- Etude d'aménagement de la place et du parc Jean Moulin, jusqu'au stade des orientations d'aménagement, puis poursuite des études techniques, notamment d'analyses structurelles du parking souterrain du Foyer Rémois et du bassin du parc Jean Moulin, pour passer à l'étape de projet d'aménagement en 2022.
- Poursuite du plan de relogement de 160 logements par Reims Habitat, secteur Pommery.

✓ **Châtillons**

- Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les réhabilitations de 6 îlots avec le bailleur.
- Etudes de résidentialisation et espaces publics îlots Dumont d'Urville, Aquatique et place des Argonautes.

- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la maison de quartier.
- Démolition des immeubles n°3 rue Blaise Pascal, 16 avenue Hodin et 24 place des Argonautes (38 logements) par Plurial Novilia.
- Livraison du « pôle séniors » dans la tour des Argonautes.
- Poursuite des réhabilitations îlots Descartes et Dumont d'Urville (602 logements) et démarrage des réhabilitations îlot aquatique (248 logements)
- Fin du plan de relogement n°10 place des Argonautes (14 logements) et lancement du plan de relogement îlot Mougne / Tourville (95 logements).

Sur le seul budget de la Ville de Reims, ce sont 0,84M€ qui ont été mandatés en 2021.

La **seconde revue de projet annuelle du NPRU** s'est tenue le 3 février 2022, avec l'exécutif rémois, le Préfet de la Marne, la représentante de l'ANRU et l'ensemble des partenaires, pour dresser le bilan des actions de l'année 2021 et évoquer les perspectives 2022. L'avancement général du projet a été salué, tant au niveau opérationnel que financier.

En matière **d'urbanisme**, on citera :

✓ **Planification territoriale**

Le conseil municipal de Reims a proposé à la communauté urbaine de prescrire l'élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) afin de préserver le site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims, classé par arrêté ministériel en date du 28 mai 2020. Cette démarche n'a fait l'objet d'aucun mandat de paiement en 2021.

✓ **Projet urbain Berges du Canal**

La ville de Reims souhaite réactiver les berges du canal et ses environs autour d'un projet urbain et paysager structurant, en articulation avec les projets de requalification et de développement environnants. Les objectifs sont, entre autres :

- d'apaiser le secteur des berges ;
- de développer d'autres usages que ceux actuels qui sont assez réduits ;
- d'affirmer une cohérence des aménagements sur le linéaire des berges ;
- de développer les différentes approches à l'eau ;
- de compléter l'armature pour les modes actifs ;
- de favoriser les franchissements du canal de manière sécurisée et accessible tous mode en fonction des flux existants et à venir dans le cadre du développement de la ville ;
- de conforter le corridor vert et de développer les écosystèmes liés à la ripisylve Vesle – canal ;
- d'animer les berges, et de les redonner aux rémois dans leur épaisseur ;
- de développer des projets urbains et architecturaux durables par un accompagnement attentif et cohérent avec l'esprit des lieux ;
- de proposer de nouveaux espaces aux rémois dans le secteur Bois d'amour / VMC : jardins familiaux, forêt urbaine, maraîchage...

Avec le projet urbain des Berges du canal, il s'agit de métamorphoser à moyen terme un secteur incluant un linéaire de 15 km de berges et au-delà des emprises de friches urbaines et industrielles : entre la Darse du port Colbert et le secteur de la Cerisaie. Le périmètre de Berges du canal est partie intégrante du projet d'aménagement initié il y a une vingtaine d'années, la Coulée verte.

Plus encore, il s'agit de décliner pour le projet Berges du canal la stratégie « Reims Nature », ou une approche écosystémique donnant à la nature un rôle structurant dans l'aménagement urbain. La ville de Reims souhaite « se tourner ainsi vers l'eau », ce réservoir naturel que constituent le canal, la Vesle et leurs berges, et renforcer l'attractivité de son canal avec des espaces ludiques, culturels, festifs et sportifs. Le projet urbain devra également contribuer au désenclavement et à la renaissance de plusieurs sites attenants au canal : port de Reims (développement d'activités de loisirs), secteur

VMC, Bains des Trois-Rivières, Bois d'Amour... La reconquête de vastes secteurs vise également à la reconquête des espaces publics, en veillant à favoriser les modes actifs de déplacement et ce en cohérence avec le plan Reims à Vélo.

Les premières études urbaines, pour lesquelles un groupement piloté par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA) et les paysagistes Mutabilis a été retenu, ont débuté en 2021. Elles visent à définir un plan-guide d'aménagement pour ce vaste secteur de projet. Ainsi, ce sont près de 372 K€ qui ont été investis par la Ville de Reims en 2021.

En ce qui concerne la **sécurité et le bien vivre**, on relèvera :

✓ **Renforcement de la Vidéo-protection** : 696,2 K€

L'exercice 2021 a été marqué par la continuité du plan d'action pour la sécurité des rémois.

En matière d'investissement, l'évolution du dispositif de vidéo-protection s'est traduite par l'installation de nouvelles caméras, notamment afin de sécuriser les nouveaux espaces publics, portant à 230 le nombre de capteurs exploités par le CSU de la Police Municipale (472 K€ mandatés en 2021).

Afin de renforcer l'efficacité du système des caméras, la direction de la Police Municipale a réalisé l'acquisition d'un logiciel d'aide à l'exploitation des enregistrements vidéos au terme d'une expérimentation.

L'ensemble du système radio de la Police municipale a été rénové pour faire face aux enjeux de sécurité des agents et d'interopérabilité avec le réseau des forces d'Etat, pour un montant de 224,5 K€ en 2021.

✓ **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics** : 2,05 M€

Dans le cadre de l'Ad'AP, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public ont continué d'être réalisés en 2021 pour plus de 2,048 M€, dont :

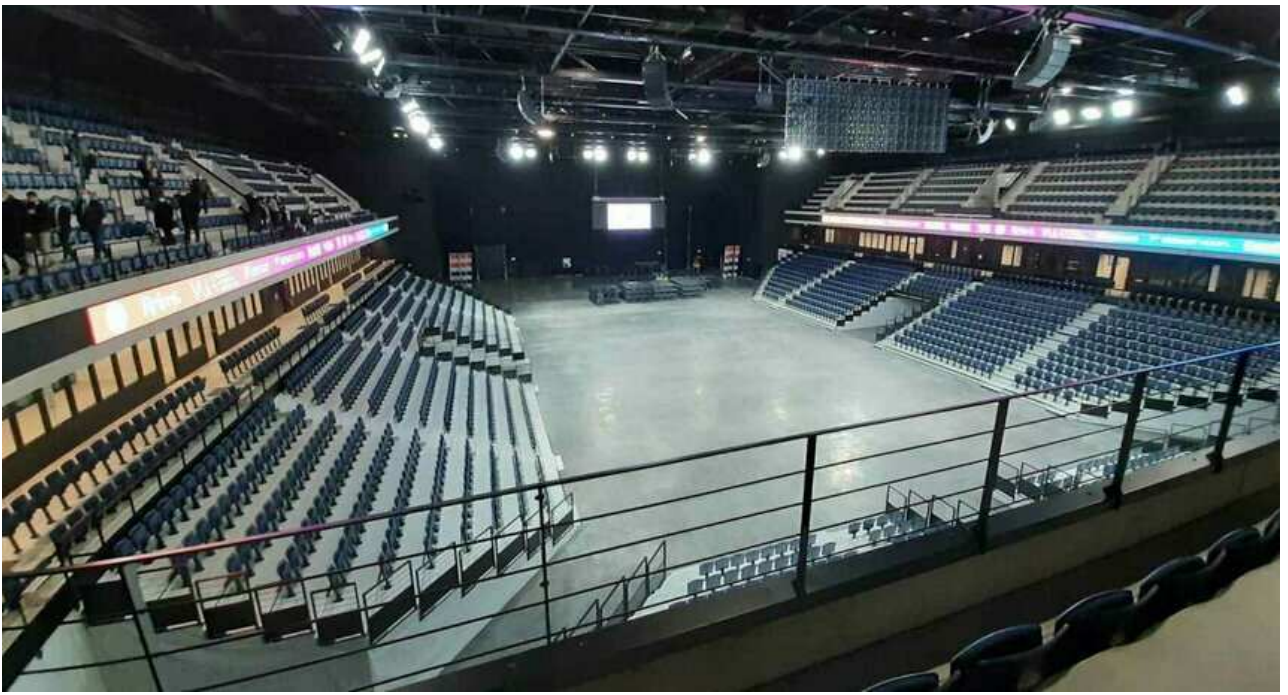
- GS Prieur de la Marne pour 664 K€
- GS Jules Ferry pour 520 K€
- GS Cavarrot Dufy pour 307 K€
- Cryptoportique pour 182 K€
- CA Moulin Huon pour 92 K€
- Centre International de Séjour pour 52 K€

✓ **Construction de l'Arena et modernisation du Parc des Expositions : 2,88M€**

Les travaux de construction de la Grande Salle Evènementielle se sont poursuivis tout au long de l'année 2021 malgré le contexte sanitaire, avec principalement la mise en place des équipements techniques et scénographiques en fin d'année. La commission de sécurité de l'Arena s'est également déroulée fin 2021.

Le Parc des Expositions, qui a fait l'objet d'une rénovation complète, a été inauguré le 7 octobre 2021.





VIème partie – Les budgets annexes

A. Le budget annexe du restaurant municipal

Opérations réelles (en K€)	CA 2020	CA 2021	En %
Produits des services	154	140	-8,9%
Participations CU et autres organismes	77	66	-14,2%
Participations Ville	32	27	-15,0%
Produits de gestion courante	-	0,0	0,0%
Produits exceptionnels	0,2	0,2	-22,0%
Recettes réelles de fonctionnement (hors participation du budget principal)	263	234	-11,2%
Charges à caractère général	160	149	-6,5%
Charges de personnel	402	375	-6,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	562	524	-6,7%
EPARGNE NETTE	- 298	- 290	-2,7%
Recettes réelles d'investissement	-	-	0,0%
Dépenses réelles d'investissement	66	22	-66,1%
Besoin de financement	- 364	- 313	-14,2%
Couverture par le budget principal	364	313	-14,2%

Après avoir constaté une stabilisation en 2019, les recettes de fonctionnement ont fortement baissé en 2020 sous l'effet de la fermeture du restaurant municipal et la mise en place d'un protocole sanitaire permettant de respecter la distanciation sociale. La mise en place de la vente de repas à emporter pendant les périodes de fermeture n'a pas permis d'enrayer cette diminution, qui s'est poursuivie en 2021.

L'absence de formation des agents de la collectivité, déjeunant au restaurant municipal à cette occasion, a également constitué une baisse d'activité pour le Méridien.

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent aussi de 6,7%, notamment grâce à une baisse des dépenses d'alimentation, qui permet une diminution des charges à caractère général. Les charges de personnel baissent également de 6,8%.

Les dépenses d'investissement sont également en baisse. Elles passent de 66 K€ en 2020 à 22 K€ en 2021 et recouvrent le remplacement d'un four, l'achat de mobiliers divers et des travaux de carrelage.

Par ailleurs, du matériel permettant l'amélioration des conditions de travail des agents a également été acquis comme des chariots ou porte assiettes...

La bonne maîtrise des dépenses en 2021 a permis d'accompagner la baisse de l'épargne nette sans nécessiter d'augmentation de la participation d'équilibre du budget principal. Celle-ci passe de 364 K€ en 2020 à 313 K€ en 2021, soit une diminution de 14%.

B. Le budget annexe ZAC SERNAM – Boulingrin

1. Le budget de fonctionnement

Le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement (en €)	CA 2020	CA 2021	En %
70 - Ventes de terrains aménagés	2 662	1 218 462	45672,4%
74 - Dotations et participations	350 680	-	-100,0%
Recettes de gestion courante	353 342	1 218 462	244,8%
77 - Produits exceptionnels	-	2 459	
Recettes réelles de fonctionnement	353 342	1 220 920	245,5%
042 - Transferts entre sections	4 596 515	2 103 819	-54,2%
Recettes de fonctionnement	4 949 857	3 324 739	-32,8%

L'année 2021 a été marquée par la vente du lot A3 pour une recette de 1 218 K€. En revanche, la cession du lot B2 initialement prévue en 2020, a de nouveau été reportée.

Les écritures de stockage des encours de production ont été intégrées en recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement (en €)	CA 2020	CA 2021	En %
011 - Charges à caractère général - Autres	4 593 853	885 357	-80,7%
65 - Autres charges de gestion courantes	-	0	0,0%
Dépenses de gestion courante	4 593 853	885 357	-80,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	4 593 853	885 357	-80,7%
042 - Transferts entre sections	356 004	2 439 382	585,2%
Dépenses de fonctionnement	4 949 857	3 324 739	-32,8%

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- des travaux sur les espaces publics (démolition, dépollution, fouilles...) pour 682 K€ ;
- des dépenses de fouilles archéologiques pour 181 K€ ;
- des achats d'études ou de prestations de services pour 20 K€.

2. Le budget d'investissement

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordre budgétaires liés aux opérations de stocks.

Pour rappel, en 2020, au vu du report des cessions de terrains, c'est une avance qui a été réalisée par le budget principal d'un montant de 3,9 M€ permettant au budget annexe de la ZAC Sernam d'atteindre l'équilibre budgétaire.

A l'inverse, les opérations réalisées en 2021 ont permis **un remboursement de l'avance au budget principal à hauteur de 336 K€.**

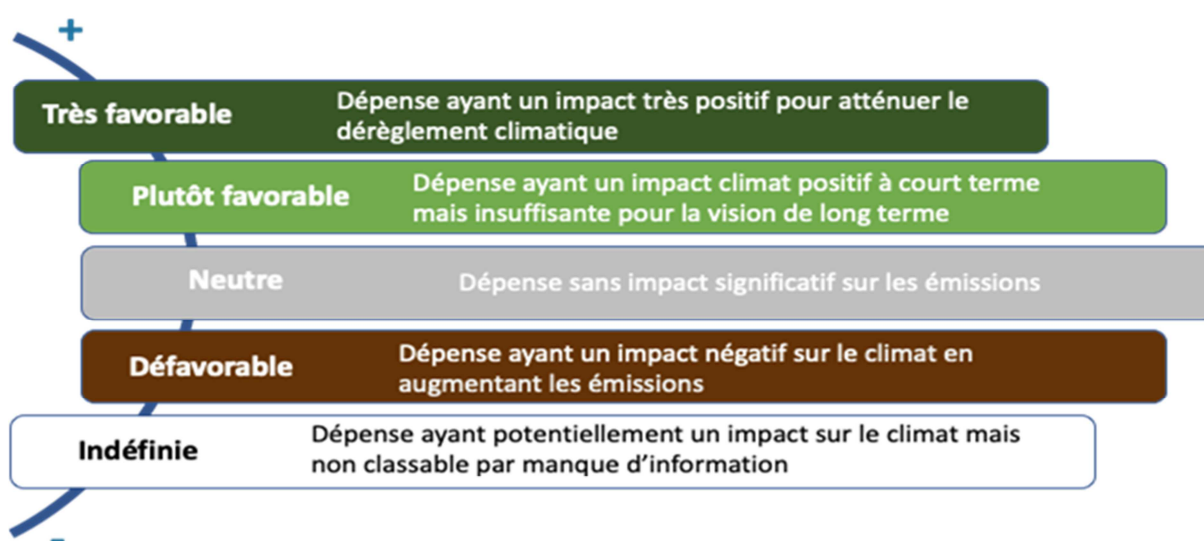
Annexe 1 : Evaluation climat du budget

La Ville de Reims et le Grand Reims se sont engagés dans une politique ambitieuse en faveur du développement durable. Il est apparu nécessaire, pour compléter cette politique, d'analyser les dépenses budgétaires sous le prisme du climat, afin de mesurer leur impact en la matière.

I4CE (Institute for climate economics) est une association experte de l'économie et de la finance, initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. Cette structure a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq structures, l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Une méthode co-construite est née de cette collaboration, en coopération avec des experts « climat » qui se sont basés sur la taxonomie européenne - outil de classification qui fournit à tous les acteurs financiers une compréhension commune de ce qui est doit être considéré comme une activité « verte » ou « durable ».

La méthode consiste à évaluer chaque ligne du budget, en classant chaque dépense en différentes catégories : très favorable au climat, favorable, neutre, défavorable ou indéfinie.



La finalité principale de l'évaluation climat du budget est de connaître l'impact des dépenses de notre collectivité sur le climat, de les mesurer, de mettre en place des process pour les faire évoluer favorablement d'un exercice budgétaire à l'autre. Analyser le budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses pour les orienter vers la transition climatique.

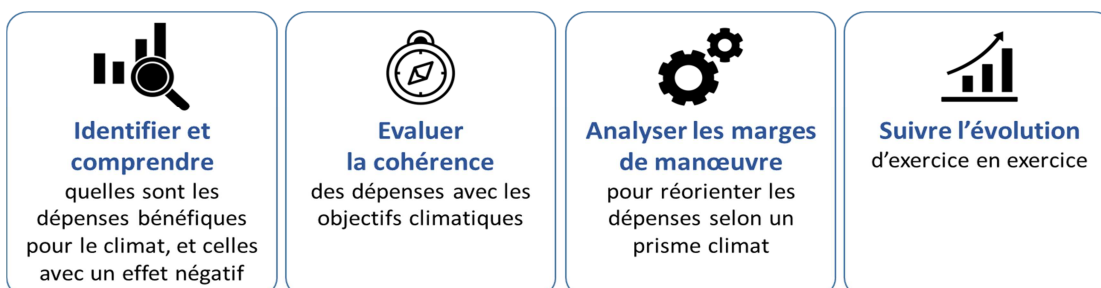
Au-delà de cette finalité principale, il s'agit d'un projet transversal, coopératif, qui permet :

- d'informer et sensibiliser chaque acteur de nos administrations sur la contribution de nos politiques publiques à la Stratégie Bas Carbone,
- à terme, d'engager des discussions avec les directions pour rendre nos investissements et nos dépenses de fonctionnement moins impactantes pour le climat (ajouter par exemple, des critères d'attribution liés au développement durable dans les dossiers de demandes de subventions des associations, des critères environnementaux aux marchés publics, ...)

Il existe deux axes :

- le volet atténuation (retenu pour la présente analyse) qui évalue les dépenses permettant de lutter contre le changement climatique,
- le volet adaptation (peu utilisé dans les collectivités pour le moment) : qui consiste à mesurer l'impact des dépenses dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire.

L'évaluation climat du budget permet aux élus et aux services de la collectivité de :



La méthode proposée par I4CE :

- Propose un référentiel d'évaluation climatique des lignes budgétaires, issus de travaux collaboratifs avec des experts, évitant de trop longs débats pour qualifier la dépense,
- Permet un travail de transparence sur l'impact climatique des dépenses,
- Répond à un critère du référentiel de l'ancien label Cit'ergie, désormais «Territoire Engagé Transition Écologique»
- Diffuse au sein de la collectivité les enjeux relatifs au changement climatique et participe à l'acculturation des services,

Les limites de la démarche, telle qu'elle est conçue à ce jour :

- le classement est élaboré en fonction de l'impact climatique uniquement ; les autres éléments environnementaux (biodiversité, gestion de la ressource en eau..) ou sociaux ne sont pas valorisés,
- Les efforts de sobriété ne sont pas valorisés dans la démarche,
- Les recettes ne sont pas prises en considération,
- La méthodologie ne permet pas de classer climatiquement l'ensemble des dépenses de la collectivité,
- L'inopportunité de la comparaison aux autres territoires.

Le périmètre :

L'évaluation climat du budget de la Ville de Reims a été menée en 2022 et porte sur le compte administratif 2021 - budget principal. Il s'avère en effet plus judicieux d'évaluer des dépenses réalisées, c'est-à-dire celles inscrites dans le compte administratif et dont on connaît l'utilisation, plutôt que les prévisions budgétaires.

Seules les dépenses réelles, en investissement et en fonctionnement, ont été étudiées. Les opérations d'ordres ont été exclues du périmètre étudié puisque, s'agissant d'écritures comptables, elles n'ont pas d'impact sur le climat.

Ainsi, une enveloppe de 325 000 000 € de dépenses était concernée par l'analyse, représentant 2 700 lignes budgétaires.

La méthode proposée par I4CE prévoit la possibilité d'appliquer un seuil de dépense aux écritures à analyser, dès lors qu'au moins 80 % du budget est traité.

Pour notre évaluation climat du budget, nous avons appliqué un seuil de dépenses à prendre en compte fixé à 50 000 €.

Ainsi, 94.21% du budget a été analysé, pour un total de 306 896 541 €.

A noter que :

- la rubrique « indéfini » regroupe les dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classables en l'état par manque d'informations ou de données. Une extension méthodologique (proposée par I4CE dans l'avenir ou construite en interne) serait nécessaire pour préciser ces lignes).
- Certaines dépenses sont classées hors périmètre, notamment les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, le refinancement de dette, les œuvres et objets d'art, ...
- Les dépenses « neutres » peuvent également être valorisées en positif, puisqu'elles n'ont pas d'impact sur le climat.

Informations complémentaires

En parallèle à cette mission, un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre du patrimoine et des services de la collectivité (communément appelé bilan carbone) est en cours de réalisation.

Il s'agit d'une démarche initialement développée par l'ADEME qui s'intéresse à la problématique des émissions carbone. Elle cherche à donner des ordres de grandeurs des émissions de carbone et permet d'aboutir à des plans d'actions pour les réduire.

Un Bilan carbone calcule des émissions de carbone sur la base de flux (physiques, matériels, humains...). Le résultat est une masse de CO2 produite par la collectivité sur une année.

L'évaluation climat du budget mesure l'impact sur le climat des euros dépensés.

Ces deux démarches menées en parallèle conduiront à limiter notre impact sur le climat, puisque l'évaluation climat du budget nous conduira à « verdir » les dépenses, et le bilan carbone nous conduira à diminuer nos émissions de CO2.

Les résultats :

	montants	%	identification par grande masse
Très favorable	6 397 951,56€	2 %	La rénovation thermique des bâtiments, mais aussi 15% de toutes les rénovations, extensions, réhabilitations, le lot espaces verts de l'aménagement des promenades, les compensations tarifaires à Citura (notamment la part résiduelle des abonnements junior), le matériel roulant électrique (chariot élévateurs, véhicules), ...
Favorable	2 246 420,80 €	1%	Les constructions de bâtiment au-delà la norme en vigueur, 20% des dépenses d'informatique puisqu'elles remplissent l'un des 5 critères du référentiel, à savoir le recyclage du matériel,...
Neutre	132 198 753,07 €	43 %	Les acquisitions de terrains nus, certaines subventions de fonctionnement, les achats de logiciels, les restaurations d'œuvres d'art, les charges de personnel/cotisations diverses (22,8M€), l'achat d'électricité sans origine renouvelable mais aussi 85% du montant de toutes les rénovations, extensions et réhabilitations,...

Défavorable	5 449 910,16 €	2 %	Une partie du matériel informatique/numérique, de téléphonie (80%), l'achat d'engins roulants non électriques, l'achat de véhicules thermiques, les carburants et autres achats d'énergie fossile
Indéfini	103 302 858,25 €	34 %	Les rémunérations et autres indemnités du personnel (81,5M€), les travaux d'aménagement, certaines subventions, les dépenses d'infrastructure des réseaux informatique, le mobilier,....
Hors périmètre	57 300 647 €	18 %	Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, les emprunts et opérations afférentes à l'emprunt
total budget analysé	306 896 541,23 €		

Annexe 2 : Les ratios légaux

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2021) (population 2019)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1086,99	1151,00
Produit des impositions directes/population	669,88	675,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1363,31	1321,00
Dépenses d'équipement brut/population	356,77	222,00
Encours de dette/population	1357,16	1082,00
Dotation globale de fonctionnement/population	289,72	212,00
Dépenses de personnel*/dépenses réelles de fonctionnement	55,15%	59,30%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	92,04%	95,30%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,17%	16,80%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,00	81,90

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles, INSEE (population totale en 2020)

*y compris mutualisation de services

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La Ville de Reims se situe bien en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la Ville de Reims est plus faible que pour les communes de même strate.

L'interprétation de ce ratio appelle également à la plus grande prudence car il compare des villes de strate comparable mais dont l'organisation diffère en particulier sur les choix de modes de gestion, le niveau des effectifs...

Produit des impositions directes / population.

En 2021, le niveau d'imposition directe de la ville de Reims est toujours inférieur à celui des communes de même strate.

Recettes réelles de fonctionnement / population.

Avec des recettes réelles par habitant de 1 363 €, cet indicateur est supérieur à la moyenne nationale.

Dépenses d'équipement brut / population

A contrario, le niveau d'investissement de la ville de Reims dépasse toujours largement la moyenne de la strate avec près de 357 € par habitant contre 222 € pour les communes de 100 000 habitants et plus.

Encours de dette / population.

Malgré les baisses de ces dernières années, l'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette, mesurée par le ratio de désendettement qui atteint les 4,8 années en 2021. Cet indicateur est largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années), et très inférieure à la moyenne des communes de la strate.

Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est supérieure à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la

DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la Ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio reste nettement supérieur à celui de la moyenne de la strate. Il démontre le volontarisme engagé ces dernières années en faveur d'un investissement massif sur la Ville de Reims.

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'encours de la dette comparée à la richesse de l'entité.

Annexe 3 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunts) que court terme (ligne de trésorerie).

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

Après la crise sanitaire mondiale ces deux dernières années, l'année 2022 s'ouvre sur de nouvelles incertitudes, géopolitiques cette fois, avec le conflit russo-ukrainien.

Les politiques publiques couplées à une intervention accrue de la BCE depuis deux ans ont permis de soutenir l'économie qui retrouve fin 2021, son niveau d'avant crise. Après ce fort rebond de l'activité économique, l'année 2022 devrait être marquée par une normalisation progressive de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

Dans le contexte actuel avec la guerre en Ukraine et malgré l'amélioration du contexte sanitaire, la BCE révisé à la baisse, ses prévisions de croissance en zone euro, et à la hausse ses prévisions d'inflation

La BCE se « tient prête à ajuster l'ensemble de ses instruments de façon adéquate » ce qui laisse présager une probable hausse des taux directeurs à l'été 2022.

Les taux en territoire négatif depuis fin 2014, devraient sur les maturités longues, repasser du côté positif dans les mois à venir. Même si les taux courts restent encore sur des niveaux négatifs, l'horizon de leur passage en territoire positif se rapproche également.

En 2021, le coût des financements à long terme pour les collectivités est resté très attractif. Des taux d'intérêts bas, une concurrence toujours accrue entre les prêteurs et

des offres de financement abondantes et diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation, ont permis au secteur public local de bénéficier d'un coût de ressource financière minoré.

A noter que la remontée des taux longs intervenue fin 2021 a quelque peu renchéri le coût des nouveaux financements des collectivités.

1 - Des taux stabilisés à la baisse en 2021

Pour rappel, la baisse des taux a débuté en 2014, a connu un point bas historique en 2020 et s'est stabilisée en 2021.

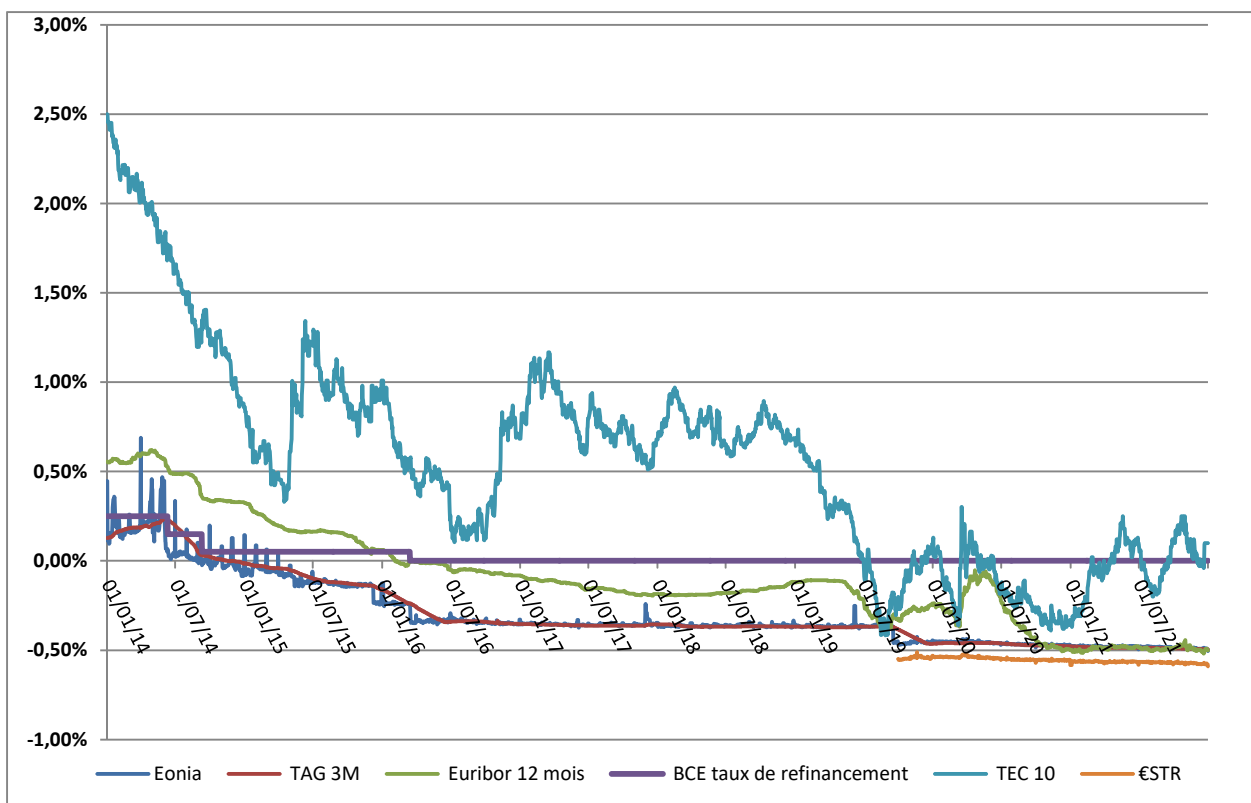
L'EONIA, en territoire négatif depuis septembre 2014, a connu son plus bas niveau en 2020 avec un taux à -0,50% fin décembre. Le taux moyen de l'EONIA sur l'année 2021 ressort à -0,48%. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi la même évolution.

Les taux longs se sont stabilisés à la baisse. L'EURIBOR 12 mois était à -0,50% fin 2020, avec un taux moyen 2021 de -0,49%.

En 2021, la moyenne d'un taux fixe avec amortissement progressif sur 15 ans s'est établie à 0,11% contre -0,05% en 2020. La remontée des taux a été constatée au cours du dernier trimestre.

➤ Evolution des principaux taux depuis 2014 :

	31/12/ 14	31/12/ 15	31/12/ 16	31/12/ 17	31/12/ 18	30/12/ 19	31/12/ 20	30/06/ 21	31/12/ 21
Taux BCE	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EONIA	0,14%	-0,13%	-0,33%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,50%	-0,49%	-0,50%
TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)	-0,02%	-0,16%	-0,35%	-0,36%	-0,37%	-0,46%	-0,48%	-0,48%	-0,49%
EURIBOR 12 mois	0,33%	0,06%	-0,08%	-0,19%	-0,12%	-0,25%	-0,50%	-0,50%	-0,50%
TEC 10 ans (Taux à Echéance s Constante s)	0,86%	1,01%	0,68%	0,68%	0,69%	0,09%	0,33%	0,10%	-0,10%

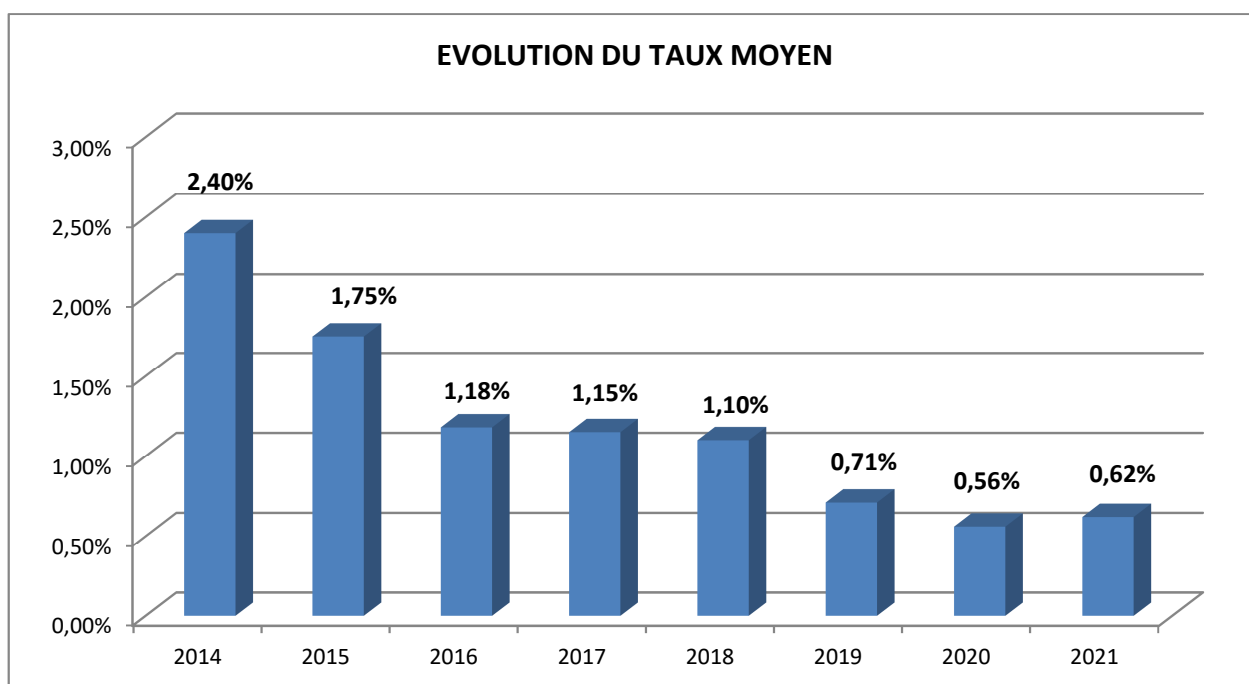


Données Finance Active

2 – Contexte national : l'offre de financement 2021

Le recours à l'emprunt des collectivités a progressé d'environ 15% en 2021 et s'établit à 11,6 Md€ contre 10,1 Md€ en 2020 (observatoire Finance Active). Cette augmentation est notamment due au niveau des taux d'intérêts toujours exceptionnellement bas.

Après six années consécutives de baisse, le taux moyen des prêts souscrits par les collectivités en 2021 reste toujours performant à **0,62%** après avoir connu son plus bas historique à 0,56% en 2020. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 0,68%.



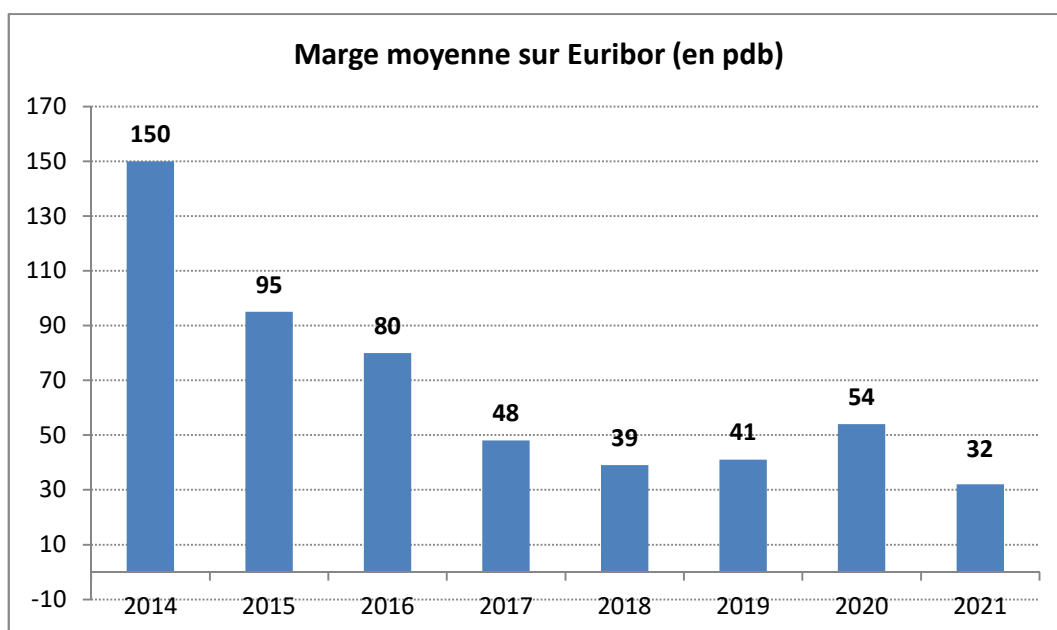
Données Finance Active

En 2021, l'ensemble des collectivités s'est financé à des taux inférieurs à 0,80%. 40% des financements ont été souscrits en deçà de 0,60%.

Concernant les taux fixes, plus de 26% ont été contractualisés sur un niveau inférieur à 0,50% contre 44% en 2020. Ils ont représenté plus de 82% des nouveaux financements.

Concernant les emprunts souscrits à taux variable, une baisse significative des marges a été constatée. La marge moyenne appliquée sur l'EURIBOR ressort à **0,32%** contre 0,54% en 2020. Plus de 72% des financements à taux variable ont une marge inférieure à 0,45%, contre plus de 57% l'an passé.

Cette baisse de la marge moyenne a fait augmenter la part de prêts souscrits à taux variable en 2021. Ils ont représenté près de 17% du total des financements 2021 contre 9% en 2020.



*Données Finance
Active*

Les financements bancaires auprès des collectivités passent en deçà de la barre des 50% avec près de 48%. L'année 2021 acte la forte progression des émissions obligataires avec plus de 37% des volumes souscrits. A noter que les financements obligataires portent sur les collectivités de grande taille. Progression également de l'Agence France Local qui porte 6% des financements.

La Banque Postale, forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, réaffirme sa place de leader en portant près de 34% des financements à long terme accordés aux collectivités locales en 2021. Toutefois sa part de marché diminue. En deux ans elle a baissé de 10%.

Le groupe BPCE se positionne en seconde position avec 27% (Caisse d'Épargne et Crédit Foncier) des financements octroyés.

Le groupe Crédit Agricole arrive en troisième position avec 13% des prêts souscrits.

3 – Ville de Reims : Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts

L'encours de la dette globale de la Ville est passé de 240,78 M€ au 31/12/2020 à **249,87 M€** au 31/12/2021 soit une augmentation de 4%.

En 2021 la Ville a consolidé 40 M€ dont 19 M€ nécessaires au financement d'acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement du quartier Port Colbert.

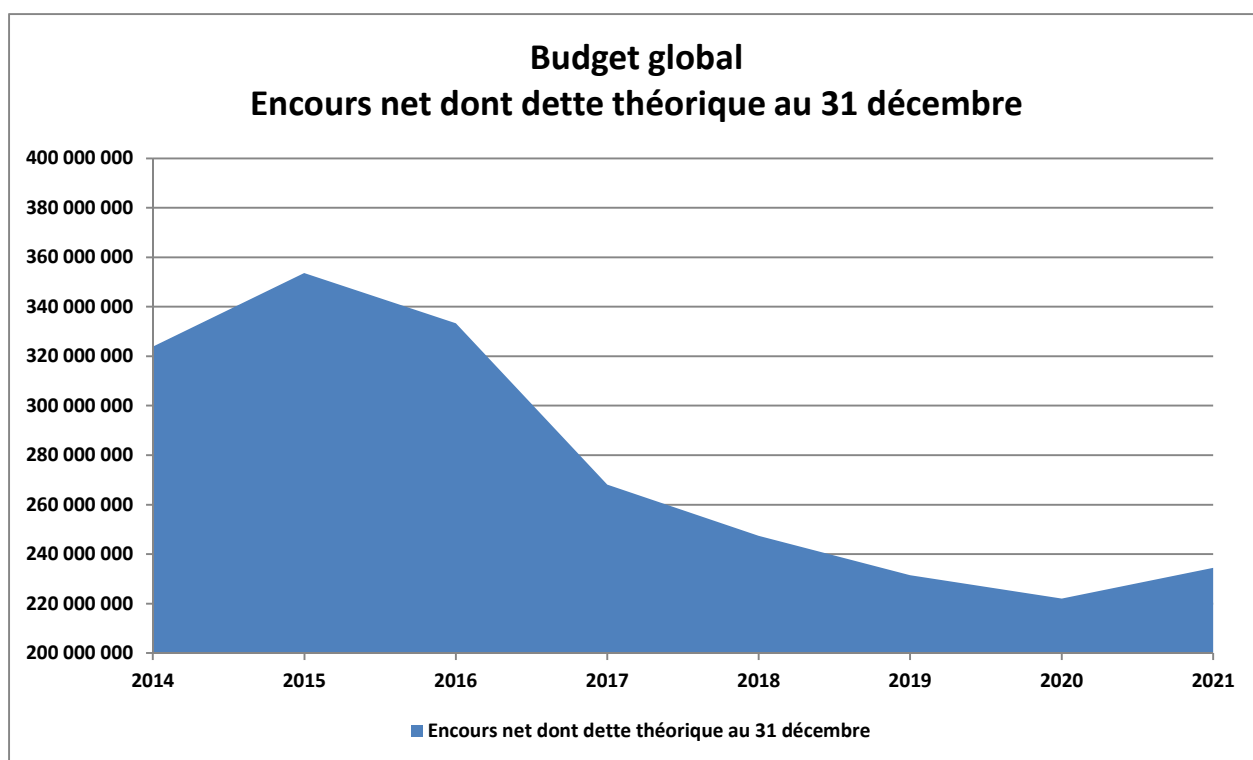
Dans le même temps, la Ville a procédé au remboursement de 30,91 M€ d'amortissement.

Cet encours de **249,87 M€** au 31/12/2021 doit également être minoré de l'encours théorique transféré à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert des compétences d'aménagement et entretien de voirie et d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Ville, n'ayant pu identifier des emprunts spécifiques destinés au financement de ces compétences transférées, a déterminé des modalités de transfert de dette théorique.

L'encours, après transfert de la dette théorique s'élève au 31/12/2021 à **234,43 M€** :

	Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2021
Budget Principal	240 777 495 €	249 872 219 €
Budget Principal - Dette théorique	-18 755 873 €	-15 438 059 €
Budget Global – Encours net	222 021 622 €	234 434 160 €

Au 31 décembre 2021, l'encours théorique s'élève à 15,44 M€. Il sera soldé en 2030.



La baisse de la charge financière liée à la dette est encore très significative en 2021.

La charge d'intérêts de la dette (hors ICNE) a baissé de près de 20% entre 2020 et 2021. Elle s'élève à **3,74 M€** en 2021 contre 4,50 M€ en 2020. Pour mémoire, cette charge d'intérêts s'élevait à 7,77 M€ en 2016, soit une baisse de plus de 50% sur 6 ans.

Cette baisse résulte de plusieurs facteurs :

- Du désendettement de la Ville sur les cinq dernières années ;
- Des contractualisations de prêts ces trois dernières années sur la base de taux fixes très attractifs (taux compris entre 0,35 et 0,65%) ;
- De la part d'encours de dette à taux variable pour laquelle, du fait des taux d'intérêts en territoire négatif, la Ville ne règle en intérêts que le coût de la marge, l'index de taux (EURIBOR par exemple) étant ramené à 0 ;
- Du niveau des marges appliquées sur les prêts à taux variable contractualisés à ce jour par la Ville.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2021

- **Emprunts encaissés : 40 000 000 €**

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,37% à échéance trimestrielle.
- Prêt Arkéa Banque : 15 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,49% à échéance trimestrielle,
- Prêt Crédit Agricole : 15 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,46% à échéance trimestrielle,

Après cinq années où la Ville a très fortement réduit son recours à l'emprunt,

- ✓ 26 M€ consolidés en 2016,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2017,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2018,
- ✓ 15 M€ consolidés en 2019,
- ✓ 20 M€ consolidés en 2020.

L'année 2021 voit son recours à l'emprunt augmenter avec 40M€ de prêts consolidés, dont 19 M€ nécessaire au financement d'acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement du quartier Port Colbert.

- **Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2021 : 34 000 000 €**

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,60% - date limite d'appel des fonds : fin mars 2022. Pour information, cet emprunt a été consolidé le 21 mars 2022,
- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,67% - date limite d'appel des fonds : fin septembre 2022,
- Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,24% - date limite d'appel des fonds : fin mars 2023.
- La Nef : 4 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,65% date limite d'appel des fonds : fin mars 2022. Pour information, cet emprunt a été consolidé le 10 mars 2022.

Pour la première fois, la Ville de Reims a contractualisé un emprunt auprès de la Nef. Cet établissement est une banque coopérative prônant « une finance éthique », et finançant des projets à impact écologique, social ou culturel. Ce financement est destiné à financer la rénovation énergétique des bâtiments communaux et écoles.

▪ Emprunt refinancé sur l'exercice 2021 :

La Ville a refinancé, de gré à gré, un encours de 4,47 M€ auprès du Crédit Coopératif. Le taux initial de 1,35% a été fixé à 1,05% après paiement de l'échéance du 25 octobre 2021. Ce refinancement a permis un gain financier de l'ordre de 96 000 €.

5 – Stratégie de gestion de dette

La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

6 – Résultat de la stratégie appliquée en 2021

✓ Le ratio de désendettement (encours budget principal / autofinancement brut) est, **5,2 ans** contre 5 ans en 2021. Il est ramené à 4,8 ans si l'on déduit l'encours théorique, et reste très en deçà du seuil de criticité fixé par l'Etat, qui est de 12 ans.

✓ La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

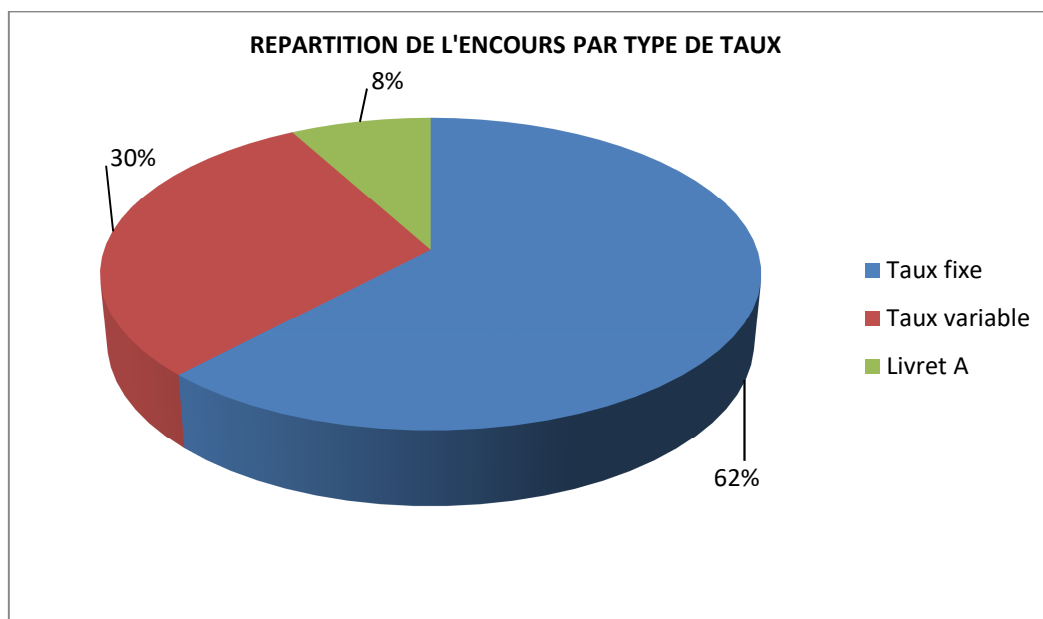
✓ L'encours global hors dette théorique, au 31 décembre 2021 se présente de la façon suivante :

Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Depuis déjà trois ans, vu les niveaux de taux très bas, la Ville a privilégié la contractualisation de prêts à taux fixe qui lui permet de minorer pour les années à venir le montant de ses frais financiers.

L'encours à taux fixe est passé de 55% fin 2020 à 62% fin 2021.

La remontée des taux au cours de premier trimestre 2022 pourrait voir la répartition à taux variable progresser.



✓ Le taux moyen de l'encours hors dette théorique de la Ville au 31 décembre 2021 est de **1,35%**. Il est en diminution par rapport à celui du 31 décembre 2020 qui était à 1,60%. Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 1,73%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de **1,72%**.

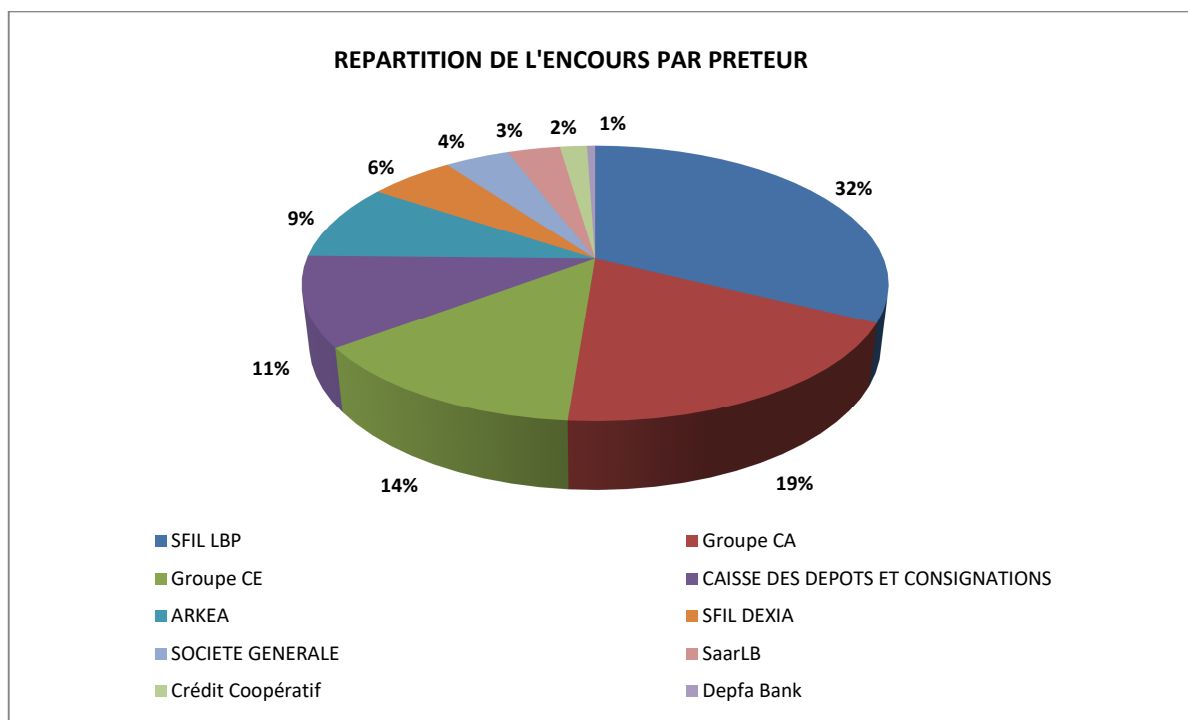
Fin 2021, plus de 58% de l'encours de dette de la Ville sont positionnés sur des taux inférieurs à 1,50%.

Les taux moyens par indexation au 31/12/2021 sont les suivants :

- ✓ Taux fixe : 1,80%
- ✓ Taux variable (hors Livret A) : 0,44%

✓ Taux Livret A : 1,31%

✓ La répartition de l'encours global hors dette théorique au 31 décembre 2021 par prêteur est la suivante :



Les principaux prêteurs de la Ville restent La Banque Postale, le Groupe Caisse d'Épargne et le groupe Crédit Agricole qui détiennent à eux trois, 65% de l'encours total, contre 74% en 2020. A noter qu'Arkéa et la Société Générale se repositionnent sur l'encours de la Ville, ce qui permet une diversification des prêteurs.

7 – La gestion de trésorerie :

La Ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion optimisée de sa trésorerie afin de réduire les disponibilités déposées auprès du Trésor (Compte 515). L'objectif de cette gestion de trésorerie 0 est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de la collectivité.

Au 31 décembre 2021, le solde du Compte 515 était de 19,27 M€. Au 31 décembre 2020 ce solde s'élevait à 12,97 M€. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui en 2021 représente environ 861 000 €, et correspond à environ 22 jours de trésorerie.

La ligne de trésorerie reste l'outil le plus adéquat pour gérer la trésorerie 0. Elle n'a pas vocation à financer les investissements mais permet de couvrir les décalages temporaires dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, est très souple d'utilisation et a un coût financier inférieur à un emprunt car son coût ne porte que sur les fonds utilisés de façon ponctuelle.

Comme pour les financements à long terme, les offres de lignes de trésorerie ont été nombreuses, avec des niveaux de marge attractifs et de nombreuses offres sans CNU.

En juin 2021, La Ville a contracté une ligne de trésorerie à hauteur de 15 M€ :

- Ligne souscrite auprès d'Arkéa Banque indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de **0,10%**, sans Commission de Non Utilisation – CNU. A noter que les marges sur les lignes de trésorerie ont diminué en 2021. La ligne souscrite en juin 2020 était indexée sur l'EURIBOR 3 mois + 0,35%.

Compte tenu de la faible utilisation des lignes de trésorerie depuis trois ans maintenant, il était important de contractualiser une ligne sans CNU.

Sur l'exercice 2021, la Ville, du fait d'un excédent de trésorerie, n'a eu que très peu recours à sa ligne de trésorerie. Le montant cumulé des tirages a été de 22,95 M€. Les intérêts payés au titre de ces tirages se sont élevés à 2 536 €.

La ligne de trésorerie reste un outil simple, rapide et toujours peu onéreux.

Au 31 décembre 2021, la Ville avait procédé au remboursement total de l'encours sur la ligne de trésorerie.

Annexe 4 – Définitions et méthodologie

Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

Tableaux des retraitements

	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement au CA	250 533 703	251 004 185
Produits exceptionnels	-1 562 229	-2 519 133
Remboursement charges intérêts de la dette globalisée par la CU	-642 348	-537 749
Travaux en régie	1 167 051	1 195 362
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	249 496 177	249 142 664
Dépenses réelles de fonctionnement au CA	202 111 096	201 324 814
Intérêts	4 009 501	3 376 891
Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts	198 101 595	197 947 922
Intérêts moratoires et autres pénalités	-64 842	-551
Amendes fiscales et pénales	-450	0
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-49 178	-30 844
Titres annulés	-206 443	-37 285
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations aux provisions	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	197 780 681	197 879 241
Dépenses réelles d'investissement au CA	93 908 006	104 129 776
Capital de la dette	-32 708 344	-30 905 276
Remboursement anticipé d'emprunt	0	0
Refinancement et revolving	-8 502 019	-4 467 388
Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette	52 697 643	68 757 112
Travaux en régie	1 167 051	1 195 362
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	320 914	68 681
Dépenses réelles d'investissement retraitées	54 185 608	70 021 155
Recettes réelles d'investissement au CA	86 598 813	96 197 625
Excédent de fonctionnement capitalisé	-38 363 758	-32 792 823
Refinancement et revolving	-8 502 019	-4 467 388
Emprunts	-20 000 000	-40 000 000
Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent	19 733 036	18 937 414
Produits de cessions des immobilisations	969 015	2 024 788
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	593 214	494 345
Dette récupérable sur compétences transférées	-3 213 215	-3 317 814
Recettes réelles d'investissement retraitées	18 082 050	18 138 733

Annexe 5

CA 2021 - Mutualisation des services - refacturation

flux Ville / CU

Communauté urbaine du Grand Reims			
budget principal			
dépenses		recettes	
	5 091 623		28 478 666
<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>	23 691 412
<i>vers Ville de Reims 012</i>	3 088 634		
<i>vers Ville de Reims 011</i>	311 221	<i>depuis autres communes (2)</i>	396 920
<i>sous total VDR (1)</i>	3 399 855	<i>depuis CCAS de Reims</i>	241 267
<i>vers autres communes 012</i>	638 822		
<i>vers autres communes 011</i>	254 174		
<i>sous autres communes (1)</i>	892 996		
<i>vers transports</i>	-	<i>recettes depuis BA (4)</i>	4 149 067
<i>vers eau</i>	273 707		
<i>vers assainissement</i>	75 771		
<i>vers archéologie</i>	67 472		
<i>vers ordure ménagère</i>	381 822		
<i>sous total BA (3)</i>	798 772		

Ville de Reims			
budget principal			
dépenses		recettes	
principal (2)	23 691 412	principal (1)	3 421 829
<i>dont</i>		<i>depuis CUGR (1)</i>	3 399 855
<i>chap 012</i>	20 129 942	<i>depuis CCAS de Reims</i>	21 974
<i>chap 011</i>	3 561 470		

flux Communauté urbaine du Grand Reims
flux CU budget principal / budgets annexes
flux CU entre BA

budgets annexes			
dépenses		recettes	
Eau vers ppal	1 159 596	transports	-
Assainissement	1 154 706	eau <i>depuis ppal</i>	273 707
Transport	345 800	assainissement	75 771
Bezannes	463 502	archéologie	67 472
Malle	8 696	OM	381 822
OM	625 581	TOTAL (3)	798 772
Archéologie	171 196		
Husselle	113 980		
Coubertin	-		
Boucle	106 010		
TOTAL (4)	4 149 067		

budgets annexes			
dépenses		recettes	
spanc vers assainissement	41 496	assainissement depuis spanc	41 496
assainissement depuis eau	2 861 243	eau depuis assainissement	2 861 243

- (1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine
- (1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine
- (2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)
- (2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)
- (3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal
- (4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes